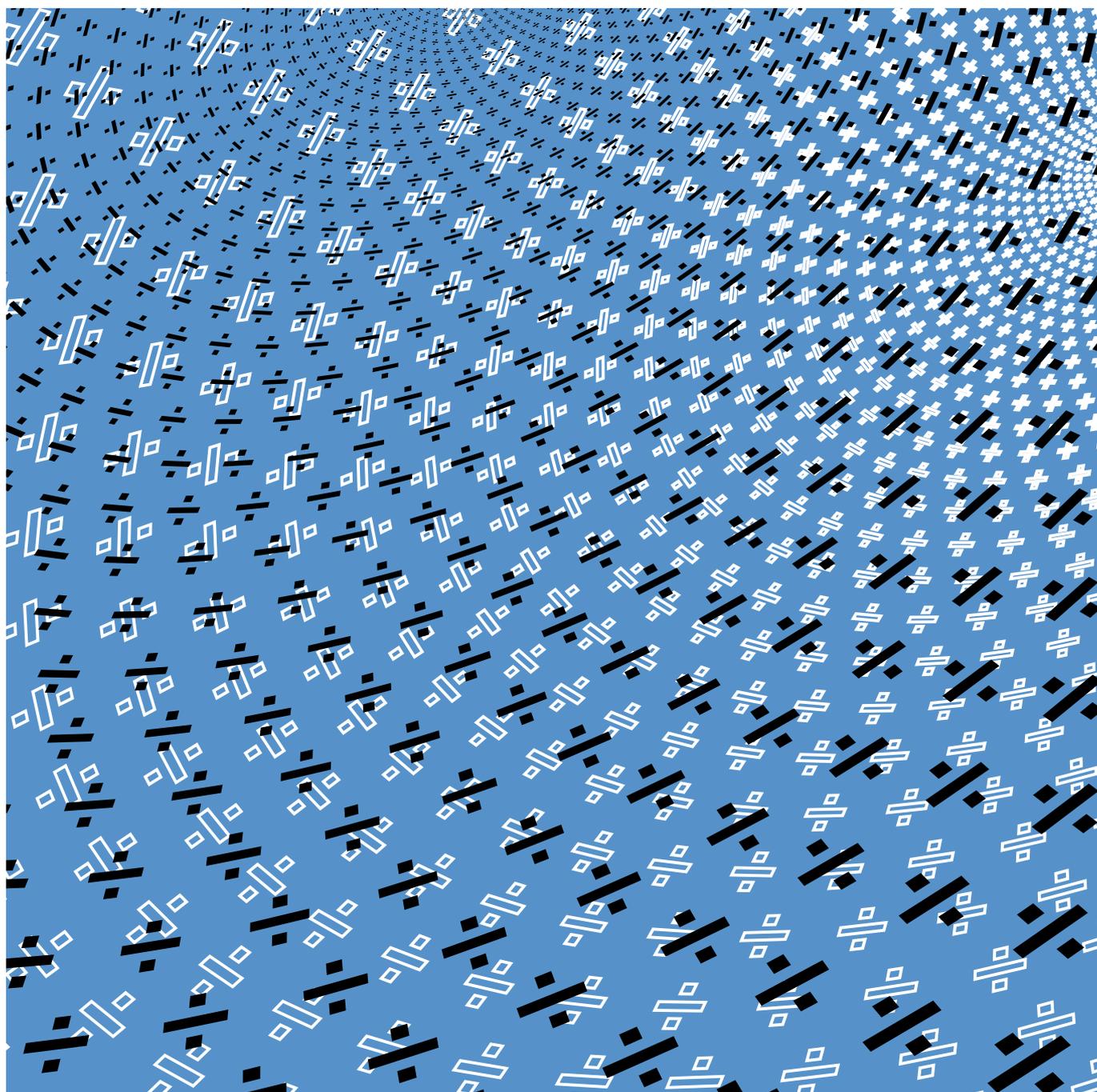


Situation financière des ménages

Composition et distribution des revenus



La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Transports et communications
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Situation financière des ménages

Composition et distribution des revenus

Rédaction Jürg Furrer
Claire Jobin
Paul Röthlisberger
Eli Weiss

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Jürg Furrer, OFS, tél. 032 713 61 84, e-mail: juerg.furrer@bfs.admin.ch
Claire Jobin, OFS, tél. 032 713 67 08, e-mail: claire.jobin@bfs.admin.ch
Paul Röthlisberger, OFS, tél. 032 713 67 87, e-mail: paul.roethlisberger@bfs.admin.ch

Auteur: Jürg Furrer, Claire Jobin, Paul Röthlisberger, Beat Schmid, Lukas Schweizer, Eli Weiss

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 880-0700

Prix: 9 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Langue du texte original: Français et allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2007
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-20019-3

Table des matières

Introduction	5	5 Revenus issus de transferts	26
Première partie: Composition du revenu global	7	5.1 Prestations de sécurité sociale en espèces	28
1 Introduction	8	5.2 Prestations d'assurance sociale de régimes privés	30
2 Revenu de l'activité professionnelle salariée	11	5.3 Prestations d'assistance sociale en espèces	33
2.1 Définition du revenu de l'activité professionnelle salariée	11	5.4 Indemnités d'assurance-dommages	33
2.2 Evolution du revenu de l'activité professionnelle salariée	11	5.5 Transferts courants divers	34
2.3 Interprétation de cette évolution	12	5.6 Conclusion	35
2.4 Conclusion	14	6 Conclusion	36
3 Revenu de la propriété	16	Deuxième partie: Distribution du revenu et inégalité	37
3.1 Intérêts	17	7 Introduction	38
3.2 Revenus distribués des sociétés (dividendes et prélèvements)	18	7.1 Trois niveaux de revenu	39
3.3 Conclusion	19	7.2 Le revenu comme indicateur du bien-être: le revenu d'équivalence	39
4 Revenu de l'activité professionnelle indépendante (revenu mixte)	20	8 Du revenu brut au revenu disponible: les dépenses obligatoires	41
4.1 Evolution de la situation des indépendants	21	8.1 Situation en 2004	41
4.2 Conclusion	25	8.2 Evolution de 1998 à 2004	42

9	Analyse de l'inégalité des revenus	45
9.1	Revenu d'équivalence brut 2004	46
9.2	Revenu d'équivalence disponible 2004	46
9.3	Revenu d'équivalence disponible à court terme 2004	47
9.4	Évolution de 1998 à 2004	48
9.5	Ménages d'actifs et ménages de rentiers	49
10	Conclusion	50
	Annexes	51
A	Définition des composantes principales du revenu global dans les comptes nationaux	51
B	Principales différences entre le concept de revenu selon le Groupe de Canberra et le concept de revenu utilisé dans la présente publication	52
C	Statistiques utilisées	52
D	Comparaison CN – ERC	54
E	Glossaire	56
F	Liste des abréviations	59
	Bibliographie	60

Introduction

Le revenu des ménages est une donnée importante tant du point de vue économique que du point de vue socio-politique. Dans l'optique macro-économique, le revenu est par définition soit consommé, soit épargné¹. Il est l'un des principaux piliers de la conjoncture. La consommation des ménages représente environ 60% du produit intérieur brut (PIB). Elle est l'élément le moins volatil des composantes du PIB, selon son utilisation. Le revenu est par ailleurs un indicateur du bien-être économique: plus le revenu réel d'un ménage est élevé, plus sa situation matérielle est bonne. Le niveau de revenu est, en particulier, l'un des principaux indicateurs considérés dans le domaine des études sur la pauvreté. Les phénomènes de paupérisation, les problèmes de logement, la sous-dotation dans le domaine de la santé et de la formation, sont étroitement liés au niveau de revenu.

Ce double caractère du revenu apparaît aussi dans le domaine statistique. En Suisse, l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) fournit des données au niveau micro-économique tandis que les comptes nationaux (CN) rendent compte du niveau macro-économique. Les CN sont une statistique de synthèse basée sur de nombreuses statistiques différentes, entre autres sur l'ERC pour le calcul des revenus des ménages. Dans la présente publication, il n'est pas possible de lier de manière optimale ces deux approches². Le double caractère du revenu se reflète dans la subdivision de cette étude en deux parties. Dans la première partie, on examinera le niveau et la composition du revenu global des ménages en se basant sur les chiffres des CN. Dans la seconde partie, on examinera le rapport entre revenu brut, revenu disponible et revenu disponible à court terme, ainsi que la répartition du revenu.

¹ Le revenu disponible brut des ménages est pour sa plus grande part, soit près de 85%, consacré à la consommation, quelque 15% étant consacrés à l'épargne (source: CN).

² Les matrices de comptabilité sociale permettent de faire concorder approche micro-économique et approche macro-économique. Elle consiste à subdiviser le secteur des ménages, qui dans les CN forme un bloc monolithique, en différents sous-secteurs, ce qui permet d'analyser le rapport existant entre la structure de l'économie nationale et la distribution des revenus (et des dépenses) de différents groupes socio-économiques (Canberra Group 2001, p. 6). Un projet visant à établir pour la Suisse une telle matrice est en cours d'élaboration.

Première partie: Composition du revenu global

1 Introduction

Cette partie traite de la composition du revenu global des ménages de Suisse et montre comment les composantes de ce revenu ont évolué de 1990 à 2004.

Notre définition du revenu global se fonde en grande partie sur celle qui a été élaborée par le Groupe de Canberra et qui est internationalement reconnue: «*Income presents a partial view of economic well-being and represents the regular or recurring receipts side of household economic accounts. It provides a measure of resources available to the household for consumption and saving*» (Canberra Group 2001, p. 3). Le revenu des ménages comporte donc un aspect micro-économique (niveau des ménages et des groupes de ménages) et un aspect macro-économique (niveau de l'économie nationale prise dans son ensemble: voir aussi Canberra Group 2001, p. 5). Par ces deux aspects, le revenu peut servir de pont entre la statistique économique et la statistique sociale.

Les résultats présentés dans la première partie de cette étude s'appuient principalement sur les chiffres des comptes nationaux (CN) et représentent les revenus agrégés de l'ensemble de la population. Ils ne renseignent pas sur les revenus de ménages ou de groupes de ménages particuliers. Les données macro-économiques des CN se prêtent tout particulièrement à l'examen des composantes du revenu considérées globalement. De son côté, l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) fournit des résultats très détaillés par groupes de ménages. Ces données micro-économiques sont indispensables à l'analyse de la répartition des revenus, qui fait l'objet de la seconde partie de cette étude. Comme les définitions des ménages utilisées dans ces deux statistiques diffèrent légèrement, les chiffres ne sont pas intégralement comparables. Les différences proviennent principalement du fait que les deux statistiques ne considèrent pas de la même manière les personnes qui vivent, par exemple, dans les foyers pour personnes âgées ou dans les prisons (ces institutions, définies comme des ménages collectifs, ne sont pas prises en compte dans l'ERC, alors qu'elles le sont dans les CN, où elles apparaissent dans le sous-secteur «autres ménages»). Le fait que les institutions, que les CN définissent comme des

institutions sans but lucratif au service des ménages (IS-BLSM, par exemple organismes d'entraide, partis politiques, Eglises et centres culturels), ne sont pas classées dans la même catégorie³ dans les deux statistiques, explique aussi que les chiffres diffèrent, quoique faiblement⁴. Notons enfin que les CN fournissent des chiffres complets pour la période étudiée, ce qui n'est pas le cas de l'ERC. On trouvera dans l'annexe une description des autres différences existant entre les définitions des diverses statistiques utilisées.

Le revenu global des ménages provient de quatre sources différentes:

- le revenu de l'activité professionnelle salariée,
- le revenu de la propriété,
- le revenu de l'activité professionnelle indépendante (revenu mixte: excédent net d'exploitation),
- les revenus issus de transferts.

Premièrement, un ménage peut recevoir un revenu en contrepartie de l'exercice d'une activité salariée, c'est le *revenu de l'activité professionnelle salariée*. Le niveau de ce revenu dépend surtout du marché du travail (qui, quant à lui, dépend de l'évolution conjoncturelle), de la productivité du travail et de la structure de l'emploi. Deuxièmement, l'épargne du ménage peut être placée sur le marché des capitaux et les gains qui en résultent constituent alors le *revenu de la propriété*. Troisièmement, pour les indépendants, dont l'entreprise constitue une raison individuelle ou une société de personnes n'ayant pas de personnalité morale et qui n'ont de ce fait pas l'obligation de tenir une comptabilité, il n'est pas possible de déterminer quelle partie du revenu représente une rétribution du travail fourni en tant qu'indépendant (considéré comme «salaire de l'entrepreneur») et quelle partie constitue un bénéfice de l'entreprise revenant à l'indépendant en tant

³ Dans les CN, une séquence de comptes spécifique est certes en partie consacrée aux ISBLSM. Mais dans le compte de répartition des revenus, dont nous utilisons les chiffres dans la présente analyse, les ISBLSM sont incluses dans le secteur des ménages.

⁴ Mais le poste D.75, transferts courants divers, fait exception, puisque 80 à 90% de ces transferts ont lieu au profit des ISBLSM (voir chapitre 5.5).

que propriétaire de cette entreprise. On nomme ce revenu *excédent net d'exploitation* ou *revenu mixte* (voir chapitre 4; SEC § 8.19). Les revenus locatifs des ménages sont aussi inclus dans ce revenu mixte. Enfin, les ménages peuvent avoir une quatrième source de revenus, les *revenus des transferts*, qu'il s'agisse de transferts publics, provenant d'institutions intervenant dans le cadre de la politique sociale (p. ex. les rentes AVS, les indemnités journalières des assurances-maladie, les frais de soins médicaux) ou de transferts privés (p. ex. les indemnités des assurances-dommages, les pensions alimentaires, les successions et les gains de loteries⁵).

Le revenu global des ménages correspond au revenu qui est enregistré du côté des ressources dans le système des comptes nationaux (CN), et qui comptabilise les apports de valeur. Sur ce revenu global, les ménages effectuent divers paiements comptabilisés comme dépenses par les CN du côté des emplois. Il s'agit des positions suivantes:

- impôts courants sur le revenu et le patrimoine
- cotisations sociales à la charge des employeurs et des salariés
- primes nettes d'assurance dommages
- autres transferts courants
- intérêts passifs

Le revenu disponible restant est dépensé soit pour la consommation soit pour l'épargne.

Le revenu global est plus élevé que le revenu touché effectivement par les ménages privés. En effet, sont en partie compris dans le revenu global, des revenus qui sont enlevés à certains ménages et ajoutés à d'autres et qui s'équilibrent au sein du secteur des ménages.

Des exemples de tels flux intra-sectoriels sont:

- les contributions pour les assurances sociales, qui représentent un transfert en faveur des ménages (AVS, AI, AOS, AA, AC)
- les autres transferts courants de certains ménages envers d'autres ménages (pensions alimentaires)
- le versement des intérêts passifs, qui forment des revenus pour les créanciers (qui ne sont cependant que très minoritairement des ménages privés)

Il existe ici un certain chevauchement, mais pas de double comptage à proprement parler, car il ne s'agit pas des mêmes agrégats, qui seraient comptés deux fois. Les contributions pour les assurances sociales, par exemple, ne sont pas totalement identiques aux prestations dé-

⁵ On trouve ici une autre différence par rapport à la notion de revenu définie par le Groupe de Canberra: celui-ci ne considère pas les successions et les gains de loteries comme des composantes du revenu (voir chapitre 5.5).

pensées. Les revenus de l'AVS, AI et AOS ne comprennent pas seulement les contributions des assurés et des employeurs, mais aussi des apports des pouvoirs publics et des rendements de capitaux, qui représentent environ 30% des revenus de l'AVS en 2005.

Les soins de santé payés par les assurances sont en outre comptabilisés dans le revenu global, même si les ménages n'ont pas directement cet argent à disposition. Le revenu est ainsi plutôt considéré sous l'aspect des moyens que les ménages peuvent utiliser pour leur consommation (les coûts des soins de santé sont des prestations consommées par les ménages, comme par exemple les opérations ou la réhabilitation médicale), et non sous l'aspect d'une somme d'argent réellement à leur disposition.

Bien que le revenu global soit plus élevé que le revenu effectivement à disposition des ménages, il est raisonnable d'en faire l'objet premier de notre recherche. En effet, la composition du revenu ne peut être montrée qu'au niveau du revenu global et non au niveau du revenu disponible. Si l'on veut en outre analyser la structure du revenu des sous-secteurs des ménages⁶, il est plus pertinent de saisir les sources brutes de revenus que les soldes des flux intra-sectoriels.

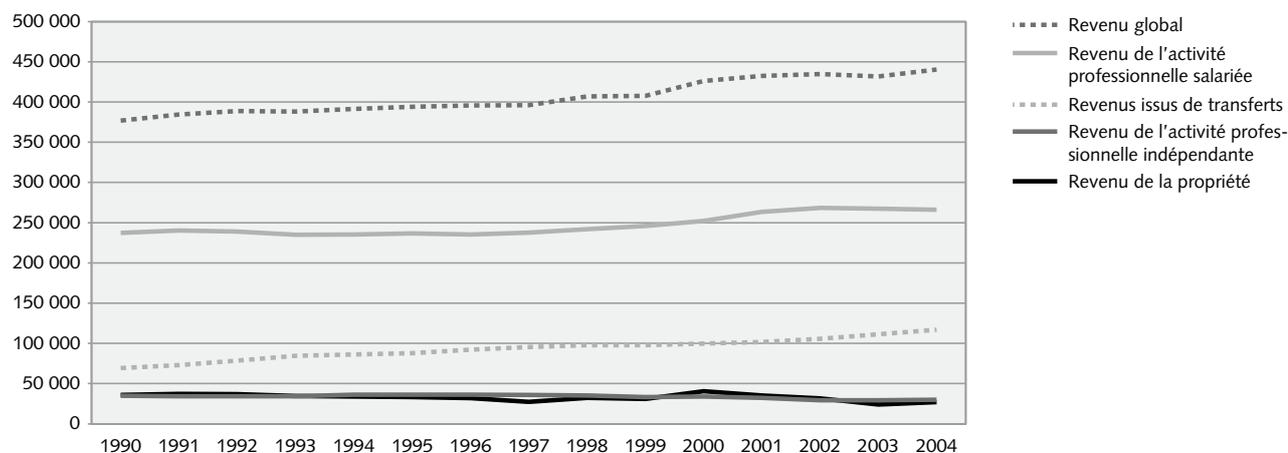
Le revenu global des ménages de Suisse s'élevait en 2004 à 440 milliards de francs suisses, ce qui représente une croissance réelle⁷ de 17% par rapport à 1990, soit une croissance annuelle moyenne de 1,1%. Le graphique G1 montre quelle a été l'évolution du revenu global des ménages de 1990 à 2004, à prix constants. Il permet de constater que le revenu de l'activité professionnelle salariée, qui s'est élevé en 2004 à 266 milliards de francs, est de loin la source de revenu la plus importante, suivie par les revenus issus de transferts (117 milliards de francs), puis du revenu de l'activité professionnelle indépendante et du revenu de la propriété, qui s'élèvent respectivement à 30 et à 27 milliards de francs.

⁶ Les ménages rentiers paient par exemple moins de contributions aux assurances sociales et les ménages actifs reçoivent moins de transferts des assurances sociales. La structure de revenus de sous-secteurs ne sera cependant pas analysée dans la présente publication.

⁷ On corrige l'inflation en exprimant, pour chaque année, les données aux prix de l'année précédente. Ces valeurs sont ensuite «chaînées» sur la dernière année sur laquelle porte l'enquête, donc 2004, à l'aide de leur taux d'évolution. Sauf mention contraire, la correction de l'inflation a été opérée sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). L'utilisation de cet indice permet de tenir compte du point de vue de la consommation, à partir duquel la présente étude analyse les revenus. L'IPC exprime en effet l'évolution des prix des biens de consommation en Suisse. Il est calculé sur la base d'un panier-type fixe, qui inclut des biens et des services consommés par les ménages privés (alimentation, boissons alcoolisées et tabacs, habillement, logement et énergie, équipement ménager, santé, transports, communications, loisirs et culture, formation, restauration et hôtellerie). Chacune de ces catégories est pondérée en fonction de son importance dans le budget des consommateurs. Certaines dépenses ne sont pas comprises dans ce panier-type, notamment les impôts et les primes des assurances sociales ou privées.

Evolution du revenu global des ménages de Suisse et de ses quatre composantes principales, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 1

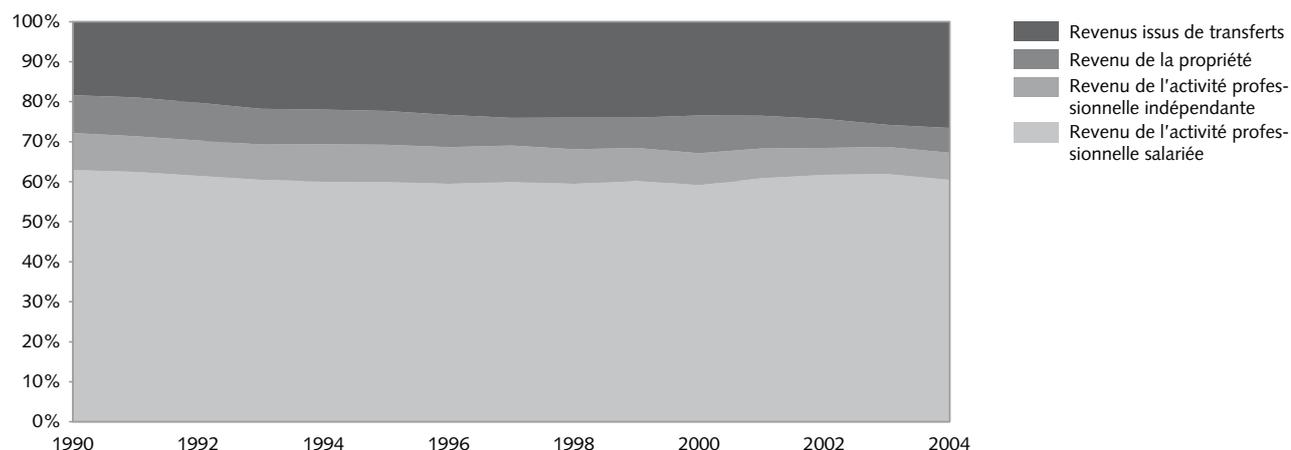


Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les quatre composantes principales du revenu global, en pour cent, 1990–2004

G 2



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Dans la période examinée, les revenus issus de transferts ont nettement gagné en importance (voir graphique G2). Alors qu'en 1990, ils ne représentaient que 18% du revenu global, cette proportion est passée à 27% en 2004. Le revenu de l'activité salariée a un peu moins augmenté que le revenu global des ménages: sa part est ainsi passée de 63% à 60%. La part des deux composantes du revenu les plus faibles a aussi baissé, celle du revenu de l'activité indépendante passant de 9% à 7% et celle du revenu de la propriété de 9% à 6%. C'est aussi pour ces deux dernières composantes que l'on a enregistré le plus de fluctuations. L'évolution

parallèle des courbes du revenu de la propriété et du revenu de l'activité indépendante est le fruit du hasard: elle n'est liée à aucune relation objective entre ces deux catégories. On analysera plus en détail l'évolution de ces quatre composantes dans les chapitres qui suivent.

2 Revenu de l'activité professionnelle salariée

2.1 Définition du revenu de l'activité professionnelle salariée⁸

Le revenu de l'activité professionnelle salariée comprend le salaire brut payé au salarié ainsi que les cotisations sociales versées par l'employeur en faveur du salarié. Le salaire brut inclut le salaire de base, les primes, gratifications et bonus, etc. (voir SEC, § 4.02 ss.). Dans les CN, cette valeur correspond au poste D.1, «rémunération des salariés». Les cotisations sociales versées par les salariés sont également incluses dans le salaire brut. En outre, les impôts sur le revenu ne sont pas encore déduits de ce salaire⁹. Nous ne considérons ici que les revenus provenant de l'activité professionnelle des personnes salariées, étant donné l'impossibilité d'isoler, dans les CN, les revenus professionnels des personnes indépendantes. Ce point est traité dans le chapitre 4 (Revenu mixte).

2.2 Evolution du revenu de l'activité professionnelle salariée

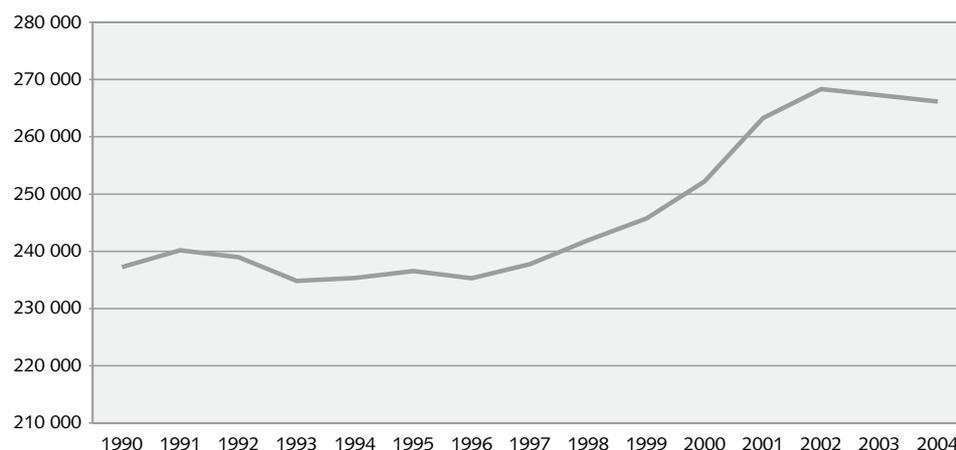
Au cours de la période 1990 à 2004, les revenus de l'activité professionnelle augmentent de 12% en prix constants, pour atteindre un peu plus de 266 milliards de francs en 2004. Malgré cette augmentation, la part des revenus professionnels dans l'ensemble des revenus des ménages diminue légèrement (de 63% à 60%), étant donné la forte croissance des transferts.

L'augmentation des revenus des salariés ne se fait pas de manière continue et l'on peut distinguer trois phases, qui suivent à peu près les phases de la conjoncture, parfois avec un certain retard.

Globalement, on peut distinguer, dans la période allant de 1990 à 2004 les phases conjoncturelles suivantes (voir graphique G4)¹⁰:

Evolution du revenu de l'activité professionnelle salariée, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 3



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

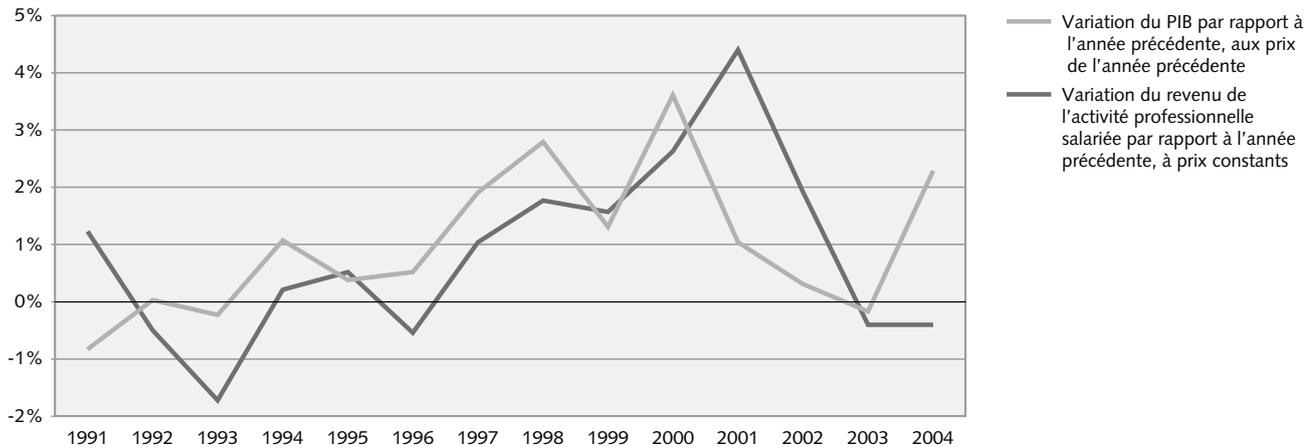
⁸ Pour la définition des différents types de revenus, voir l'annexe A.

⁹ Le salaire brut plus les cotisations sociales des employeurs et avant déduction des impôts sur le revenu est aussi nommé «salaire brut».

¹⁰ Pour l'analyse de l'évolution de l'économie suisse de 1990 à 2002, voir aussi Office fédéral de la statistique 2005.

Variations du PIB et du revenu de l'activité professionnelle salariée, 1991–2004

G 4



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

1990–1996

Le début des années 90 se caractérise par un fort ralentissement conjoncturel, avec une croissance du PIB nulle ou négative pour la période 1991 à 1993. Le chômage augmente. La situation économique s'améliore en 1994, mais ce redressement ne se confirme pas les deux années suivantes. Ce ralentissement conjoncturel se reflète dans l'évolution des revenus de l'activité salariée. De 1990 à 1996, les revenus réels stagnent et ils baissent même certaines années (1992 et 1993).

1997–2000

C'est une période de reprise économique, avec un taux de croissance du PIB positif chaque année, la valeur maximale (+3,6%) étant atteinte en 2000. Le chômage diminue. Les revenus de l'activité salariée augmentent en parallèle.

2001–2003

Cette période est marquée par un net ralentissement de la conjoncture économique. Le taux de croissance du PIB diminue et est même négatif en 2003 (-0,2%). Le chômage recommence à croître. On enregistre pourtant en 2001 un renforcement de l'augmentation des revenus réels de l'activité salariée. En revanche, en 2003 et 2004 leur évolution est négative, c'est-à-dire que les revenus réels des salariés baissent. La situation conjoncturelle change en 2004 et 2005, avec à nouveau un taux de croissance du PIB positif. D'après les évaluations trimestrielles du SECO, ce développement s'est poursuivi en 2006. L'évolution du revenu professionnel des salariés en 2005 et 2006 sort du cadre de la présente analyse; on peut néanmoins supposer que dans ces années il a recommencé à augmenter.

2.3 Interprétation de cette évolution

Pour mieux analyser l'évolution du revenu de l'activité salariée, on distinguera deux facteurs: les «heures travaillées» et le «revenu par heure travaillée».

2.3.1 Evolution des heures travaillées

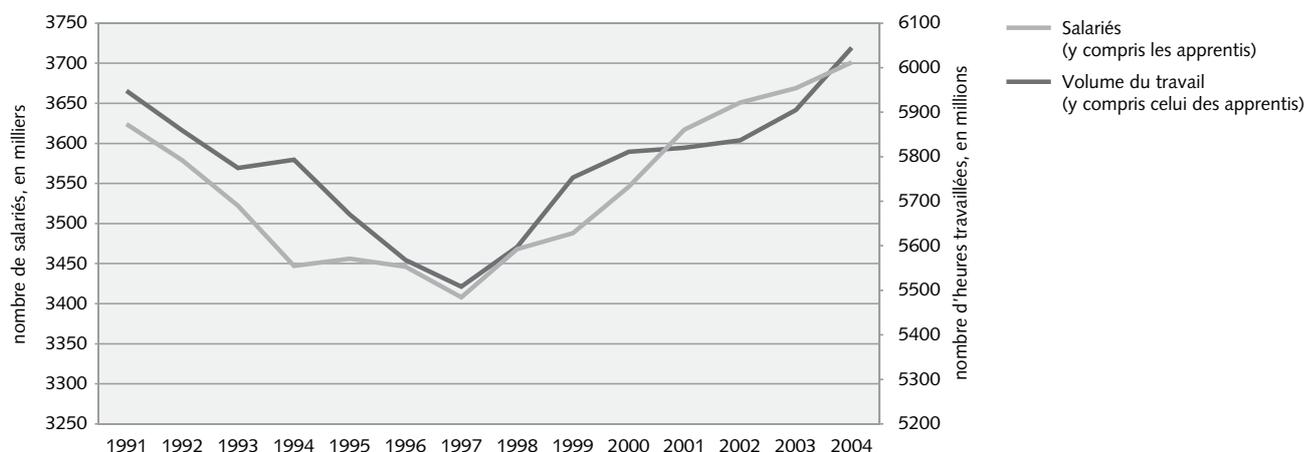
Les données du graphique G5 concernant le nombre des salariés (y compris les apprentis) proviennent de la statistique de la population active occupée (SPA0). Les personnes travaillant à temps partiel sont également recensées par cette statistique. La statistique du volume du travail (SVOLTA) donne le nombre d'heures travaillées par les salariés, y compris les apprentis.

Le volume du travail (nombre d'heures travaillées) suit une évolution à peu près parallèle à celle de la conjoncture. Pendant les années de récession, de 1990 à 1997, le volume du travail diminue et il recommence à augmenter durant les années de croissance, de 1997 à 2001. Néanmoins, on constate aussi une certaine augmentation de ce volume, quoique faible, dans des années (2002 et 2003) où l'économie croît faiblement, ou même régresse. Comme le met en évidence le graphique G5, l'évolution du volume du travail est fort semblable à celle du nombre des salariés: à la seule exception de l'année 1994, les deux courbes présentent un type d'évolution identique. Le temps de travail moyen par salarié n'a que peu varié en fonction de l'évolution conjoncturelle¹¹.

¹¹ Entre 1990 et 2004, le temps de travail moyen par salarié s'est élevé à 1630 heures par année. C'est en 1994 qu'a été atteinte la valeur maximale, de 1681 heures, et en 2002 la valeur minimale, de 1599 heures.

Evolution du nombre des salariés et des heures travaillées, 1991–2004

G 5

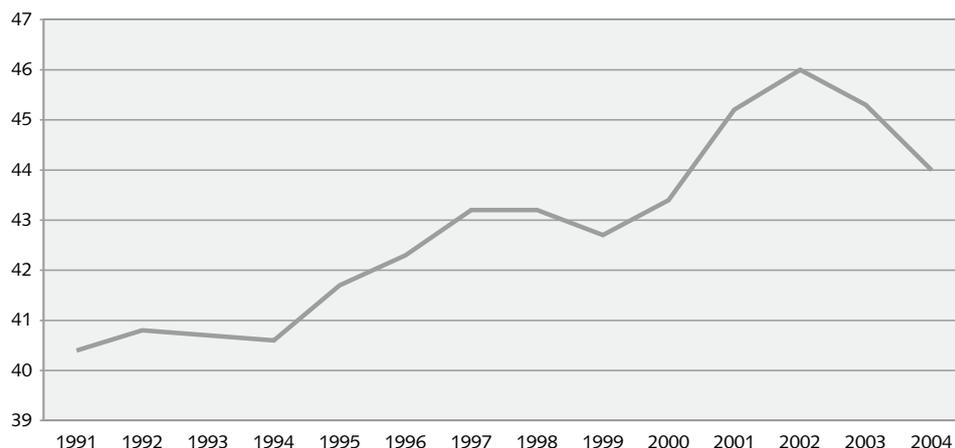


Source: Statistique de la population active occupée (SPA0),
Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du revenu par heure travaillée (apprentis compris), en Frs, à prix constants, 1991–2004

G 6



Source: Comptes nationaux (CN), Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.3.2 Evolution du revenu par heure travaillée

Le second facteur déterminant le revenu de l'activité salariée est le revenu par heure travaillée (le quotient du revenu total de l'activité salariée divisé par le nombre d'heures de travail fournies par les salariés, apprentis compris). Le graphique G6 présente l'évolution de ce revenu.

L'évolution du revenu par heure travaillée est à son tour liée à différents facteurs; nous allons étudier de plus près deux d'entre eux, la productivité et le changement de la structure de l'emploi. D'autres facteurs, tels que, par exemple, la qualification des employés, les négociations salariales entre employeurs et employés et l'exis-

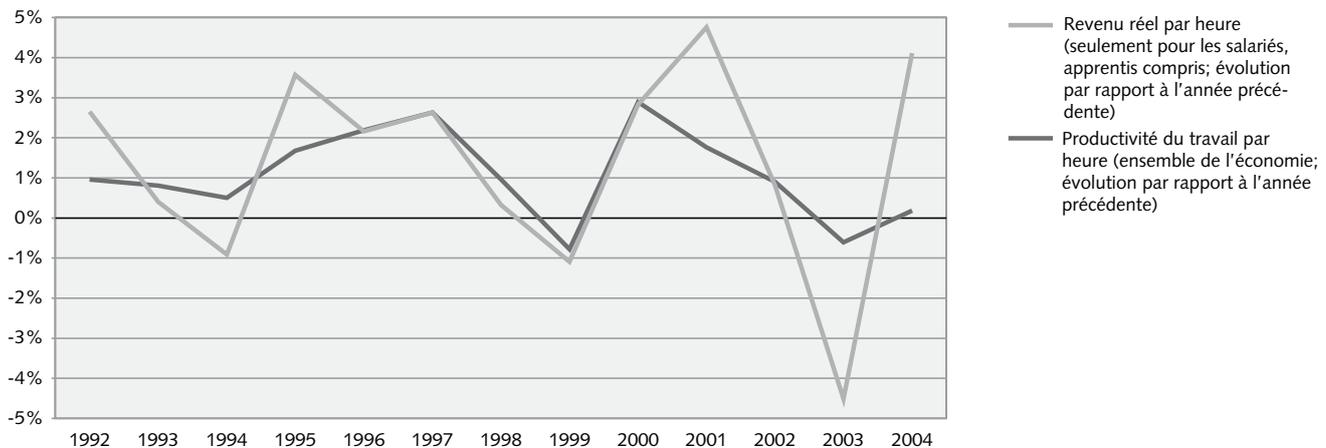
tence de conventions collectives, influencent également cette évolution, mais ils ne seront pas spécifiquement examinés dans notre analyse.

a) Relation avec la productivité du travail:

Le graphique G7 reproduit, d'une part, le taux de croissance du revenu réel des salariés par heure travaillée et, d'autre part, celui de la productivité du travail par heure, pour l'ensemble de l'économie. On constate une étroite relation entre productivité et revenu du travail: les deux facteurs évoluent de manière parallèle, même si les variations du taux de croissance des revenus sont plus fortes.

Evolution de la productivité du travail dans l'ensemble de l'économie nationale¹ et du revenu réel par heure travaillée², 1992–2004

G 7



¹ Dans ce chapitre, ce n'est en fait que la productivité des salariés qui importe, mais on ne peut calculer la productivité par heure travaillée que pour l'ensemble des travailleurs, salariés et indépendants.

² Le revenu du travail représenté dans ce graphique diffère sur deux points du revenu du travail tel qu'il est calculé dans le reste de la présente publication. En premier lieu, le revenu du travail (ainsi que les autres composantes du revenu) est calculé dans notre étude sur la base du concept de population résidente, c'est-à-dire qu'il comprend les revenus de l'activité professionnelle que les salariés résidant en Suisse reçoivent, de Suisse ou de l'étranger (valeur pour 2004: 266 milliards de francs; dans les CN, figure dans les ressources). Dans ce graphique, en revanche, le revenu est calculé sur la base du concept intérieur, c'est-à-dire qu'il inclut les rémunérations que les employeurs résidant en Suisse versent aux salariés actifs en Suisse, que ceux-ci résident dans le pays ou à l'étranger (valeur pour 2004: 276 milliards de francs; dans les CN, figure dans les emplois). On doit recourir à cette seconde notion de revenu, parce que le calcul de la productivité concerne lui aussi le travail de tous les salariés actifs en Suisse, qu'ils résident dans le pays ou à l'étranger. En second lieu, la correction de l'inflation des revenus indiqués dans ce graphique n'a pas été opérée sur la base de l'IPC, mais du PIB. En effet, dans une comparaison entre productivité et revenu du travail, le point de vue primordial n'est pas celui de la consommation des ménages, mais celui de la production du facteur du travail.

Source: Comptes nationaux (CN), Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La forte croissance du revenu réel du travail salarié en 2001 est peut-être à expliquer, entre autres causes, par le versement de primes supérieures à la moyenne.

b) Relation avec la structure de l'emploi

Les changements intervenant dans la structure de l'emploi se répercutent également sur le revenu par heure travaillée. Ainsi, on constate que les branches bénéficiant de salaires élevés représentent une plus grande part de l'emploi (en équivalence plein temps) en 2004 qu'en 1991 (voir tableau T1). Inversement, la part des branches à salaires moyens ou faibles a diminué. Une partie de l'augmentation des revenus professionnels de 1990 à 2004 peut donc vraisemblablement s'expliquer par des changements de type structurel.

2.4 Conclusion

Les revenus professionnels des salariés constituent, avec plus de 60%, la plus grande partie du revenu des ménages. Dans la période ici prise en considération, soit de 1990 à 2004, ils ont enregistré une croissance réelle moyenne de près de 0,8% par année. Cette croissance n'a toutefois pas été continue. Les revenus professionnels des salariés suivent en gros la conjoncture, avec parfois un certain décalage. Ainsi, la situation économique se dégrade à partir de 2001, mais les revenus professionnels augmentent encore jusqu'en 2002, le recul n'intervenant qu'à partir de 2003. On peut analyser l'évolution du revenu de l'activité salariée comme la résultante de deux facteurs, le «nombre d'heures travaillées» et le «revenu par heure travaillée». Le nombre d'heures travaillées suit à peu près l'évolution conjoncturelle. Quant à l'évolution du revenu par heure travaillée, elle est étroitement liée à celle de la productivité du travail et à celle de la structure de l'emploi.

T1 Emplois en équivalence plein temps selon les comptes nationaux, par catégorie de salaires, économie marchande¹, 1991/2004

Catégories de salaires ²	Parts relatives ³		Taux de variation annuel moyen 1991–2004
	1991	2004	
1. Salaires élevés	15,8%	20,3%	1,8%
Intermédiation financière			
Assurances			
Immobilier, informatique, R&D, services aux entreprises			
Enseignement			
2. Salaires moyens	53,8%	50,2%	-0,7%
Secteur secondaire			
Transports et communications			
Santé et activités sociales			
Autres services collectifs et personnels			
3. Salaires faibles	26,0%	25,1%	-0,4%
Commerce, réparation			
Hôtellerie et restauration			

¹ L'estimation des taux de variation annuels moyens des emplois en équivalence plein temps, effectuée au niveau des CN, n'est disponible que pour l'économie marchande.

² À partir des résultats de l'Enquête suisse sur la structure des salaires de 2004 pour le secteur privé, nous avons formé trois catégories de salaires. Salaires élevés: médiane du salaire mensuel brut standardisé supérieure à 6000 francs; salaires moyens: médiane du salaire mensuel brut standardisé comprise entre 5000 et 6000 francs; salaires faibles: médiane du salaire mensuel brut standardisé inférieure à 5000 francs. La médiane de l'ensemble des salaires mensuels bruts standardisés du secteur privé (sans l'agriculture) se monte en 2004 à 5500 francs. Les salaires mensuels bruts standardisés sont calculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

³ La somme des pourcentages est inférieure à 100, car les emplois dans l'agriculture ne figurent pas dans le tableau, étant donné qu'ils ne sont pas inclus dans l'Enquête suisse sur la structure des salaires.

Source: Comptes nationaux (CN), Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

3 Revenu de la propriété

Entre 1990 et 2004, le revenu de la propriété s'est nettement réduit, de 24% au total, ce qui correspond à un recul annuel moyen de 2%. Cette régression n'a cependant pas du tout été continue, comme le montre le graphique G8. En 2004, les 27 milliards de francs du revenu de la propriété ne représentaient plus que 6% environ du revenu global des ménages, alors qu'en 1990 la part du revenu de la propriété était encore de presque 10%.

Dans les CN, le revenu de la propriété est subdivisé en deux composantes¹²:

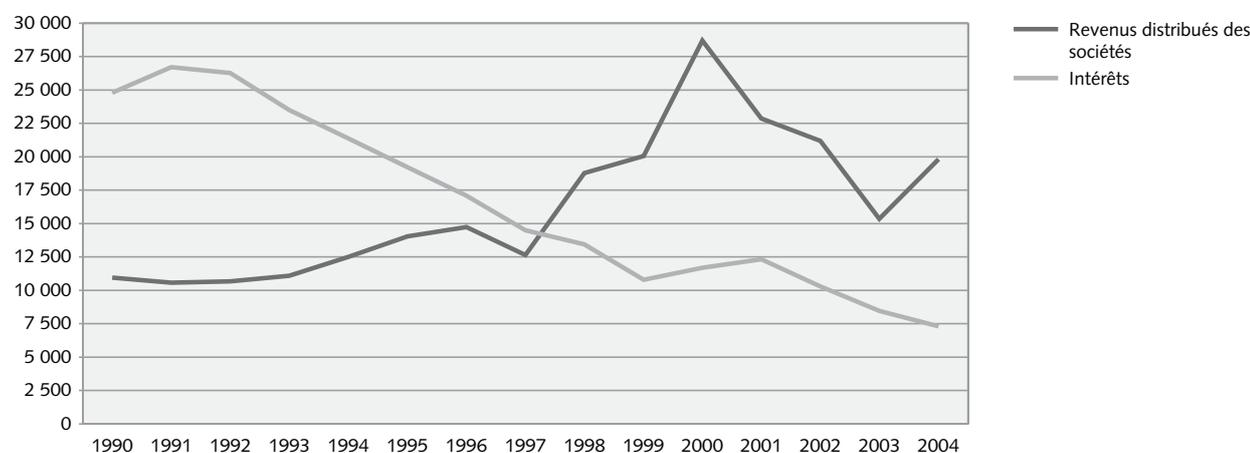
- les intérêts (D.41);
- les revenus distribués des sociétés (D.42).

Les revenus locatifs sont eux aussi un revenu provenant de la propriété, mais il ne font pas partie du revenu de la propriété, mais de l'excédent net d'exploitation (voir chapitre 4).

Les intérêts, d'une part, et les revenus distribués des sociétés, d'autre part, ont évolué de manière très contrastée dans la période examinée (voir graphique G8).

Evolution des deux composantes du revenu de la propriété, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 8



Source: Comptes nationaux (CN)

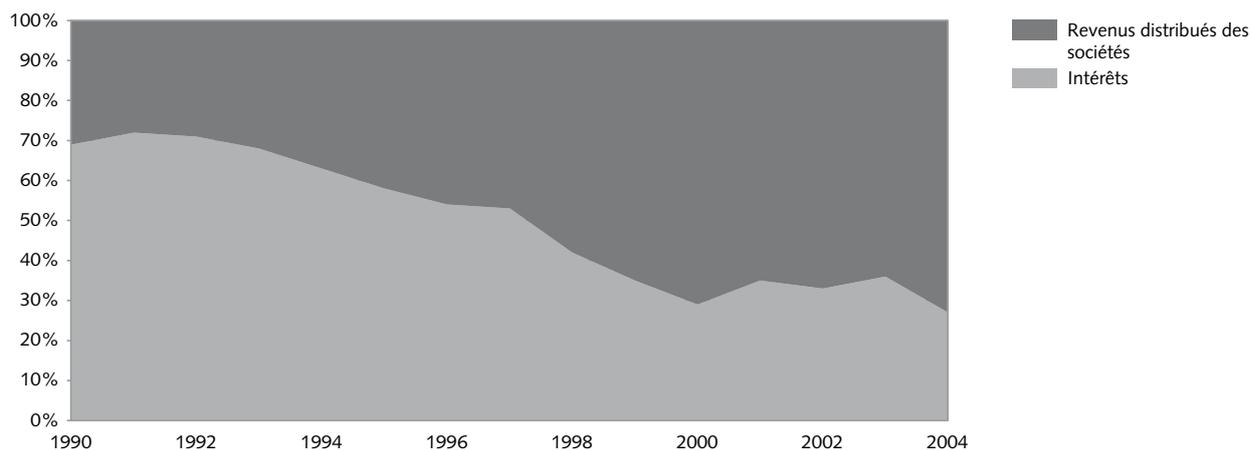
© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹² Dans la présente analyse, on ne prend pas en considération les autres composantes du revenu de la propriété dans les CN, c'est-à-dire les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers (D.43), les revenus de la propriété attribués aux assurés (D.44) et les loyers des terrains (D.45). Dans les CN suisses, les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers sont inscrits avec la valeur zéro pour le secteur des ménages privés et les loyers des terrains ne sont pas comptabilisés séparément, mais avec les intérêts. Quant aux revenus de la propriété attribués aux assurés, ils constituent un flux financier purement fictif.

Les intérêts ont diminué nettement, et de manière assez continue, tandis que les revenus distribués des sociétés ont connu une forte hausse entre 1997 et 2000, pour diminuer fortement après 2000. Du fait de ces évolutions, l'importance relative des deux composantes s'est inversée (voir graphique G9).

Les intérêts et les revenus distribués des sociétés en pour cent du revenu de la propriété, 1990–2004

G 9



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.1 Intérêts

La présente analyse ne prend en considération que les intérêts *actifs* des ménages, et non les intérêts passifs. Elle s'écarte par là de la définition du revenu retenue par le Groupe de Canberra, qui se base sur le solde des intérêts actifs et passifs des ménages (voir Canberra Group, 2001, pp. 20 et 122). Les intérêts passifs ont pour principale composante les intérêts hypothécaires, qui constituent la plus grande partie des coûts du logement des ménages propriétaires de leur logement. Or, dans le cas des locataires, les coûts du logement, c'est-à-dire les loyers, sont implicitement compris dans le revenu global¹³; on les déduit de ce revenu pour calculer le revenu disponible à court terme (voir Seconde partie). Pour traiter de la même manière locataires et propriétaires de logements, on renonce donc aussi à déduire les intérêts hypothécaires du revenu global.

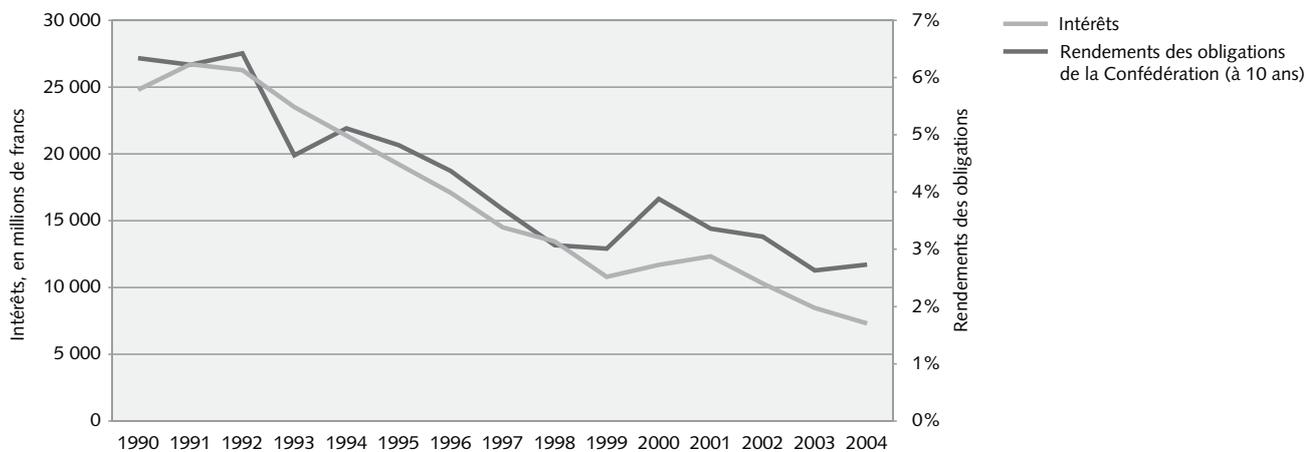
Les revenus de l'intérêt comprennent ainsi les intérêts des dépôts bancaires, des titres (autres que les actions), des produits financiers dérivés, des crédits et ceux des autres comptes à payer et à recevoir (CN § 4.43).

Les revenus de l'intérêt des ménages ont subi de 1990 à 2004 une baisse continue, particulièrement accentuée entre 1991 et 1999. Alors qu'en 1990 les intérêts représentaient encore 69% de l'ensemble des revenus de la propriété, en 2004 leur part s'était réduite à 27%. Dans cet intervalle, les revenus de l'intérêt, après correction de l'inflation, ont diminué de près de 71% (8,4% en moyenne annuelle), pour s'établir à 7,3 milliards de francs en 2004. On peut imputer cette régression à la baisse générale des taux d'intérêt en Suisse, une baisse qui est elle-même liée à l'évolution des taux d'intérêt internationaux et à la tendance au recul de l'inflation observée en Suisse. Une comparaison des revenus de l'intérêt des ménages avec les taux d'intérêt à long terme pratiqués en Suisse (calculés sur la base des rendements des obligations de la Confédération à dix ans) montre que ces deux facteurs ont évolué de manière à peu près parallèle (voir graphique G10). La baisse des taux d'intérêts a entraîné une

¹³ Certes, les intérêts hypothécaires des propriétaires de logements ne sont pas parfaitement équivalents aux loyers payés par les locataires, mais il est néanmoins possible, aux fins de la présente analyse, de supposer une équivalence approximative entre ces deux facteurs.

Comparaison des rendements des obligations de la Confédération (à 10 ans)¹ et des intérêts réels, 1990–2004

G 10



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹ Banque nationale suisse (BNS): Bulletin mensuel de statistiques économiques

perte d'attractivité des placements à taux fixes. Il est donc possible que les ménages aient modifié la composition de leurs portefeuilles de placements. Cependant, il n'est actuellement pas possible de vérifier empiriquement cette hypothèse¹⁴.

3.2 Revenus distribués des sociétés (dividendes et prélèvements)

On définit les dividendes comme «...une forme de revenu de la propriété auquel ont droit les actionnaires qui ont mis des capitaux à la disposition d'une société sous la forme d'actions» (SEC § 4.53). Sont compris sous cette rubrique les versements de dividendes au sens strict, la remise de nouvelles actions, les options, etc. D'autre part, les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés sont «...les montants que les entrepreneurs prélèvent effectivement pour leurs propres besoins sur les bénéfices réalisés par les quasi-sociétés qui leur appartiennent.» (SEC § 4.55). Le montant de ces prélèvements est nettement inférieur à celui des dividendes.

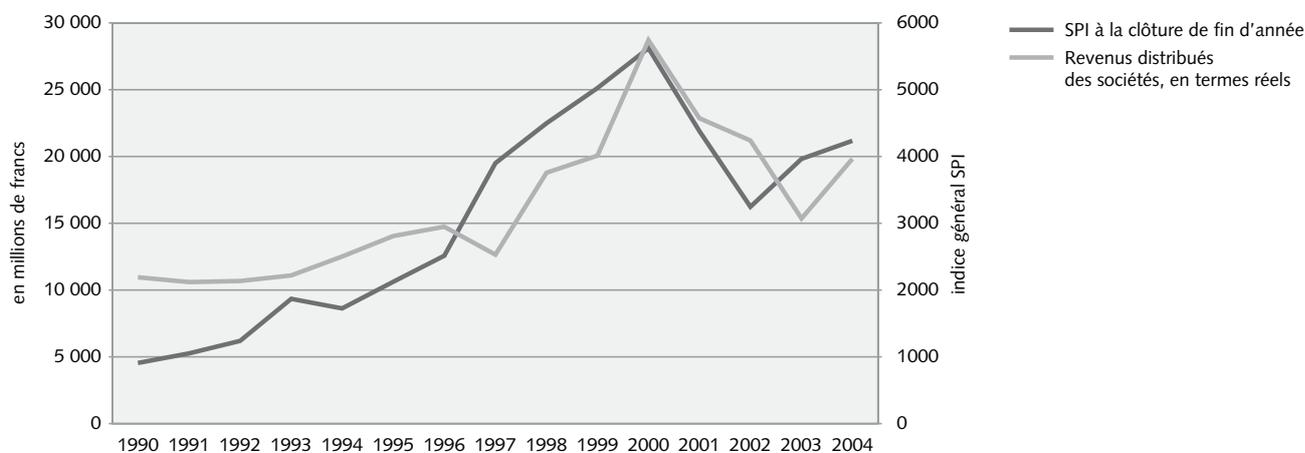
L'évolution des revenus distribués des sociétés est étroitement liée à celle des cours boursiers. Le graphique G11 compare l'évolution de ces revenus et celle du Swiss

Performance Index (SPI). En 1990, les revenus distribués des sociétés représentaient 31 % des revenus de la propriété. Ils ont légèrement diminué jusqu'en 1993, avant d'enregistrer une croissance continue au cours du boom boursier de la seconde moitié des années 90 (essor de la nouvelle économie et des start-up). En 2000, 71 % des revenus de la propriété provenaient de cette composante. Dans les années 90, les revenus distribués des sociétés ont donc augmenté de 162 % en termes réels, pour s'établir au niveau record de plus de 28 milliards de francs. Le crash boursier de 2001 (l'écroulement historique de l'indice Dow-Jones-Industrial en septembre 2001, à la suite des attentats contre le World-Trade-Center de New York) a entraîné un recul spectaculaire de cette composante du revenu. Elle a en effet chuté de 46 % jusqu'en 2003, où elle ne représentait plus que 15,2 milliards de francs. En 2004, ces revenus ont recommencé de monter, pour s'établir à près de 20 milliards de francs. Sur l'ensemble de la période de 1990 à 2004, les revenus distribués des sociétés ont ainsi enregistré une augmentation réelle de quelque 81 % (4,3 % en moyenne annuelle).

¹⁴ Ce n'est que depuis 1999 qu'on dispose de comptes financiers pour les ménages privés et les ISBLSM (voir BNS 2006). Les comptes financiers établis par la BNS donnent les valeurs des patrimoines financiers, c'est-à-dire les montants des actifs et passifs en millions de francs, mais ils n'indiquent pas le nombre des transactions. Or la baisse de la valeur d'un placement de capital ne signifie pas forcément qu'il y a eu modification du portefeuille: elle peut aussi provenir du fait que le placement en question a été réévalué à la baisse.

Comparaison de l'évolution du Swiss Performance Index (SPI) et de celle des revenus réels distribués des sociétés, 1990-2004

G 11



Source: Comptes nationaux (CN), Swiss Performance Index (SPI)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.3 Conclusion

De 1990 à 2004, le revenu de la propriété a baissé de 24% en termes réels, ce qui correspond à une régression annuelle de 2%. Cette baisse est à imputer à la forte chute des taux d'intérêt, qui est parallèle à l'évolution des taux d'intérêt à long terme. Les revenus distribués des sociétés ont énormément augmenté durant la seconde moitié des années 90, avant de retomber à la suite du crash boursier de 2001. Sur l'ensemble de la période ici examinée, ces revenus ont néanmoins augmenté. La somme des revenus de la propriété représentait encore en 2004 6% du revenu global des ménages.

4 Revenu de l'activité professionnelle indépendante (revenu mixte)

Le revenu de l'activité professionnelle indépendante est produit par des entreprises n'ayant pas de personnalité morale, ni l'obligation de tenir une comptabilité, que l'on attribue au secteur des ménages. Dans une telle entreprise, il n'est pas possible de différencier la rémunération du travail effectué par le propriétaire ou par des membres de sa famille (salaire de l'entrepreneur) et les bénéfices réalisés par l'entrepreneur. Ces deux composantes sont intégrées dans le même poste, nommé excédent net d'exploitation (poste B.2n dans les CN). C'est cet agrégat des CN que nous utilisons comme mesure du revenu de l'activité professionnelle indépendante ou revenu mixte.

Les revenus locatifs des ménages sont aussi attribués au poste excédent net d'exploitation. Par «revenus locatifs» on entend ici aussi bien les revenus locatifs effectifs que les revenus locatifs fictifs. Sont effectifs les revenus locatifs réalisés par la location d'une maison ou d'un appartement; ils génèrent un transfert de liquidités. Sont en revanche fictifs les revenus locatifs dont bénéficient les propriétaires qui, vivant dans leur propre maison ou appartement, ne doivent pas s'acquitter d'un loyer. Les re-

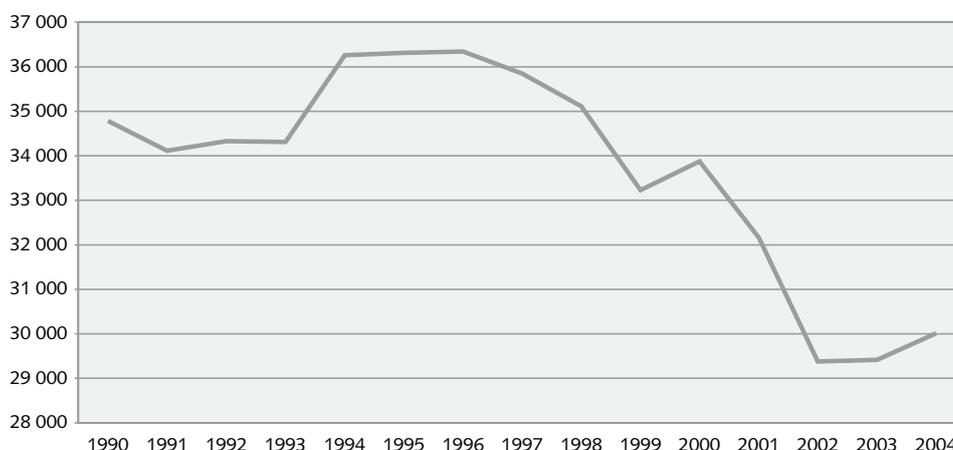
venus locatifs fictifs représentent donc les revenus que les ménages recevraient s'ils louaient à des tiers leur maison ou leur appartement et ils correspondent ainsi aux coûts d'opportunité de l'occupation de leur propre logement. Du point de vue fiscal, le revenu locatif fictif se traduit dans la valeur locative du logement, même si cette dernière est généralement inférieure à la valeur effective de ce logement.

À prix constants, le revenu de l'activité professionnelle indépendante a diminué de 14% dans la période considérée et se monte en 2004 à 30 milliards de francs. Sa part dans les revenus des ménages a également diminué; alors qu'elle représentait encore près de 9% en 1990, elle n'est plus que de 7% en 2004.

Cette diminution est difficile à analyser, étant donné que l'on ne peut pas désagréger le revenu mixte en différentes composantes. Faut-il l'interpréter comme un appauvrissement des indépendants, une dégradation de leur situation? Le recours à d'autres données permet de voir comment la situation des indépendants a évolué durant la période considérée.

Evolution du revenu mixte, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 12



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Au préalable, il faut aussi mentionner que selon la forme juridique qu'adoptent les entreprises privées, elles n'apparaissent pas forcément dans la séquence de comptes des ménages. C'est le cas notamment des sociétés anonymes et des sociétés à responsabilité limitée, qui figurent dans le secteur des sociétés non financières. Il est donc possible que des indépendants aient passé durant la période considérée d'une forme juridique à l'autre, pour des raisons fiscales notamment (en particulier après l'introduction de la TVA en 1995), ainsi que pour réduire leurs risques financiers (responsabilité financière limitée en cas de faillite).

Les données du Registre des entreprises et des établissements ne permettent pas actuellement de suivre la trajectoire d'une entreprise particulière durant la période 1990–2004. Mais on dispose des effectifs des différentes formes juridiques pour certaines années (Tableau T2). On peut ainsi constater que le nombre des sociétés à responsabilité limitée a beaucoup augmenté de 1991 à 2005 (de 1200 en 1991 à près de 45'000 en 2005), alors que celui des sociétés qui apparaissent dans les comptes des ménages (raison individuelle, société simple, société en nom collectif, société en commandite) diminue à partir de 1998.

Une partie de la diminution du revenu mixte dans les CN pourrait donc s'expliquer par une évolution des formes juridiques des entreprises.

4.1 Evolution de la situation des indépendants

La définition des indépendants est un point délicat et, selon la statistique utilisée, certaines catégories de travailleurs en font partie ou non.

Les organismes internationaux, dont l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), distinguent deux critères de l'emploi indépendant:

- 1) le revenu est directement dépendant du profit découlant de l'activité;
- 2) la personne qui détient l'emploi prend les décisions stratégiques et est directement responsable de la survie de l'entreprise.

En partant de cette définition générale, deux catégories de travailleurs sont parfois incluses dans les indépendants:

- les salariés propriétaires de leur entreprise (SA ou S.à r.l.);
- les collaborateurs familiaux.

4.1.1 Nombre d'indépendants

4.1.1.1 Recensement fédéral de la population

Le recensement fédéral de la population porte sur toutes les personnes résidant en Suisse à un moment donné (concept de population résidente). La définition des indépendants utilisée par le recensement n'inclut ni les salariés propriétaires de leur entreprise ni les collaborateurs familiaux.

Selon les données du recensement, le nombre et la proportion d'indépendants parmi la population active occupée augmentent légèrement entre 1990 et 2000, leur part passant de 10,6 à 10,9%.

4.1.1.2 Enquête suisse sur la population active (ESPA) et Statistique de la population active occupée (SPA0)

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) porte sur la population résidente permanente, soit toutes les personnes résidant en Suisse une année au moins (concept de population résidente permanente). La définition des indépendants utilisée par l'ESPA inclut les salariés propriétaires de leur entreprise, mais pas les collaborateurs familiaux déclarant ne pas faire partie de la direction de l'entreprise et ne pas occuper un poste similaire.

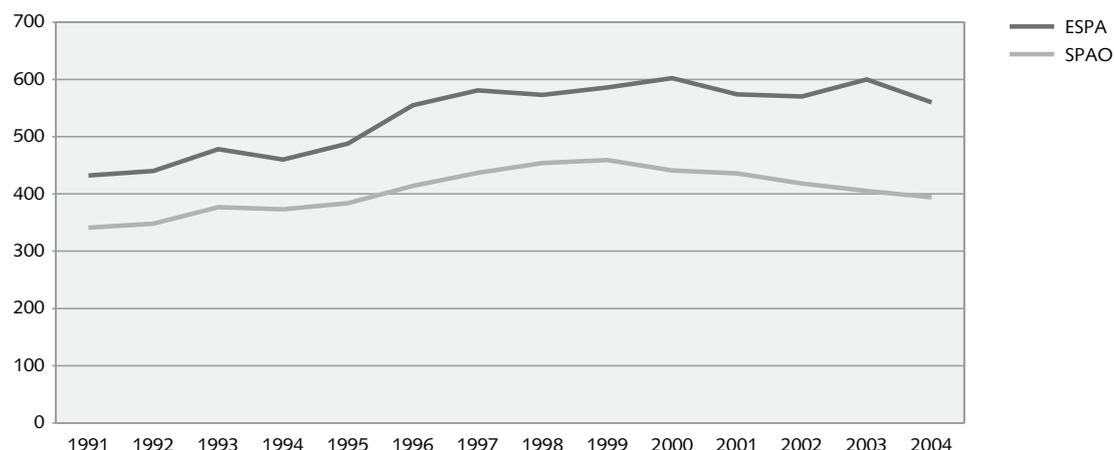
T2 Nombre d'entreprises selon leur forme juridique, économie marchande, 1991–2005

Année	Raison individuelle	Société simple	Société en nom collectif	Société en commandite	Société anonyme	Société à resp. limitée
1991	163 671	5 766	11 456	1 829	84 668	1 200
1995	168 139	7 011	11 496	1 857	81 653	5 892
1998	172 691	7 601	10 987	1 775	79 774	18 484
2001	164 155	6 902	10 027	1 681	82 748	31 926
2005	144 782	6 406	8 886	1 488	83 006	44 955

Source: Recensement fédéral des entreprises

Indépendants selon différentes statistiques, en milliers, 1991–2004

G 13



Source: Statistique de la population active occupée (SPAO),
Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La Statistique de la population active occupée (SPAO) porte sur les activités productives réalisées à l'intérieur du territoire économique suisse, qu'elles soient le fait de résidents ou de non-résidents (concept intérieur). La définition des indépendants utilisée par la SPAO n'inclut ni les collaborateurs familiaux ni les salariés propriétaires de leur entreprise.

On relève pour les deux statistiques (Graphique G13) une augmentation quasi continue de 1991 à la fin des années 90, suivie d'une période de légère diminution ou stagnation jusqu'en 2004. Il convient cependant d'ajouter que l'augmentation constatée entre 1995 et 1996 selon l'ESPA est partiellement due à une révision de questionnaire.

En résumé, nous avons dans l'ensemble une augmentation du nombre des indépendants sur la période considérée pour les deux statistiques; dans les deux cas, l'effectif 2004 dépasse l'effectif 1991.

4.1.1.3 Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

L'Enquête sur les revenus et la consommation (ERC) porte sur la population résidente permanente. La définition des indépendants utilisée par l'ERC inclut les collaborateurs familiaux et les salariés propriétaires de leur entreprise.

L'unité de relevé est ici le ménage privé. Le ménage est attribué au groupe socio-économique de la personne de référence, soit celle qui contribue le plus aux revenus du ménage.

Comme on le voit dans le tableau T3, la part des ménages indépendants fluctue au cours de la période: on constate ainsi une diminution au début des années 90, suivie d'une augmentation de 1998 à 2003, puis d'une nouvelle diminution de 2003 à 2004.

T3 Proportion de ménages d'indépendants, 1990–2004

Année	Ménages indépendants
1990	13,0%
1992	10,6%
1998	10,1%
2000	10,6%
2001	10,3%
2002	12,4%
2003	12,5%
2004	9,7%

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

En résumé, nous ne constatons pas de diminution drastique du nombre d'indépendants durant la période de 1990 à 2004. Les statistiques portant sur les personnes font plutôt apparaître une augmentation du nombre d'indépendants; la seule statistique où l'on observe une baisse concerne les ménages dont la personne de référence est indépendante et cette baisse se manifeste surtout l'année 2004.

4.1.2 Volume de travail

On utilise ici la statistique du volume du travail (SVOLTA), qui relève les activités réalisées à l'intérieur du territoire économique suisse (concept intérieur). La définition des indépendants dans la SVOLTA est identique à celle de la population active occupée (SPA0); elle n'inclut donc ni les collaborateurs familiaux ni les salariés propriétaires de leur entreprise.

Les données relatives au volume de travail indiquent la même tendance que celle concernant le nombre d'indépendants, soit une augmentation jusqu'à la fin des années 90, puis une diminution. Mais sur l'ensemble de la période, on ne constate pas de réduction du volume de travail des indépendants et l'effectif 2004 est supérieur à l'effectif 1991.

4.1.3 Rémunération des indépendants

4.1.3.1 Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

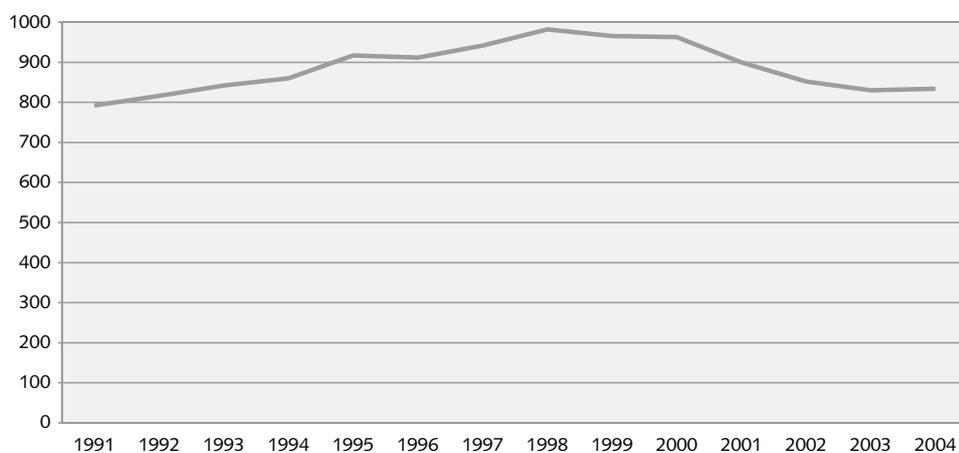
On constate dans l'ERC une augmentation des revenus réels des indépendants sur la période considérée (1998 à 2004), mais avec des fluctuations, les revenus étant les plus élevés en 2002 (Tableau T4).

4.1.3.2 Enquête suisse sur la population active (ESPA)

On relève dans l'ESPA une tendance à la baisse des revenus réels des personnes indépendantes (sans les salariés propriétaires de leur entreprise) à partir de 1992, avec une timide reprise à la fin des années 90, qui s'achève par une période de stagnation de 2002 à 2004 (Graphique G15). Les salariés propriétaires de leur entreprise ont en moyenne des revenus plus élevés, mais avec des fluctuations plus marquées. La tendance générale est aussi à la baisse à partir de 1992, avec une reprise à partir de 2000, plus accentuée que dans le cas des indépendants

Volume annuel effectif de travail des indépendants, en mio. d'heures, 1991–2004

G 14



Source: Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

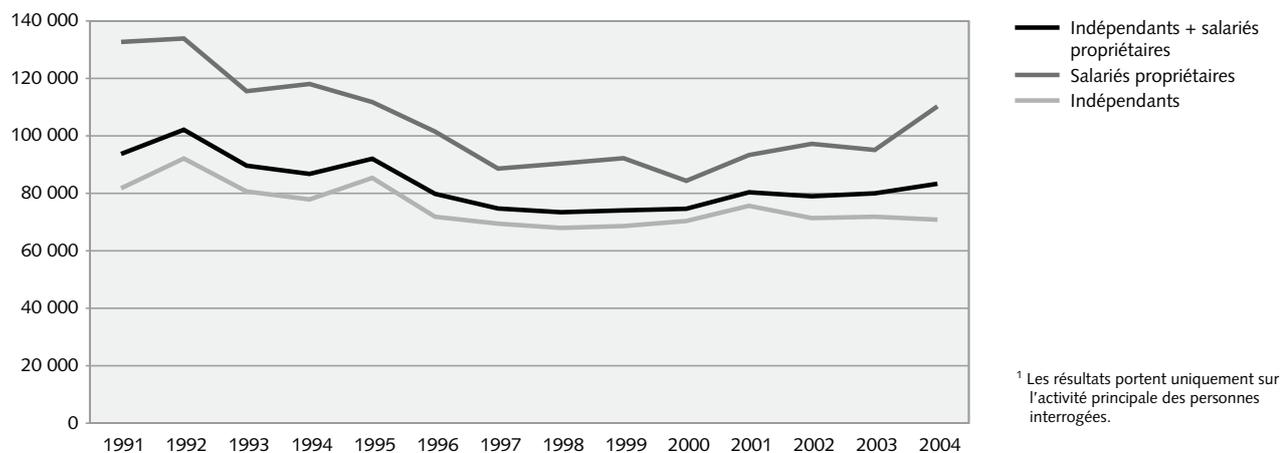
T4 Revenu du travail indépendant, à prix constants, 1998–2004

	Revenu du travail indépendant mensuel moyen par ménage en francs	... par personne indépendante en francs par mois	Estimation sur la population (en milliards de francs par an)
1998	653	4 127	23,5
2000	624	4 088	22,5
2001	684	4 428	24,9
2002	892	4 917	32,6
2003	786	4 108	28,8
2004	638	4 851	24,2

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

Revenu professionnel annuel brut moyen en Frs de différentes catégories d'indépendants, à prix constants, 1991-2004

G 15



¹ Les résultats portent uniquement sur l'activité principale des personnes interrogées.

Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

et qui se poursuit jusqu'en 2004, sans toutefois retrouver le niveau atteint en 1992.

Sur l'ensemble de la période, on a donc plutôt une baisse des revenus des indépendants, ce qui n'est pas contradictoire avec les résultats de l'ERC, qui se limitent à la période 1998–2004.

4.1.4 Indépendants dans différentes branches économiques

Un problème dans l'analyse des indépendants est aussi l'hétérogénéité de cette catégorie de travailleurs, avec des activités dans différentes branches économiques et des situations professionnelles très diverses, telles que professions libérales, artisans à leur compte, services (salons de coiffure, instituts de beauté, etc.), chefs d'entreprises de taille variable. D'autres analyses, effectuées aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, ont d'ailleurs mis en évidence le fait que les revenus des indépendants sont répartis de manière plus inégale que ceux des salariés¹⁵.

En 1991, les branches qui comptent le plus de personnes indépendantes sont les suivantes¹⁶:

- Commerce; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (20%)
- Agriculture, sylviculture (16%)
- Immobilier; location; activités informatiques; recherche et développement; autres services aux entreprises (15%)
- Secteur secondaire sans la construction¹⁷ (14%)
- Construction (11%).

Or, la plupart de ces branches n'ont en général pas connu d'évolution très favorable au cours de la période considérée. En prenant comme indicateurs de la situation économique l'évolution du nombre de postes en équivalence plein temps et l'évolution de la valeur ajoutée brute de 1991 à 2004, on constate que deux de ces branches, soit l'agriculture et la construction, ont des valeurs négatives pour ces deux indicateurs¹⁸. Deux autres, le secteur secondaire sans la construction et le commerce, connaissent une diminution de l'emploi et une

¹⁵ L'activité indépendante en Suisse. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active; OFS, 2006. *Measuring the Role of Self-Employment in Earnings Inequality*, Bucks Brian and Moore Kevin, contribution présentée dans le cadre de la 29^e Conférence générale de IARIW (International Association for Research in Income and Wealth), Joensuu, Finlande, 2006. *Self-Employment Incidence, Overall Income Inequality and Wage Compression*, Torrini Roberto, contribution présentée dans le cadre de la 29^e Conférence générale de IARIW (International Association for Research in Income and Wealth), Joensuu, Finlande, 2006.

¹⁶ Source: Enquête suisse sur la population active ESPA. Les pourcentages indiqués se réfèrent aux indépendants, sans les collaborateurs familiaux. Mais le tableau n'est pas foncièrement différent si on les inclut; seul l'ordre des branches varie, l'agriculture venant alors en tête.

¹⁷ Industries extractives, industries manufacturières, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

¹⁸ Taux de variation annuel moyen de l'emploi en équivalence plein temps selon les CN: agriculture: -0,1%; construction: -1,7%. Taux de variation annuel moyen de la valeur ajoutée brute selon les CN (aux prix de l'année précédente, année de référence 2000): agriculture: -1,6%; construction: -1%.

augmentation de la valeur ajoutée brute¹⁹, ceci pouvant partiellement s'expliquer par des phénomènes de concentration. Et une seule de ces branches, la branche «immobilier; location; activités informatiques; recherche et développement; autres services aux entreprises» présente à la fois une augmentation de l'emploi et de la valeur ajoutée brute²⁰.

En 2004, la répartition des indépendants dans les principales branches se présente comme suit:

- Immobilier; location; activités informatiques; recherche et développement; autres services aux entreprises (20%)
- Agriculture, sylviculture (16%)
- Commerce; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (15%)
- Secteur secondaire sans la construction (11%)
- Santé, activités sociales (10%)
- Construction (9%)

Une proportion non négligeable d'indépendants se trouvent donc toujours dans des branches qui sont plutôt en déclin, avec des phases de recul plus ou moins accentuées. Dans ces conditions, une baisse des revenus des indépendants paraît vraisemblable.

On peut également relever que le taux de working poor²¹ est plus élevé que la moyenne chez les indépendants, l'écart étant encore plus grand pour la catégorie des indépendants sans employé²².

4.2 Conclusion

En partant de la constatation de la diminution des revenus mixtes dans les CN pour la période 1990 à 2004, nous avons essayé de l'expliquer en recourant à différentes sources de données, pour voir comment la situation des personnes indépendantes avait évolué durant la période considérée. Les principaux points qui ressortent de ces données peuvent se résumer ainsi: pas de diminution du nombre d'indépendants ou de leur volume de travail de 1990 à 2004, tendance à la baisse de leurs revenus, développement de formes juridiques comme les S.à r.l., qui permettent aux indépendants de limiter leurs risques financiers.

En fonction de ces différents éléments, il est difficile d'interpréter de manière tranchée la diminution des revenus mixtes observée dans les CN. Rappelons qu'il s'agit d'un agrégat constitué des revenus de l'activité professionnelle d'indépendants – soit les bénéfices de l'entreprise, y compris la rétribution du propriétaire – qui apparaissent dans le secteur des ménages (en sont exclues notamment les SA et les S.à r.l.). Une partie de cette diminution pourrait s'expliquer par le développement des S.à r.l. et la tendance à la diminution des formes de sociétés juridiques comme les raisons individuelles que l'on constate à la fin de la période. Le fait que d'autres statistiques (ESPA, SVOLTA) ne font pas apparaître de réduction importante du nombre d'indépendants ou de leur volume de travail va dans le sens de cette hypothèse. Par ailleurs, les données de l'ESPA indiquent aussi une tendance à la baisse des revenus professionnels des indépendants pour cette période 1991 – 2004. On a vu également que beaucoup d'indépendants se trouvent dans des branches peu dynamiques, où l'emploi est en recul, ce qui laisse supposer des revenus peu élevés. Enfin, des études portant sur les agriculteurs ont montré que cette catégorie d'indépendants, en tout cas, subit une détérioration de sa situation financière depuis 1990²³. Cependant, les indépendants constituent un groupe trop disparate pour que l'on puisse en l'état tirer des conclusions générales sur l'évolution de leur situation financière durant la période considérée.

¹⁹ Taux de variation annuel moyen de l'emploi en équivalence plein temps selon les CN: secteur secondaire sans la construction: -1,7%; commerce: -0,4%. Taux de variation annuel moyen de la valeur ajoutée brute selon les CN (aux prix de l'année précédente, année de référence 2000): secteur secondaire sans la construction: +1,1%; commerce: +0,8%.

²⁰ Taux de variation annuel moyen de l'emploi en équivalence plein temps selon les CN: +2,6%. Taux de variation annuel moyen de la valeur ajoutée brute selon les CN (aux prix de l'année précédente, année de référence 2000): +0,9%.

²¹ Un working poor est une personne ayant une activité professionnelle et vivant dans un ménage pauvre, le volume de travail rémunéré cumulé de l'ensemble des membres du ménage représentant au moins 36 heures par semaine, soit un emploi à plein temps (90% et plus).

²² *Travailler et être pauvre. Les working poor en Suisse. Ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'Enquête suisse sur la population active 2002 (ESPA)*, OFS, 2003; *Travailler et être pauvre. Les working poor en Suisse. Ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'Enquête suisse sur la population active 2003 (ESPA)*, OFS, 2004; *La pauvreté des personnes en âge de travailler*, OFS, 2007.

²³ *Annuaire statistique de la Suisse. Agriculture et sylviculture*: OFS, 1995, 2001–2007.

5 Revenus issus de transferts

Entre 1990 et 2004, les revenus issus de transferts ont augmenté, à prix constants, de 69%, ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 3,8%. Avec un montant de 117 milliards de francs, ces revenus représentaient en 2004 plus du quart du revenu total des ménages de Suisse, alors qu'en 1990 leur part ne s'élevait encore qu'à 18%. On peut attribuer cette augmentation principalement au développement de la prévoyance professionnelle et de l'assurance-maladie obligatoire ainsi qu'à l'évolution de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité.

Les revenus issus de transferts ne comprennent pas seulement les prestations des assurances sociales, mais aussi des transferts privés. Dans les CN, ces revenus sont subdivisés en cinq composantes:

- les prestations de sécurité sociale en espèces (poste D.621; p. ex. AVS, AI, AC);
- les prestations d'assurance sociale de régimes privés (poste D.622; assurances sociales obligatoires, p. ex. prévoyance professionnelle, assurance-accidents, assurance-maladie);

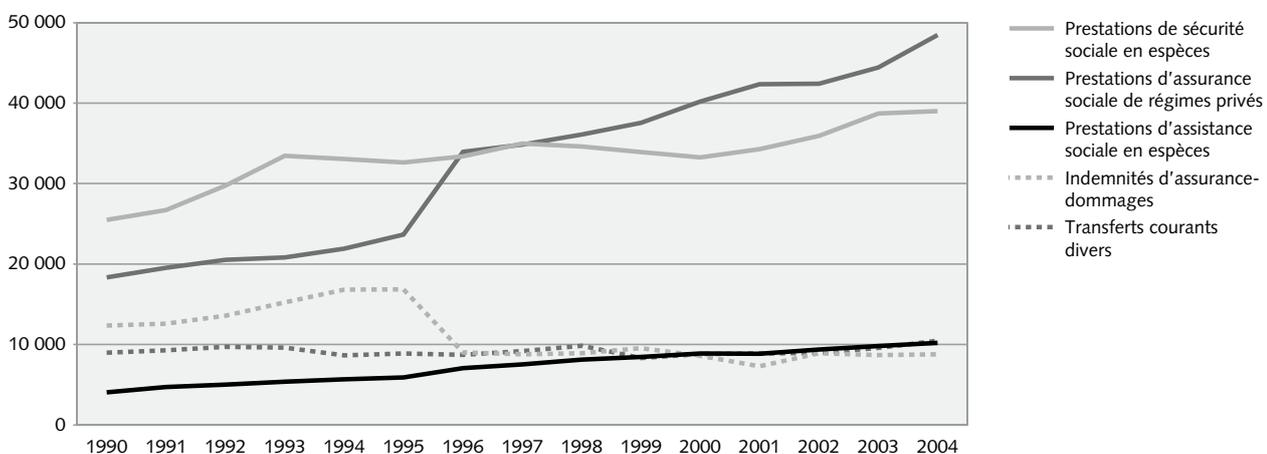
- les prestations d'assistance sociale en espèces (poste D.624; transferts de la Confédération, des cantons et des communes aux ménages, p. ex. réductions de primes, prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI, aide sociale);
- les indemnités d'assurance-dommages (poste D.72; p. ex. prestations de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents non-obligatoires, versements de l'assurance des véhicules à moteur);
- les transferts courants divers (poste D.75; p. ex. gains provenant de loteries et de paris, pensions alimentaires, successions).

Les graphiques G16 et G17 illustrent l'évolution des différents revenus issus de transferts entre 1990 et 2004, à prix constants et en pour cent du total des revenus issus de transferts.

On constate que les prestations des assurances sociales obligatoires, publiques (sécurité sociale) et privées, sont la source la plus importante de transferts. En 2004, ces deux composantes additionnées ont représenté près des trois quarts de l'ensemble des revenus de transferts.

Evolution des différentes composantes des revenus issus de transferts, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 16

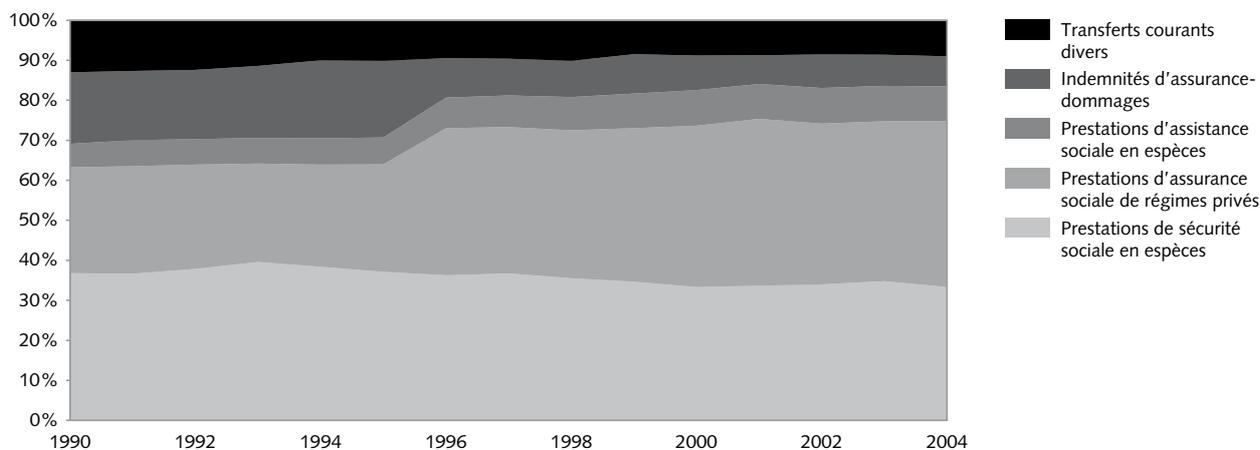


Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution des différentes composantes des revenus issus de transferts, en pour cent du total des revenus issus de transferts, 1990–2004

G 17



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Toutes les composantes principales des revenus de transferts ont augmenté en termes réels, à la seule exception des indemnités d'assurance-dommages. Cette exception a cependant une origine institutionnelle, et plus précisément une question de définition: jusqu'en 1995, on attribuait les revenus provenant de prestations des assurances-maladie à la catégorie des indemnités d'assurance-dommages, tandis qu'après l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire, en 1996, on a comptabilisé ces revenus dans la catégorie des prestations d'assurance sociale de régimes privés (voir chapitres 5.2 et 5.4).

On considère comme des revenus issus de transferts aussi bien des revenus directs tels que les rentes ou les indemnités journalières, dont les ménages peuvent disposer librement, que des revenus «indirects», tels que les frais de traitements médicaux. On pourrait objecter que cette notion du revenu porte à surestimer les revenus des ménages, car les assurances ou les caisses-maladie ne remboursent généralement pas ces frais aux assurés, mais les paient directement aux fournisseurs des prestations de santé. Mais ces paiements correspondent à des prestations qui sont consommées par les ménages. Si l'on considère les revenus du point de vue de la consommation, il se justifie donc d'interpréter les frais de traitements médicaux comme une composante du revenu. Le revenu comprend alors tout ce que les ménages peuvent consommer, donc aussi bien les prestations qu'ils paient eux-mêmes directement que celles que les caisses-maladie prennent en charge pour eux (soins hospitaliers, médicaments, visites médicales, etc.). On peut aussi justifier cette notion du revenu en soulignant le fait que l'exis-

tence d'une protection d'assurance permet aux ménages de consommer davantage, puisque ainsi ils ne doivent pas constituer de réserves financières pour couvrir les risques assurés. Par contre, si l'on considérait les revenus du point de vue du financement des dépenses directes des ménages, on ne devrait alors pas tenir compte des frais médicaux. Mais dans ce cas, il faudrait également déduire du revenu global les postes de dépenses correspondants, c'est-à-dire les paiements de primes d'assurances assumées par les ménages.

5.1 Prestations de sécurité sociale en espèces²⁴

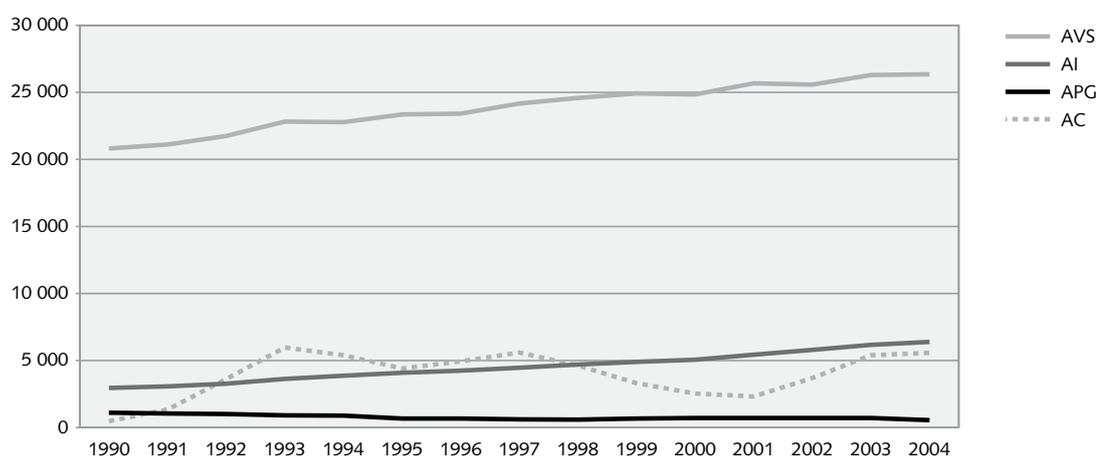
Les prestations de sécurité sociale en espèces (poste D.621 dans les CN) comprennent les revenus provenant des prestations de l'AVS, de l'AI, des APG, de l'AC, des allocations familiales des agriculteurs et de l'assurance-maternité du canton de Genève²⁵.

Avec une part de 33% en 2004 (37% en 1990), les prestations de sécurité sociale en espèces sont, par ordre d'importance, la deuxième composante des revenus issus de transferts, après les prestations d'assurance sociale de régimes privés. Dans la période considérée, ces prestations de sécurité sociale ont augmenté de 53%, à prix constants, pour atteindre 39 milliards de francs en 2004 (croissance annuelle moyenne de 3,1% environ).

Les revenus provenant de l'assurance-vieillesse et survivants représentent de loin la plus grande part des prestations de sécurité sociale en espèces et ils ont crû de manière continue au fil des années (croissance annuelle moyenne de 1,7%, en termes réels). Les revenus provenant de l'assurance-invalidité ont augmenté beaucoup plus fortement que ceux de l'AVS, avec une augmentation annuelle moyenne de 5,7%. Quant aux revenus distribués par l'assurance-chômage, ils ont été très fluctuants, suivant l'évolution du marché du travail. C'est cette composante du revenu qui se signale par la croissance la plus forte, avec une moyenne annuelle frisant les 20%. Cependant, il faut attribuer cette augmentation importante au fait qu'en 1990 le taux de chômage était extrêmement bas et que les revenus provenant de l'AC se situaient alors à un niveau très modeste²⁶.

Evolution des prestations de sécurité sociale en espèces (AVS, AI, APG, AC), en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 18



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

²⁴ Les chiffres concernant les revenus provenant des prestations des assurances sociales sont empruntés aux CN, alors que les indications sur le nombre des bénéficiaires et les prestations moyennes par bénéficiaire proviennent principalement de la statistique des assurances sociales suisses (voir Office fédéral des assurances sociales, 2006), car ces données ne figurent pas dans les CN. Ces deux sources utilisent cependant des définitions quelque peu différentes, ce qui entraîne que leurs chiffres pour les différentes assurances ne sont pas identiques. La principale différence est que les CN tiennent compte des prestations que les personnes résidentes reçoivent de la Suisse et de l'étranger, alors que la statistique des assurances sociales se base sur les prestations versées par les différentes assurances sociales suisses à des bénéficiaires établis en Suisse ou à l'étranger. Il n'y a pourtant pas de différences importantes entre les chiffres résultant de ces deux modes de calcul, les deux séries de valeurs évoluant de façon à peu près parallèle; on peut donc interpréter les revenus issus de transferts enregistrés par les CN sur la base des données de la statistique des assurances sociales.

²⁵ Les prestations des allocations familiales aux agriculteurs et celles de l'assurance-maternité du canton de Genève, qui s'élèvent respectivement à près de 125 millions et à 56 millions de francs (en 2004), ne représentent qu'une petite part des prestations de sécurité sociale; c'est pourquoi elles n'apparaissent pas dans le graphique G18. Les chiffres se rapportant à ces deux catégories de prestations ne seront d'ailleurs pas interprétés dans cette publication.

5.1.1 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

Entre 1990 et 2004, les revenus provenant des rentes AVS ont augmenté en moyenne annuelle de 1,7%, en termes réels. C'est entre 1990 et 1993 que l'on a enregistré la croissance la plus importante, avec une augmentation réelle de ces revenus de 10%.

Les revenus issus des *rentes de vieillesse* ont augmenté, parce que le nombre des personnes qui bénéficient d'une telle rente a crû de manière relativement constante, d'environ 2% par an, pour des raisons démographiques²⁷. Ce n'est qu'en 2002 que le nombre des

²⁶ Ainsi, la croissance annuelle moyenne des prestations de l'AC n'est plus que de 11,5% de 1991 à 2004 et leur évolution annuelle moyenne est même négative (-0,7%) si on la mesure de 1993 à 2004.

²⁷ Source: OFAS (2006), Tableau AVS 2.

bénéficiaires est demeuré pratiquement stable, parce que l'âge de la retraite pour les femmes y a été élevé à 63 ans. La rente moyenne a aussi augmenté, mais seulement de 0,3% en moyenne annuelle (en termes réels)²⁸. Cette augmentation n'a pourtant pas été constante. Conformément à l'article 33ter, al. 1, LAVS, les rentes AVS sont en règle générale adaptées tous les deux ans à l'évolution des salaires et des prix (indice mixte). C'est aussi ce qui explique la forte croissance des rentes de 1990 à 1993, puisque dans cette période le renchérissement des prix et la hausse des salaires ont atteint des niveaux particulièrement élevés (tout au moins en 1991 et 1992, en ce qui concerne les salaires). En 1991, une allocation de renchérissement unique correspondant à 6,25% de la rente annuelle a été versée²⁹. En 2001, la transformation des rentes de couples en rentes individuelles (système du *splitting*) a entraîné à nouveau une légère augmentation des rentes.

Les revenus provenant des *rentes de survivants* sont restés à peu près au même niveau durant les années 90; on observe une légère tendance à la hausse depuis 2000. Le nombre de bénéficiaires a été en diminution jusqu'en 1997 et ce n'est qu'avec l'introduction de la rente de veuf, cette même année, qu'il a recommencé à croître. Mais dans l'ensemble de la période considérée, le taux de croissance des bénéficiaires, de 0,6% en moyenne annuelle, est demeuré nettement inférieur à celui des bénéficiaires de rentes de vieillesse³⁰. En revanche, la rente de survivant moyenne a augmenté pratiquement dans la même proportion que la rente de vieillesse moyenne (0,3% en moyenne annuelle)³¹.

5.1.2 Assurance-invalidité (AI)

Les revenus provenant des prestations en espèces de l'AI (notamment les rentes ordinaires et extraordinaires, les indemnités journalières et les allocations pour impotents) ont augmenté en termes réels de 116% entre 1990 et 2004, soit une augmentation annuelle moyenne de 5,7%. Les rentes ordinaires représentent la plus grande part des prestations en espèces de l'AI, avec plus de 80%³²; nous examinerons ci-dessous leur évolution de

manière plus détaillée. La principale raison de cette hausse du montant affecté aux rentes AI est la croissance du nombre de bénéficiaires. Celui-ci a en effet augmenté de 85% dans la période considérée, pour atteindre presque 480'000 personnes, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 4,5%³³. Cette croissance peut être imputée à différentes causes. Le message concernant la 5^e révision de l'AI recense non moins de 10 causes possibles, notamment l'absence de coordination entre les différentes assurances sociales concernées en cas de maladie, l'évolution démographique, la situation économique³⁴ et la modification de la conception des notions de santé et de maladie de la part du corps médical (voir Message 2005, pp. 4237 ss.).

En revanche dans la période considérée, la rente AI moyenne est demeurée pratiquement inchangée, après correction de l'inflation³⁵. Comme dans le cas de l'AVS, le niveau de la rente minimale a été élevé à peu près tous les deux ans, mais seulement dans une faible proportion. Jusqu'à la seconde moitié des années 90, le niveau de la rente moyenne s'est légèrement élevé en termes réels, mais il tend à baisser depuis lors.

5.1.3 Allocations pour perte de gain (APG)

À prix constants, les revenus issus des APG ont diminué de moitié durant la période considérée, de même que le nombre des bénéficiaires. Les deux groupes concernés les plus importants, les membres de l'armée et ceux de la protection civile, ont fortement diminué en nombre (ce qui explique aussi le recul des prestations des APG entre 2003 et 2004), tandis que dans les groupes du service civil, du recrutement (le droit à des allocations pendant les journées du recrutement a été introduit en 2002) et de Jeunesse & Sport, le nombre de bénéficiaires a augmenté.

²⁸ Source: OFAS (2006), Tableau AVS 3.2 (valeurs réelles; chiffres mensuels pour les rentes simples des hommes et des femmes. Les rentes de couples, qui n'ont été versées que jusqu'en 2000, ont évolué de manière analogue).

²⁹ Source: OFAS (2006), Tableau AVS 4.2.

³⁰ Source: OFAS (2006), Tableau AVS 2.

³¹ Source: OFAS (2006), Tableau AVS 3.2 (valeurs réelles; chiffres mensuels des rentes de veuves, qui représentent près de 80% de l'ensemble des rentes de survivants).

³² Source: OFAS (2006), Tableau AI 1.3.

³³ Source: OFAS (2006), Tableau AI 2.1. Le nombre des bénéficiaires se rapporte aux rentes ordinaires et extraordinaires, alors que le calcul de la rente moyenne ne se base que sur les rentes ordinaires.

³⁴ Le message (2005) constate que durant les années de stagnation économique, la hausse des dépenses de l'AI est marquée, mais que le passage des chômeurs à l'AI ne semble pas s'être institutionnalisé, ni inscrit dans une routine.

³⁵ Source: OFAS (2006), Tableau AI 3.2. Ce constat se réfère à l'ensemble des rentes ordinaires d'invalidité et des rentes complémentaires. Si l'on considère exclusivement l'évolution des rentes ordinaires (sans les rentes complémentaires), on enregistre une légère hausse de 0,2% en moyenne annuelle. Selon l'OFAS, la baisse de la rente moyenne à partir de 1998 ne correspond pas à un recul des prestations; elle serait plutôt une conséquence des modifications de la structure des divers types de rentes introduites par la 10^e révision de l'AVS.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les indemnités journalières de l'assurance-maternité fédérale sont aussi prises en charge par les APG. La valeur de ces prestations pour le second semestre 2005 est estimée à 174 millions de francs³⁶.

5.1.4 Assurance-chômage (AC)

Les revenus provenant des rentes AC ont pour caractéristique de suivre la conjoncture de manière anticyclique (et avec un certain retard), en évoluant parallèlement au taux de chômage³⁷, comme le montre le graphique G19. C'est pourquoi ces revenus sont les prestations sociales qui varient le plus fortement au cours du temps. Ainsi, de 1990 à 1993, ces prestations se sont multipliées par douze, passant de 476 millions à 6,0 milliards de francs. Entre 1997 et 2001, elles ont baissé de 59%, pour s'établir à 2,3 milliards de francs, avant d'augmenter de nouveau de 141% jusqu'en 2004, pour atteindre 5,6 milliards de francs. Le niveau des revenus issus de l'AC dépend surtout du nombre de bénéficiaires de l'AC ainsi que – mais de façon beaucoup moins marquée – du nombre moyen d'indemnités journalières perçues. Avec

l'entrée en vigueur de la 3^e révision de la LACI en 2003, le nombre maximal d'indemnités journalières a été ramené de 520 à 400 jours. Quant au montant moyen versé par indemnité journalière et par bénéficiaire, avec 132 francs (en termes réels) en 2004, il dépassait à peine le montant de 130 francs versé en 1990³⁸.

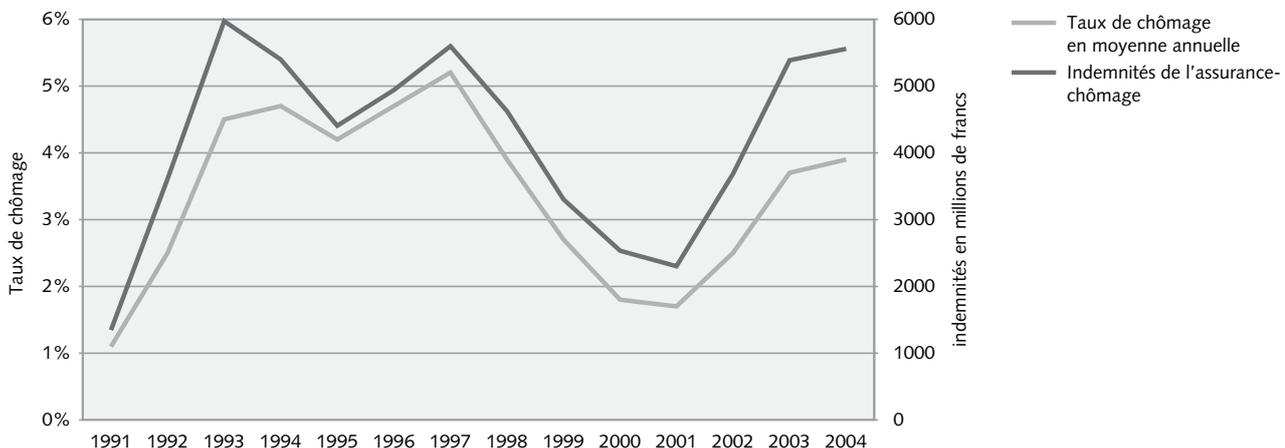
5.2 Prestations d'assurance sociale de régimes privés

Par opposition aux assurances sociales mentionnées dans le chapitre 5.1, on qualifie d'assurances de régimes privés les assurances sociales qui, tout en étant obligatoires, sont confiées à des compagnies d'assurance privées. Les prestations d'assurance sociale de régimes privés (poste D.622 dans les CN) comprennent quatre composantes:

- l'assurance-accidents obligatoire (AA);
- l'assurance obligatoire des soins (AOS);
- la prévoyance professionnelle (PP);
- les prestations des caisses d'allocations familiales.

Taux de chômage en Suisse et revenus provenant des rentes de l'assurance-chômage, en mio. de Frs, à prix constants, 1991–2004

G 19



Source: Comptes nationaux (CN), Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

³⁶ Source: OFAS (2006), Tableau APG 1.3.

³⁷ Nombre de chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives selon le recensement fédéral de la population. Les chômeurs inscrits sont les personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage (Source: <http://www.amstat.ch/infospc/public/definitionen.jsp?call=normal&lingua=fr>).

³⁸ Source: OFAS (2006), Tableau AC 3 (valeurs réelles).

Dans la période examinée, les prestations d'assurance sociale de régimes privés ont augmenté en moyenne de 7,2% par année (augmentation réelle), pour atteindre 48 milliards en 2004. La prévoyance professionnelle en est la composante la plus importante: dans cette même période, elle a enregistré une forte croissance, de 122% en termes réels (presque 6% en moyenne annuelle). C'est dans les prestations de l'AOS que l'on constate la plus forte hausse, puisque celles-ci ont sextuplé en valeur réelle. Mais ce bond s'explique par le fait que l'assurance obligatoire des soins a été introduite en 1996, comme on l'a déjà mentionné. Jusqu'en 1995, les prestations de cette assurance étaient comptabilisées dans les indemnités d'assurance-dommages, tandis que, depuis 1996, elles figurent parmi les prestations d'assurance sociale de régimes privés. Pourtant, même si l'on ne considère que l'évolution depuis 1996, on s'aperçoit que c'est encore l'AOS qui a enregistré la plus forte hausse, quoique la différence soit moins marquée. Entre 1996 et 2004, on constate pour les prestations de l'AOS une augmentation réelle moyenne de 5,2% par année, alors que dans la même période l'augmentation réelle moyenne des prestations de la prévoyance professionnelle a été de 5,0% et celle des prestations des caisses d'allocations familiales de 1,9%, de même que celle des prestations de l'assurance-accidents obligatoire.

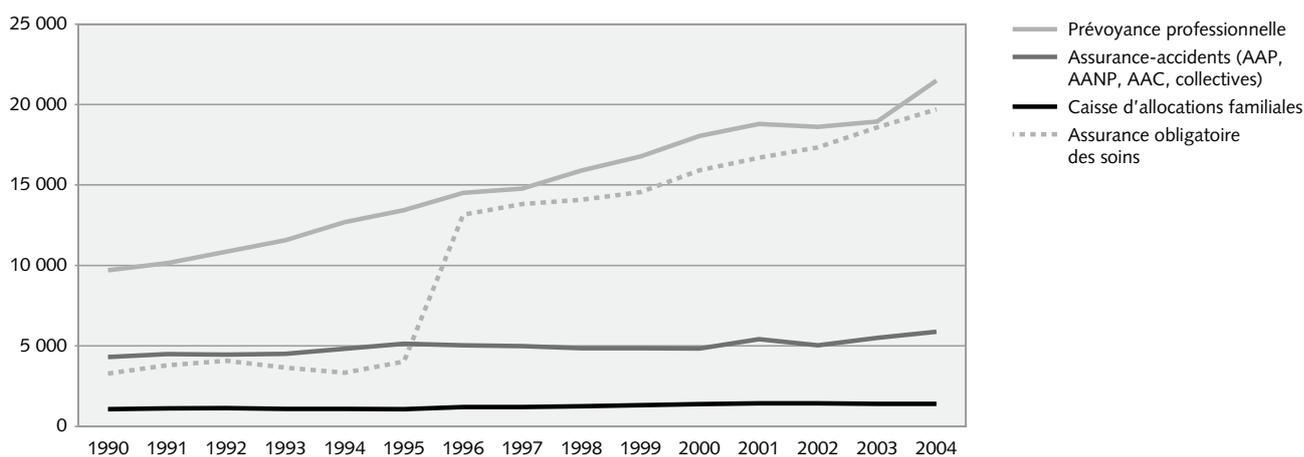
Les prestations de l'AOS comprennent les indemnités journalières (d'hospitalisation et de maladie) et les frais médicaux (sans la quote-part et les franchises), celles de l'AA incluant en outre les rentes et les allocations de renchérissement versées aux rentiers.

5.2.1 Assurance-accidents obligatoire (AA)

Entre 1990 et 2004, les revenus provenant de l'assurance-accidents ont augmenté de 37%, à prix constants. Dans cette même période, le nombre de cas reconnus, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires de prestations de l'AA, a diminué de 10,5%³⁹, alors que les prestations par cas reconnu ont augmenté de presque 53% en termes réels⁴⁰. Les prestations d'assurance sociale pour les accidents non-professionnels, qui ont atteint près de 3 milliards de francs en 2004, ont été nettement plus élevées que les prestations pour les accidents professionnels, qui se sont montées à 1,8 milliard de francs; les premières ont aussi nettement plus augmenté que les secondes (l'augmentation réelle moyenne par année a été de 2,9% pour les accidents non-professionnels et de 1,5% pour les accidents professionnels)⁴¹. En outre, l'ordonnance sur l'assurance-accidents des personnes au chômage est entrée en vigueur en 1996; les prestations

Prestations d'assurance sociale de régimes privés et leurs composantes, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 20



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

³⁹ Source: CSAA, Statistique de l'assurance-accidents LAA (http://www.unfallstatistik.ch/f/neuza/anhaenge_fjb/Tabelle_2_2_f.pdf).

⁴⁰ Source: nos propres calculs, sur la base des données de la CSAA (*loc. cit.*).

⁴¹ Source: Encyclopédie statistique de la Suisse (valeurs réelles). (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/lexikon/bienvenue_login/blank/zugang_lexikon.topic.1.html, sous-thème 13.2.06 assurance-accidents obligatoire).

versées à ce groupe de personnes se sont élevées en 2004 à 160 millions de francs⁴².

5.2.2 Assurance obligatoire des soins (AOS)

Les revenus issus des prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ont augmenté, à prix constants, de 23% entre 1990 et 1995 (4,2% en moyenne annuelle) et de 50% entre 1996 et 2004 (5,2% en moyenne annuelle), pour atteindre presque 20 milliards en 2004. Pourtant, sur l'ensemble de la période, le nombre des malades n'a augmenté que de 8% environ⁴³. La principale cause de la forte hausse des revenus provenant de l'AOS n'est donc pas l'évolution du nombre des malades, mais celle des prestations moyennes par malade, qui, de 1990 à 2004, ont augmenté de 73% en termes réels, pour s'établir à 3150 francs par année⁴⁴. Entre 1990 et la réforme de 1996, qui a introduit l'obligation de s'assurer, on constate une fluctuation du nombre des malades ainsi que des prestations moyennes par malade (mais celles-ci varient dans une moindre proportion), tandis qu'à partir de 1996, on note une hausse presque continue du niveau des prestations réelles par malade (de 3,7% en moyenne annuelle) et du nombre des malades (de 1% en moyenne annuelle). Le nombre des malades a cependant plutôt tendance à baisser depuis 2002.

L'augmentation des prestations correspond à la hausse des coûts de la santé, or celle-ci est, quant à elle, le reflet de l'amélioration de la qualité des prestations, du vieillissement structurel de la population et du fait que les assurés ont un meilleur accès à des prestations d'une qualité élevée (voir Annuaire statistique 2004, pp. 598 s.).

5.2.3 Prévoyance professionnelle (PP)

Entre 1990 et 2004, les revenus provenant de la prévoyance professionnelle ont augmenté de 122%, à prix constants (5,9% en moyenne annuelle), atteignant 21,5 milliards de francs en 2004. La forte croissance que l'on constate entre 2003 et 2004 pourrait être en grande partie explicable par un plus grand nombre de versements de prestations en capital. Dans l'ensemble de la période considérée, tant le nombre des bénéficiaires que le niveau moyen des rentes se sont élevés. Depuis 1990, le nombre de bénéficiaires a en effet augmenté de 65%

(3,7% en moyenne annuelle), pour atteindre 840'000 personnes en 2004⁴⁵. Cette croissance est plus importante que celle des bénéficiaires de l'AVS, qui est de quelque 2% en moyenne annuelle. Quant à la rente moyenne, elle a augmenté de 28% en termes réels (1,8% en moyenne annuelle), pour s'établir à presque 23'000 francs en 2004⁴⁶. Ces valeurs montrent que la prévoyance professionnelle, qui a été introduite à titre obligatoire en 1985, se trouve encore dans sa phase de développement, c'est-à-dire que le nombre de bénéficiaires ayant cotisé pendant de nombreuses années, et qui ont donc droit à des rentes importantes, est encore en croissance. Pourtant, la hausse de la rente moyenne va s'atténuant: depuis le début 2000, cette rente tend à se stabiliser, à prix constants.

5.2.4 Caisses cantonales d'allocations familiales

Les CN ne tiennent compte que des caisses cantonales d'allocations familiales. Les prestations des caisses d'entreprises sont comptabilisées dans le compte de la rémunération des salariés (au poste D.12). De même, les allocations familiales des agriculteurs ne sont pas comptabilisées dans les prestations d'assurance sociale de régimes privés, mais au poste D.621 (prestations de sécurité sociale en espèces).

Les revenus issus des caisses cantonales d'allocations familiales ont augmenté de 30%, à prix constants, entre 1990 et 2004, pour atteindre 1,4 milliard de francs. Les allocations familiales étant réglementées par 26 ordonnances cantonales différentes, leur évolution a été différente d'un canton à l'autre. La nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales, qui fixe des allocations minimales⁴⁷ pour toute la Confédération, a été adoptée en votation populaire le 26 novembre 2006.

⁴² Source: *ibid.*

⁴³ Source: OFSP (2007), Tableau T 1.01, pour les données à partir de 1996 (les données pour les années 1990–1995 nous ont été fournies par l'OFSP). Font partie des «malades» les personnes qui, dans une année civile, ont reçu au moins une fois des prestations de l'assurance-maladie.

⁴⁴ Source: nos propres calculs, sur la base de OFSP (2007).

⁴⁵ Source: OFAS (2006), Tableau PP 2.

⁴⁶ Source: OFAS (2006), Tableau PP 3.2 (valeurs réelles).

⁴⁷ Soit des allocations pour enfants de 200 fr. et des allocations de formation professionnelle de 250 fr. par mois et par enfant.

5.3 Prestations d'assistance sociale en espèces

Les prestations d'assistance sociale en espèces (poste D.624 dans les CN) proviennent pour plus des deux tiers des cantons et pour plus du quart des communes. En revanche, la part de la Confédération, qui dépasse légèrement les 3%, est très réduite.

Les principales prestations d'assistance sociale versées en espèces par les cantons sont les contributions à la réduction des primes dans l'assurance-maladie et les prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI. Pour les communes, ces prestations sont aussi très importantes, mais c'est l'aide sociale qui constitue pour elles la principale dépense dans ce domaine. Les prestations d'assistance sociale versées en espèces par la Confédération comprennent essentiellement les rentes et les indemnités de l'assurance militaire⁴⁸ ainsi que les retraites des anciens professeurs des écoles polytechniques fédérales et des anciens conseillers fédéraux.

En 2004, les prestations d'assistance sociale en espèces représentaient 9% de l'ensemble des revenus issus de transferts, tandis qu'en 1990 elles constituaient à peine 6% de ces revenus. Dans cet intervalle, ces prestations ont donc crû de plus de 150% à prix constants (de

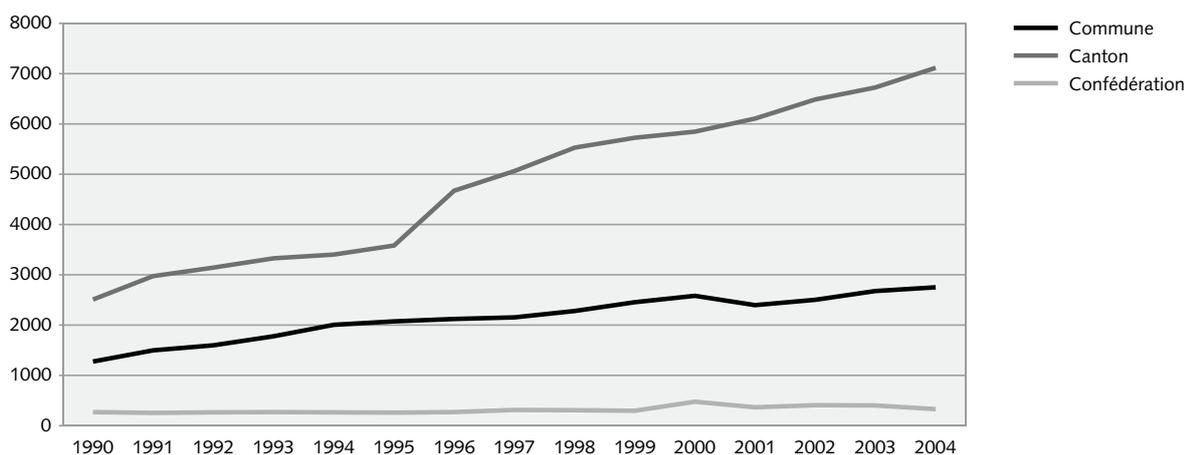
6,8% en moyenne annuelle). L'accroissement de la croissance des prestations des cantons en 1996 est explicable par l'introduction du système de réduction des primes de l'assurance-maladie, dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-maladie.

5.4 Indemnités d'assurance-dommages⁴⁹

L'ensemble des revenus issus de transferts ne comprend pas seulement des prestations sociales, mais bien toutes les prestations d'assurance. Le poste des indemnités d'assurance-dommages (D.72) recense les prestations versées aux ménages par les assurances maladie et accidents non-obligatoires, l'assurance des véhicules à moteur, l'assurance responsabilité civile et l'assurance contre l'incendie et les éléments naturels. Les revenus provenant de l'assurance-maladie incluent les frais médicaux et les indemnités journalières d'hospitalisation et de maladie des assurances complémentaires facultatives; ceux de l'assurance-accidents comprennent les frais médicaux ainsi que les indemnités journalières et les rentes des indépendants. La chute spectaculaire des prestations de l'assurance-maladie en 1996 est explicable par le fait que, depuis l'introduction de l'assurance-maladie

Evolution des prestations d'assistance sociale en espèces, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 21



Source: Comptes nationaux (CN)

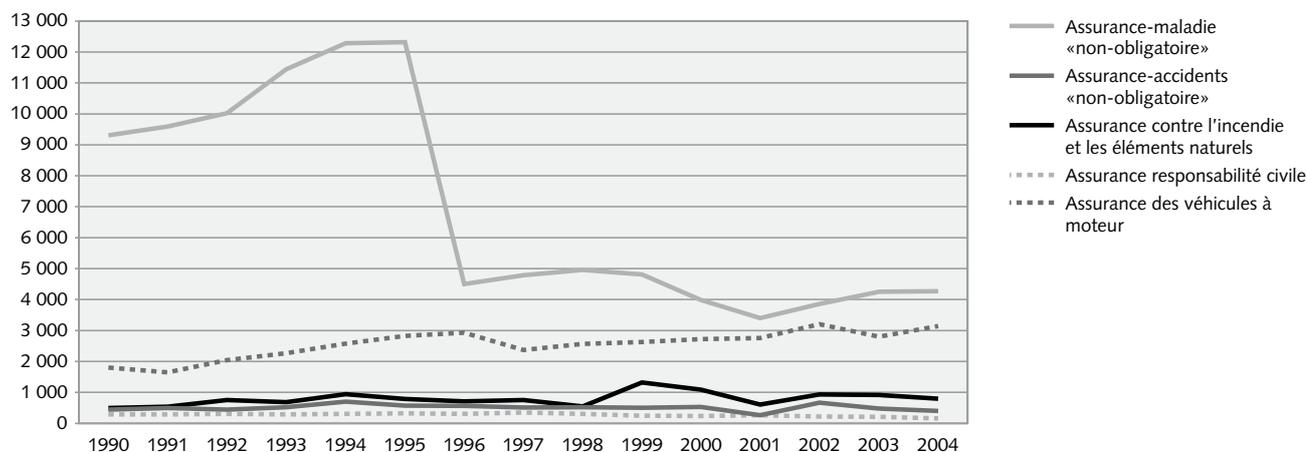
© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁴⁸ La Confédération a confié la gestion de l'assurance militaire à la SUVA à partir du 1^{er} juillet 2005.

⁴⁹ Contrairement à la pratique des CN, le Groupe de Canberra ne considère pas les indemnités d'assurance-dommages (*non-life insurance*) comme des revenus, mais comme une consommation négative (voir Canberra Group 2001, pp. 28 & 150 s.). Il justifie cette façon de procéder par le fait que ces prestations n'entraînent pas de redistribution nette entre les différents groupes de revenus et qu'elles sont sous-estimées dans les statistiques des revenus au niveau des ménages. Dans la présente analyse, nous adoptons les conventions des CN.

Evolution des indemnités d'assurance-dommages et de leurs composantes, en mio. de Frs, à prix constants, 1990–2004

G 22



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

obligatoire, les prestations de cette assurance sont comptabilisées au poste des prestations d'assurance sociale de régimes privés, comme on l'a déjà mentionné.

En 1990, les indemnités d'assurance-dommages représentaient 18% de l'ensemble des revenus issus de transferts. Cette part a chuté à moins de 10% en 1996, après l'affectation des prestations de l'assurance-maladie obligatoire à un autre compte. Jusqu'en 2004, l'importance relative de ces indemnités a continué de diminuer, pour atteindre 7,5% des revenus de transferts, soit un montant de 8,8 milliards de francs.

5.5 Transferts courants divers

Comme on l'a brièvement mentionné dans l'introduction (chapitre 1), les revenus du secteur des ménages comprennent aussi les revenus des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les revenus de ces institutions ne représentent qu'une très petite part du revenu total des ménages. Cependant, le poste D.75 «transferts courants divers» représente à cet égard une exception. Les ISBLSM reçoivent entre 80 et 90% des revenus provenant de ces transferts, les ménages recevant les 10 à 20% restants.

Pour les ménages, les transferts courants divers comprennent notamment les successions, les pensions alimentaires, les gains provenant de loteries et de paris ainsi que les bourses de voyage⁵⁰. Pour les ISBLSM, ces transferts sont principalement constitués par les cotisations des membres, les subventions des pouvoirs publics et les dons.

Si l'on part de la notion de revenu global, on ne prendra en considération, ici encore, que la perspective des «emplois», c'est-à-dire les revenus que les ménages, ou

⁵⁰ Le Groupe de Canberra ne considère pas les successions et les gains provenant de loteries et de paris comme des composantes du revenu. Il qualifie les successions comme des transferts de capitaux, qui ne sont pas comptabilisés comme revenus (Canberra Group 2001, pp. 17 & 152 s.). Quant aux gains provenant des loteries et autres jeux de hasard, il les considère non comme des revenus, mais comme des dépenses de consommation négatives, c'est-à-dire que ces gains sont déduits des dépenses consacrées à ce genre de jeux (*ibid*, pp. 27 & 150). Comme en Suisse les transferts courants divers ne sont comptabilisés que dans leur ensemble et qu'il n'est actuellement pas possible d'en connaître la composition détaillée, on attribuera également au revenu global, dans la présente analyse, les successions et les gains de loteries et autres jeux de hasard.

les ISBLSM, reçoivent de transferts. Or ces transferts proviennent eux aussi en partie du secteur des ménages; c'est par exemple le cas des pensions alimentaires et des successions. Si l'on considérait simplement le solde des transferts, les revenus et les versements de ce secteur s'annuleraient mutuellement (pour autant qu'ils ne soient pas transfrontaliers).

Les transferts courants divers se sont élevés en 2004 à 10,5 milliards de francs, soit 9% de l'ensemble des revenus de transferts, tandis qu'en 1990 ils représentaient encore 13% de l'ensemble. Les transferts courants divers ont pourtant augmenté, dans cette même période, de 16%, après correction de l'inflation (soit une croissance annuelle moyenne de 1,1%).

5.6 Conclusion

Dans la période examinée, les revenus issus de transferts ont augmenté de 69%, à prix constants, et ils ont ainsi considérablement gagné en importance, que ce soit en chiffres absolus ou quant à la proportion du revenu total qu'ils représentent. C'est déjà plus du quart du revenu total des ménages de Suisse qui provient de transferts. La plus grande part en est constituée par les revenus issus des prestations des assurances sociales, privées (41,5%) et publiques (33,4%). Si l'on examine le détail de ces prestations, on constate que les rentes AVS représentent le plus important de ces revenus, avec une part de quelque 22,5%, suivies des prestations de la PP (18,4%) et de l'AOS (16,9%).

En ce qui concerne les taux de croissance de ces prestations, ceux de l'AI et de la PP se distinguent: l'augmentation annuelle moyenne, à prix constants, a en effet été de 5,7% pour l'AI et de 5,9% pour la PP. On peut expliquer la hausse des prestations de l'AI par l'augmentation du nombre des bénéficiaires, tandis que celle des prestations de la PP résulte tout à la fois de l'augmentation du nombre des bénéficiaires et de la hausse de la rente moyenne. On ne peut pas déterminer l'évolution des prestations de l'AOS sur toute la période analysée, car dans les CN ces prestations n'ont pas été comptabilisées de la même façon avant et après l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire, en 1996, ce qui a amené une rupture structurelle dans cette comptabilité. Cependant, si l'on examine l'évolution depuis 1996, on constate que les prestations de l'AOS ont enregistré une hausse à peine plus forte que celles de la PP, mais un peu moins prononcée que celles de l'AI. Avant l'introduction de l'obligation de s'assurer, la croissance réelle moyenne des prestations de l'assurance-maladie, de 4,2% par an, a été moins forte qu'après l'introduction de cette obligation, où elle a atteint un taux annuel de 5,2%. Dans chacune de ces deux périodes, la croissance en question est principalement imputable à l'augmentation des prestations moyennes par malade⁵¹. Ce sont les prestations de l'AC qui ont enregistré la plus forte hausse depuis 1990. Il faut cependant remarquer qu'elles sont soumises à d'importantes fluctuations et dépendent de la conjoncture et de l'évolution du taux de chômage. De plus, l'année 1990, point de départ du calcul de cette croissance, se caractérise par des valeurs très modestes, de par le taux de chômage extrêmement bas enregistré alors.

⁵¹ Augmentation annuelle moyenne des prestations par malade, avant et après l'introduction de l'obligation de s'assurer: respectivement 2,3% (avant) et 3,7% (après). En revanche, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de malades n'a été que de 1,0% avant et après l'introduction de l'assurance obligatoire.

6 Conclusion

La structure du revenu des ménages de Suisse s'est modifiée entre 1990 et 2004. Alors que la principale composante du revenu, le revenu de l'activité professionnelle salariée, n'a crû que modérément, avec une augmentation annuelle moyenne de 0,8% en termes réels, et que son importance au sein du revenu total a diminué, passant de 63% à 60%, les revenus issus de transferts ont considérablement augmenté (en moyenne de 3,8% par année). Le revenu de l'activité professionnelle indépendante et le revenu de la propriété ont en revanche baissé, après correction de l'inflation.

Dans ses grandes lignes, l'évolution du revenu de l'activité salariée a suivi celle de la conjoncture; mais elle a aussi été influencée par les mouvements de la productivité du travail et par les changements intervenus dans la structure de l'emploi.

Par contre, les revenus issus de transferts ont beaucoup gagné en importance, que ce soit en valeur absolue ou relative, jusqu'à représenter en 2004 un quart du revenu total des ménages. Cette évolution s'explique d'une part par des causes démographiques: le pourcentage de la population en âge de recevoir l'AVS étant toujours plus grand, le nombre des bénéficiaires d'une rente de vieillesse de l'AVS et de prestations de la prévoyance professionnelle a crû de manière continue dans la période considérée. C'est l'AI qui a enregistré la plus forte croissance de nouveaux bénéficiaires. Mais, d'autre part, les prestations moyennes ont aussi augmenté dans certaines assurances. La forte augmentation des coûts de la santé a entraîné, dans la période en question, une hausse des revenus des ménages provenant de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance-accidents. Les prestations de l'AVS, quant à elles, ont augmenté légèrement, du fait de leur adaptation sur la base de l'indice mixte. En revanche, les prestations moyennes de l'AI et de l'AC sont demeurées pratiquement inchangées en termes réels.

Le recul du revenu de la propriété – dans la période examinée, sa part est passée de 9% à 6% du revenu total des ménages – est dû à la forte baisse du revenu des intérêts, suite à la baisse des taux. Les revenus distribués

des sociétés dépendant des cours boursiers ont enregistré une hausse massive à la fin des années 90, avant de s'effondrer au début de notre siècle. Depuis 2004, on observe à nouveau une tendance à la hausse.

Le revenu de l'activité professionnelle indépendante a lui aussi subi une baisse, de 14% sur l'ensemble de la période, à prix constants. Mais il est difficile d'interpréter ce recul, car les données dont on dispose sur ce revenu sont fortement agrégées. Le groupe des indépendants est en outre très hétérogène, si bien qu'on ne peut guère tirer de conclusions de portée générale sur l'évolution de ses revenus.

Deuxième partie: Distribution du revenu et inégalité

7 Introduction

Dans la première partie du présent rapport, nous avons analysé les revenus des ménages sur la base de données fortement agrégées. Dans cette seconde partie, la perspective se déplace: c'est la situation des différents ménages qui est au centre de l'attention (on doit bien sûr les regrouper, de façon à avoir affaire à des ensembles statistiquement représentatifs). Nous restons dans le domaine du revenu, mais considérons ce revenu comme un indicateur du bien-être. Nous examinerons comment la distribution secondaire des revenus, et avec elle l'inégalité, a évolué dans les dernières années. Les questions de la distribution et de l'inégalité entraînent celle de la redistribution: celle-ci exerce en effet une fonction centrale dans tout État social à économie de marché. Les mécanismes de distribution soumis aux lois du marché (et du marché du travail) doivent être corrigés, de manière à ce que les personnes qui ne participent pas au marché du travail (les personnes en formation, rentières, au chômage), ou qui ne peuvent y participer que de manière restreinte ou avec des prestations limitées (à la suite d'un handicap ou d'obligations telles que la garde des enfants), et qui ne disposent pas non plus d'une fortune suffisante, obtiennent néanmoins un certain revenu et atteignent ainsi un niveau de bien-être adéquat.

Dans ce but, on doit pouvoir prélever certaines contributions auprès des personnes disposant de revenus élevés ou suffisants, pour les distribuer, par des mécanismes de transfert, aux personnes qui n'ont pas de revenus, ou en ont moins. L'État social dispose pour ce faire de nombreux instruments. On peut en principe distinguer deux types de transferts, les transferts intertemporels et les transferts interpersonnels. Les premiers comprennent les contributions qu'une personne verse à un certain moment et qu'elle récupérera plus tard. Les transferts interpersonnels, par contre, sont ceux qui s'opèrent entre des personnes différentes. Souvent, il n'est pas aisé d'attribuer un instrument de transfert concret à un de ces deux types, car la plupart du temps on a affaire à une combinaison des deux principes. Ainsi, l'AVS est en grande

partie un instrument de transfert intertemporel⁵², mais elle a aussi une dimension interpersonnelle, de par ses aménagements sociaux et la solidarité qu'elle introduit entre les personnes qui reçoivent une rente pendant longtemps et celles qui n'en bénéficient que brièvement. Les transferts interpersonnels n'exercent cependant une fonction de redistribution au sens social, c'est-à-dire de redistribution verticale, que lorsque globalement les personnes financièrement les mieux loties paient davantage qu'elles ne reçoivent.

La progressivité de l'impôt ne sert qu'à la redistribution, mais l'AVS/AI, l'assurance-chômage, la réduction des primes dans l'assurance-maladie, les prestations de l'aide sociale, etc. contribuent également, avec leurs composantes interpersonnelles et sociales, à former un système complexe de redistribution.

Le but de ce système est, en ultime analyse, que les inégalités partiellement naturelles, que les mécanismes du marché tendent à renforcer, ne deviennent pas trop grandes et ne se transforment pas ainsi en injustices. La ligne de démarcation entre inégalité et injustice n'est pas donnée a priori: elle résulte des valeurs sociales et du processus de débat politique. Or, une des conditions de base de ce débat est de disposer d'informations fiables sur l'évolution des revenus et de l'inégalité dans notre société et sur la situation actuelle. Le présent rapport vise à fournir une partie de ces informations.

Ci-dessous, nous procéderons à une analyse sommaire de la distribution des revenus et de leur redistribution, du point de vue du bien-être. Dans ce cadre, nous nous poserons principalement deux questions: a) Comment la distribution des revenus a-t-elle évolué au cours des dernières années? b) Quelle influence les instruments publics de redistribution ont-ils exercée sur la distribution des revenus? Pour répondre à ces deux questions, nous analyserons les chiffres fournis par l'enquête sur les revenus et la consommation de 1998 à 2004. Afin d'estimer l'influence exercée par les instruments redistri-

⁵² De par le système de répartition de l'AVS, les cotisations sont versées aux bénéficiaires AVS actuels, mais les cotisants acquièrent toutefois le droit de recevoir ultérieurement des prestations.

butifs, nous allons définir trois niveaux du revenu, qui représentent trois phases distinctes dans le processus de redistribution.

7.1 Trois niveaux de revenu

Pour juger de l'importance de la redistribution, on devrait, en théorie, comparer les revenus avant les transferts et les revenus après l'ensemble des transferts. Mais l'OFS n'a jusqu'à présent pas encore défini un revenu avant transferts; des travaux sont en cours dans ce sens, sur la base de directives internationales, mais ils ne sont pas encore terminés. Nous avons donc renoncé à définir ad hoc un tel revenu et nous partons ici du revenu brut des ménages. Certains transferts sociaux entrent déjà dans la composition de ce revenu, comme les rentes AI, les prestations de l'AVS ou l'aide sociale; ce n'est donc que sous certaines réserves qu'on peut le considérer comme un revenu avant transferts. Le revenu brut d'un ménage correspond cependant au montant maximal qu'un ménage, théoriquement⁵³, reçoit mensuellement.

- Le **revenu brut d'un ménage** comprend tous les revenus de tous les membres du ménage, à savoir les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus provenant d'une activité indépendante, les revenus de transferts comme les rentes ou les pensions alimentaires, les intérêts, les revenus en nature (prestations en nature de l'employeur, cadeaux, produits du jardin), les remboursements, etc.

De ce revenu brut, on dérivera deux autres niveaux du revenu, que l'on examinera ci-dessous:

- Le **revenu disponible** des ménages se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses de transferts obligatoires, telles que les cotisations aux assurances sociales (AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance maladie de base, les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. les pensions alimentaires) et les taxes immobilières du domicile principal.
- Le **revenu disponible à court terme** se calcule en déduisant du revenu disponible les dépenses périodiques liées à des engagements à moyen terme: frais du

logement principal (loyer ou intérêts hypothécaires/ amortissements, frais de chauffage et d'énergie, taxes d'enlèvement des déchets et d'épuration des eaux, frais d'entretien courants), cotisations au troisième pilier, primes d'assurances, transferts à d'autres ménages (sans les pensions alimentaires fixées par le juge, qui sont déjà déduites pour calculer le revenu disponible) et autres taxes (taxe d'exemption du service militaire, impôts sur les chiens, etc.).

7.2 Le revenu comme indicateur du bien-être: le revenu d'équivalence

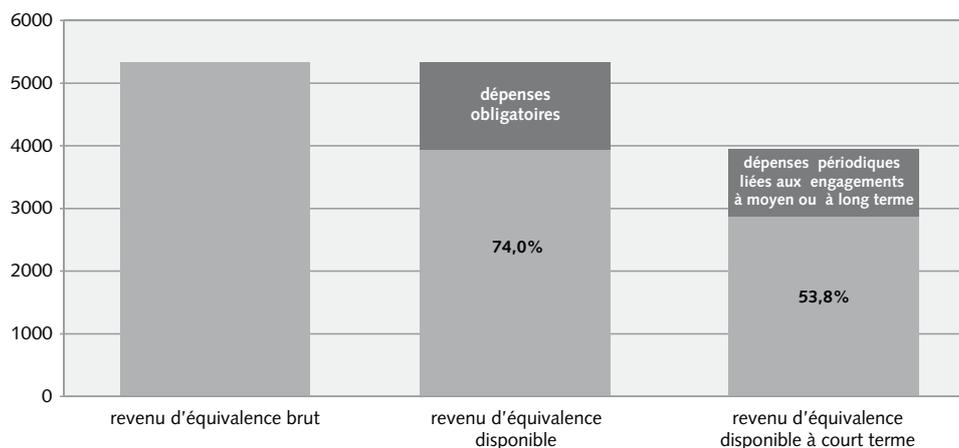
Lorsque l'on se pose la question «quel niveau de bien-être correspond-il au niveau de revenu d'un ménage donné?», il est essentiel de savoir si, par exemple, les 10'000 francs de revenu du ménage sont à la disposition d'une personne seule, ou si c'est une famille de cinq personnes qui doit vivre avec ce même revenu. Mais, par ailleurs, les ménages de plusieurs personnes peuvent faire certaines économies, car vivre à cinq personnes ne coûte pas cinq fois plus que vivre seul. Outre le nombre des membres du ménage, leur âge influe aussi sur les besoins effectifs du ménage. Pour tenir compte de ces besoins supplémentaires, liés à la taille et à la composition des ménages, de façon aussi réaliste que possible, on recourt à des «échelles d'équivalence»: le revenu effectif du ménage est divisé par une valeur d'équivalence correspondant à sa composition. C'est ainsi que l'on obtient le revenu d'équivalence (parfois également nommé revenu pondéré par tête), qui ne représente plus une valeur monétaire réelle, mais a seulement une fonction d'indicateur du niveau de bien-être potentiel⁵⁴. Ce revenu d'équivalence est ensuite attribué à tous les membres du ménage concerné et l'analyse des résultats est effectuée sur la base de toutes les personnes concernées (l'unité d'analyse étant ainsi l'individu).

⁵³ Les ménages ne disposent cependant jamais de ce montant dans son entier, car certaines de ses composantes (par exemple les cotisations sociales des salariés) sont directement déduites du salaire. On ne tient pas compte ici des cotisations sociales des employeurs, car elles ne sont pas comprises dans le salaire brut. Elles devraient pourtant entrer dans le calcul d'un réel revenu avant transferts.

⁵⁴ Ce niveau de bien-être est potentiel, parce que tous les ménages ne vont pas, avec un revenu d'équivalence donné, atteindre le même niveau de bien-être. Ainsi, un ménage peut augmenter son niveau de bien-être en adoptant des habitudes de consommation économes et réfléchies.

Niveaux du revenu d'équivalence 2004

G 23



Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

T5 Revenus d'équivalence d'après le niveau du revenu et le statut d'activité des ménages, de 1998 à 2004, en prix de 2004 (valeurs moyennes)

	Revenu d'équivalence brut						Revenu d'équivalence disponible						Revenu d'équivalence disponible à court terme					
	1998	2000	2001	2002	2003	2004	1998	2000	2001	2002	2003	2004	1998	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble de la population	5 355	5 380	5 455	5 555	5 495	5 335	4 017	4 060	4 092	4 171	4 079	3 947	2 924	3 002	3 003	3 057	2 976	2 872
Membres de ménages d'actifs	5 482	5 603	5 650	5 789	5 712	5 518	4 094	4 205	4 218	4 320	4 221	4 071	2 972	3 131	3 111	3 189	3 094	2 970
Membres de ménages de rentiers	4 698	4 256	4 524	4 438	4 429	4 470	3 623	3 329	3 491	3 465	3 384	3 360	2 673	2 350	2 488	2 431	2 397	2 405

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

Nous devons cependant tout d'abord analyser plus finement les dépenses prises en considération dans le calcul des trois niveaux du revenu:

En 2004, le *revenu d'équivalence brut* (valeur moyenne⁵⁵) s'élevait en moyenne à 5335 francs par mois. Si l'on en déduit les dépenses obligatoires (pour le détail, voir ci-dessus, ainsi que le glossaire), il reste un *revenu d'équivalence disponible* de 3947 francs, qui représente donc 74,0% du revenu brut. On doit encore déduire de ce montant les dépenses périodiques liées à des engagements à moyen ou à long terme, de telle sorte que c'est un montant moyen de 2872 francs qui reste comme *revenu d'équivalence disponible à court terme* (53,8% du revenu brut).

Les inégalités s'atténuent-elles lorsqu'on déduit des revenus bruts les dépenses obligatoires ou les dépenses périodiques liées à des engagements à moyen ou à long terme, ou bien ne constate-t-on en fin de compte pas de redistribution significative? Peut-on discerner des tendances significatives dans les mouvements observés au cours de la période considérée? Nous apporterons par la suite quelques premières réponses à ces questions, sur la base de certains chiffres-clés.

Sauf indication contraire, on donne toujours, dans les analyses qui suivent, les revenus mensuels pondérés par tête (= revenu d'équivalence). Pour les montants en francs, l'inflation est compensée aux prix de 2004. On trouvera davantage d'informations sur les notions et les définitions utilisées dans le glossaire (annexe E).

⁵⁵ Dans ce chapitre, on utilisera parfois la moyenne arithmétique des revenus et parfois leur valeur médiane (on trouvera les définitions de ces notions dans le glossaire). Lorsque, comme dans ce paragraphe, ce sont la composition des revenus et des dépenses et leurs pourcentages respectifs qui sont au premier plan, on utilise les moyennes arithmétiques, parce qu'en les additionnant, on retrouve la valeur de 100%. Par contre, lorsqu'on se concentre sur des questions de distribution, on recourt aux valeurs médianes, qui se prêtent mieux à de telles analyses.

8 Du revenu brut au revenu disponible: les dépenses obligatoires

On considère comme des dépenses obligatoires les contributions que les ménages sont tenus de verser à l'État (cotisations aux assurances sociales, impôts), ainsi que les transferts à d'autres ménages fixés par le juge (pensions alimentaires). Nous allons examiner la composition de ces dépenses et la charge qu'elles représentent pour les ménages des différentes classes de revenus.

8.1 Situation en 2004

Le tableau T6 donne un aperçu des différentes composantes des dépenses obligatoires et de leur importance par rapport au revenu d'équivalence brut. Comme la composition des revenus des ménages de rentiers diffère fortement de celle des ménages d'actifs, ces deux catégories de ménages sont analysées séparément. Les composantes des dépenses obligatoires qui n'ont qu'une faible importance ne sont pas mentionnées.

Un coup d'œil au tableau T7, qui donne les montants des dépenses obligatoires en chiffres absolus, nous montre que ces dépenses augmentent avec le revenu pour tous les groupes de revenu et pour toutes les années. Mais qu'en est-il si l'on examine l'importance de ces dépenses par rapport au revenu dont disposent les différents groupes de ménages? La part du revenu consacrée à chacune des dépenses examinées exprime la charge relative que cette catégorie de dépenses représente pour les ménages en question. Le tableau T6 donne ces valeurs pour l'année 2004: pour l'ensemble de la population, les dépenses obligatoires, prises globalement, ont représenté en moyenne 26,0% du revenu brut. Pour les trois premiers quartiles, cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne et pour le dernier quartile elle lui est légèrement supérieure. Une analyse différenciée des valeurs, en fonction du statut économique des ménages et des différentes composantes des dépenses obligatoires, fournit un tableau de la situation encore plus instructif: Les cotisations aux assurances sociales représentent, avec 13,9% du revenu brut, plus de la moitié des dépenses obligatoires; leur part est même encore plus impor-

tante pour le quartile inférieur des revenus (15,0%) et elle diminue lorsque le revenu augmente, pour se situer à 13,0% dans le quartile supérieur. Ce phénomène est imputable à l'assurance obligatoire des soins: les plus aisés y consacrent en effet une part de leur revenu nettement plus faible (3,2%) que la classe de revenus la plus basse, pour laquelle les primes d'assurance-maladie s'élèvent à 8,8% du revenu brut, ce qui représente plus de la moitié de ses cotisations aux assurances sociales.

La part respective des autres composantes des dépenses obligatoires ne nous réserve pas de surprises. Ainsi, les impôts directs touchent proportionnellement davantage les revenus supérieurs (13,2% du revenu brut dans le quartile supérieur, contre 8,5% dans le quartile inférieur). Mais on observe aussi des effets redistributifs qui vont dans le sens opposé: alors que certaines composantes entraînent une redistribution des classes de revenus supérieures vers les classes inférieures, d'autres composantes ont l'effet contraire. La résultante de ces divers mouvements est une faible redistribution, à partir du quartile supérieur, en faveur des quartiles inférieurs.

La situation globale est semblable pour les ménages de rentiers et pour les ménages d'actifs. L'importance respective des différentes composantes diffère cependant quelque peu: pour les ménages de rentiers, ce sont les impôts directs qui, avec 16,1% du revenu brut, constituent le poste le plus important des dépenses obligatoires.

T6 Part des dépenses obligatoires dans le revenu d'équivalence brut, par quartiles des revenus, en 2004 (valeurs moyennes)

	Total	Quartile inférieur	2 ^e quartile	3 ^e quartile	Quartile supérieur
Ensemble de la population					
Dépenses obligatoires	26,0	24,1	24,1	25,5	27,8
Cotisations aux assurances sociales	13,9	15,0	14,8	14,0	13,0
AVS/AI/APG	3,8	3,4	3,7	3,8	3,9
2 ^e pilier	3,7	1,9	3,1	3,7	4,5
Assurance obligatoire des soins	5,0	8,8	6,5	5,0	3,2
Autres assurances sociales	1,4	1,0	1,5	1,5	1,4
Impôts directs	11,1	8,5	8,7	10,6	13,2
Confédération	1,4	0,6	0,8	1,1	2,1
Cantons et communes (revenu/fortune)	9,4	7,6	7,6	9,1	10,8
Autres impôts directs	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,4)	(0,3)
Transferts réguliers à d'autres ménages	1,1	(0,5)	(0,6)	(0,9)	(1,5)
Membres de ménages d'actifs					
Dépenses obligatoires	26,2	24,3	25,0	25,7	27,7
Cotisations aux assurances sociales	14,9	16,2	16,1	15,2	13,8
AVS/AI/APG	4,3	4,4	4,4	4,3	4,2
2 ^e pilier	4,3	2,7	3,8	4,4	5,0
Assurance obligatoire des soins	4,6	7,6	6,1	4,6	3,0
Autres assurances sociales	1,7	1,5	1,8	1,8	1,6
Impôts directs	10,2	7,5	8,1	9,7	12,4
Confédération	1,3	0,5	(0,8)	1,0	2,0
Cantons et communes (revenu/fortune)	8,6	6,5	6,9	8,3	10,1
Autres impôts directs	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,3)
Transferts réguliers à d'autres ménages	1,1	(0,6)	(0,8)	(0,8)	(1,5)
Membres de ménages de rentiers					
Dépenses obligatoires	24,8	22,6	22,4	24,2	26,9
Cotisations aux assurances sociales	7,7	12,5	10,4	8,0	(5,1)
AVS /AI/APG	(0,5)	(0,3)	(0,6)	(0,5)	(0,5)
2 ^e pilier	(0,1)				(0,1)
Assurance obligatoire des soins	7,1	12,1	9,6	7,3	4,4
Autres assurances sociales	(0,0)			(0,1)	(0,0)
Impôts directs	16,1	(10,0)	11,9	15,7	(20,0)
Confédération	(2,0)	(0,7)	(0,9)	1,4	(3,1)
Cantons et communes (revenu/fortune)	14,0	9,1	10,8	14,1	(16,8)
Autres impôts directs	0,1	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,1)
Transferts réguliers à d'autres ménages	(1,0)	(0,2)	(0,2)	(0,5)	(1,8)

(31) On a enregistré pour ces valeurs des écarts importants: coefficient de variation > 10%.

() Le résultat ne peut pas être publié, car le nombre de cas relevés n'est pas suffisant.

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

8.2 Evolution de 1998 à 2004

Quelles évolutions peut-on observer ces dernières années dans l'importance relative des différentes dépenses obligatoires? Entre 1998 et 2003, on constate une hausse continue des cotisations aux assurances sociales (qui passent de 673 à 743 francs; voir T7), qui s'est interrompue en 2004. Par contre, la charge fiscale marque plutôt une tendance à la baisse, en particulier parmi les ménages actifs.

Si l'on ne retient de ces valeurs que les écarts constatables entre la proportion de dépenses obligatoires pour chaque classe de revenus et la valeur moyenne (ligne «Total» du tableau T7), on obtient le graphique ci-dessous (G24). Par rapport au total des dépenses obligatoires, les différentes classes de revenus sont relativement proches les unes des autres: la charge relative est légère-

T7 Evolution des dépenses obligatoires mensuelles moyennes de 1998 à 2004 par classes de revenus**a) Valeurs absolues aux prix de 2004 (valeurs moyennes)**

	Total des dépenses obligatoires						Cotisations aux assurances sociales						Impôts directs					
	1998	2000	2001	2002	2003	2004	1998	2000	2001	2002	2003	2004	1998	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble de la population																		
Total	1 337	1 320	1 363	1 384	1 416	1 388	673	673	700	727	743	740	608	588	603	606	620	592
Quartile inférieur	601	573	643	599	681	634	360	349	383	382	416	396	230	208	(244)	209	247	224
2 ^e quartile	949	950	936	968	1 022	986	549	552	564	577	615	606	370	375	347	370	384	356
3 ^e quartile	1 358	1 319	1 296	1 415	1 411	1 420	731	718	724	762	792	781	585	561	524	591	570	592
Quartile supérieur	2 441	2 436	2 578	2 553	2 547	2 512	1 050	1 074	1 128	1 186	1 149	1 175	1 245	1 209	1 297	1 253	1 278	1 197
Membres de ménages d'actifs																		
Total	1 388	1 398	1 433	1 470	1 491	1 447	745	751	787	813	828	823	582	583	580	601	605	565
Quartile inférieur	661	642	717	654	734	680	417	418	460	445	485	453	232	198	(238)	198	227	210
2 ^e quartile	1 012	1 028	1 006	1 065	1 101	1 065	619	625	635	666	692	684	361	379	334	375	381	345
3 ^e quartile	1 423	1 394	1 388	1 479	1 511	1 489	803	799	819	851	887	880	578	546	520	563	567	563
Quartile supérieur	2 455	2 527	2 620	2 683	2 615	2 553	1 141	1 161	1 233	1 292	1 248	1 274	1 155	1 208	1 225	1 269	1 242	1 141
Membres de ménages de rentiers																		
Total	1 076	927	1 033	973	1 045	1 110	299	281	285	313	325	344	742	615	717	627	695	722
Quartile inférieur	403	427	(527)	419	507	510	214	208	238	228	253	281	185	216	(281)	(191)	(245)	225
2 ^e quartile	647	632	565	758	716	726	258	257	266	325	326	337	376	372	295	421	378	385
3 ^e quartile	974	888	897	957	994	1 113	336	317	304	322	336	366	605	554	580	598	638	722
Quartile supérieur	2 277	1 760	2 148	1 764	1 962	2 090	386	343	334	379	383	(394)	1 801	1 316	1 715	1 303	1 519	(1555)

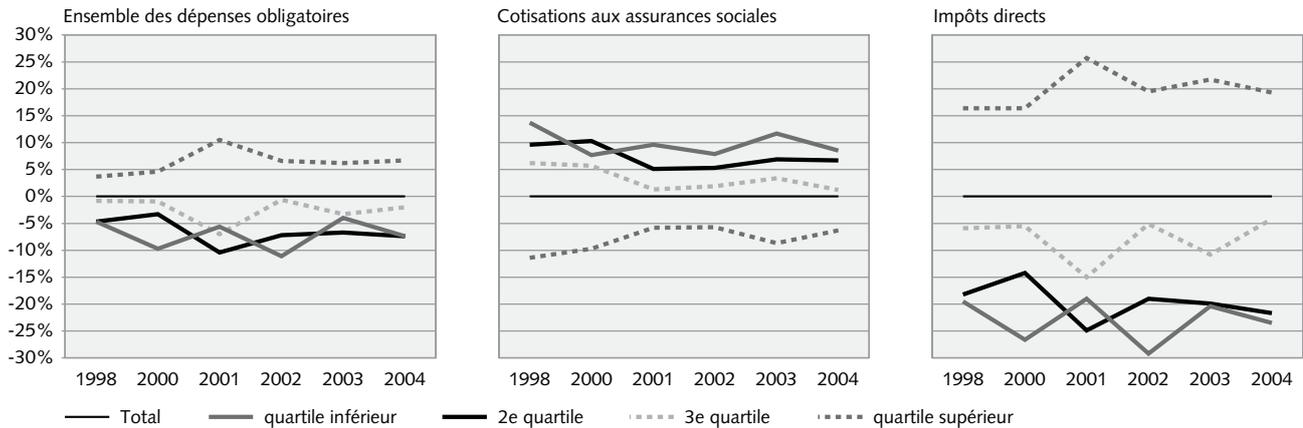
b) En pour cent du revenu d'équivalence brut

	Total des dépenses obligatoires						Cotisations aux assurances sociales						Impôts directs					
	1998	2000	2001	2002	2003	2004	1998	2000	2001	2002	2003	2004	1998	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble de la population																		
Total	25,0	24,5	25,0	24,9	25,8	26,0	12,6	12,5	12,8	13,1	13,5	13,9	11,3	10,9	11,1	10,9	11,3	11,1
Quartile inférieur	23,8	22,1	23,6	22,1	24,7	24,1	14,3	13,5	14,1	14,1	15,1	15,0	9,1	8,0	9,0	7,7	9,0	8,5
2 ^e quartile	23,8	23,7	22,4	23,1	24,0	24,1	13,8	13,8	13,5	13,8	14,5	14,8	9,3	9,4	8,3	8,8	9,0	8,7
3 ^e quartile	24,8	24,3	23,2	24,8	24,9	25,5	13,3	13,2	13,0	13,3	14,0	14,0	10,7	10,3	9,4	10,4	10,1	10,6
Quartile supérieur	25,9	25,6	27,6	26,6	27,4	27,8	11,1	11,3	12,1	12,3	12,4	13,0	13,2	12,7	13,9	13,0	13,7	13,2
Membres de ménages d'actifs																		
Total	25,3	24,9	25,4	25,4	26,1	26,2	13,6	13,4	13,9	14,0	14,5	14,9	10,6	10,4	10,3	10,4	10,6	10,2
Quartile inférieur	25,1	23,4	24,3	22,6	24,7	24,3	15,9	15,3	15,6	15,4	16,3	16,2	8,8	7,2	8,1	6,9	7,6	7,5
2 ^e quartile	24,4	24,6	22,9	24,3	24,8	25,0	14,9	15,0	14,5	15,2	15,6	16,1	8,7	9,1	7,6	8,6	8,6	8,1
3 ^e quartile	25,2	24,7	24,0	24,9	25,7	25,7	14,2	14,2	14,2	14,3	15,1	15,2	10,2	9,7	9,0	9,5	9,6	9,7
Quartile supérieur	25,8	25,6	27,6	26,9	27,4	27,7	12,0	11,8	13,0	13,0	13,1	13,8	12,1	12,3	12,9	12,7	13,0	12,4
Membres de ménages de rentiers																		
Total	22,9	21,8	22,8	21,9	23,6	24,8	6,4	6,6	6,3	7,1	7,3	7,7	15,8	14,5	15,8	14,1	15,7	16,1
Quartile inférieur	18,4	19,8	(24,7)	19,5	23,6	22,6	9,8	9,7	11,1	10,6	11,8	12,5	8,4	10,0	(13,1)	(8,9)	(11,4)	10,0
2 ^e quartile	19,8	19,8	17,6	22,7	22,0	22,4	7,9	8,0	8,3	9,7	10,0	10,4	11,5	11,7	9,2	12,6	11,6	11,9
3 ^e quartile	21,2	20,2	19,9	20,4	21,7	24,2	7,3	7,2	6,7	6,9	7,3	8,0	13,2	12,6	12,9	12,8	13,9	15,7
Quartile supérieur	26,0	24,2	26,0	23,2	25,4	26,9	4,4	4,7	4,0	5,0	5,0	(5,1)	20,6	18,1	20,8	17,1	19,7	(20,0)

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

Charge relative des dépenses obligatoires par classes de revenus, 1998–2004

G 24



Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ment supérieure pour le quartile le plus élevé, elle se situe juste en dessous de la moyenne pour le troisième quartile, et à peine plus bas pour les deux quartiles inférieurs pour lesquelles elle est à peu près égale.

Dans le tableau concernant les cotisations aux assurances sociales, les divers groupes de revenus semblent de prime abord fort bien classés. Mais l'ordre de ce classement ne correspond pas aux attentes de la politique sociale: plus le revenu est bas, plus la charge relative est lourde. Cette situation est principalement imputable aux fortes hausses des primes de l'assurance-maladie obligatoire, qui grèvent tout particulièrement les groupes de revenus inférieurs, puisque cette assurance ne comprend qu'une faible composante sociale (malgré les réductions de primes pour les bas revenus, dont on a ici tenu compte). Ces effets paradoxaux des cotisations sociales sont corrigés par l'action compensatrice des impôts directs, ce qui permet au bilan global des dépenses obligatoires d'être relativement équilibré.

9 Analyse de l'inégalité des revenus

Le revenu d'équivalence brut 2004, qui s'élève en moyenne à 5335 francs, n'est pas réparti de manière égale sur l'ensemble de la population. On dispose de nombreuses méthodes pour juger du degré d'égalité ou d'inégalité de cette répartition. Nous commencerons par nous faire une idée de la distribution des revenus au moyen de la fonction de densité.

Le graphique G25 nous donne un aperçu de l'état et de la forme de la distribution des revenus, en comparant les trois niveaux du revenu examinés dans cette partie. La hauteur des courbes lissées (axe vertical) représente la probabilité⁵⁶ qu'un individu de la population atteigne un certain niveau de revenu. Alors que le revenu brut ne peut, par définition, jamais être inférieur à zéro, pour le revenu disponible et le revenu disponible à court terme les revenus les plus bas sont négatifs⁵⁷. Il convient de tenir compte de cette différence dans l'évaluation des caractéristiques de la distribution, notamment dans celle des parts respectives des différents quantiles et des relations entre ces quantiles. On remarque que les courbes «s'étalent vers la droite», ce qui signifie qu'une petite

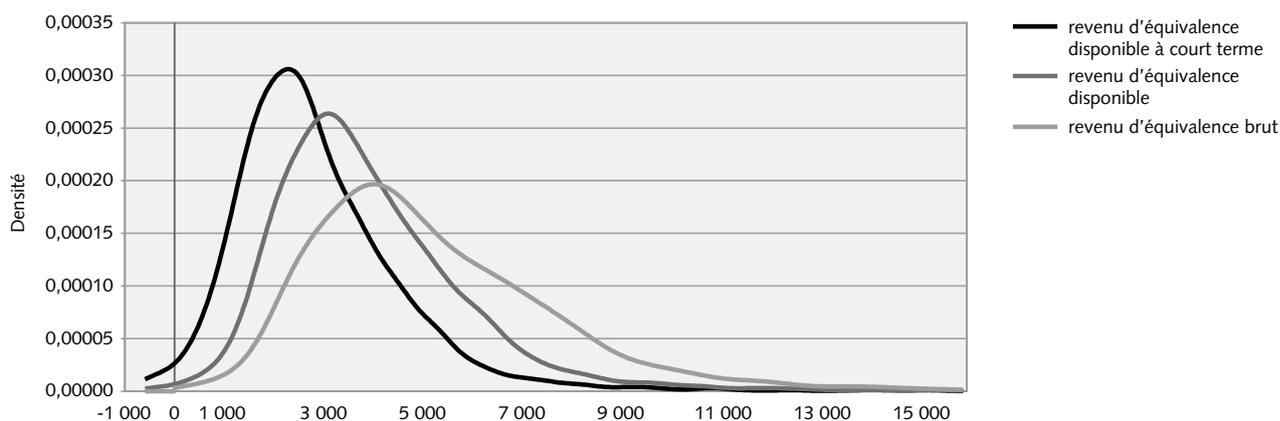
partie de la population dispose de revenus qui vont bien au-delà des niveaux de revenus les plus communs. On est en outre frappé par le fait que les courbes du revenu disponible et du revenu disponible à court terme croissent et décroissent nettement plus brusquement que celle du revenu brut (c'est notamment la courbe du revenu disponible à court terme qui croît rapidement au niveau le plus bas, mais décroît également rapidement au niveau des revenus moyens).

Pour poursuivre l'analyse de la distribution des revenus, nous mettrons en relation les parts de revenus des groupes symétriques: pour les extrêmes, nous comparerons les 10% des personnes les plus pauvres et les 10% les plus riches. Nous comparerons en outre les parts respectives de tous les quartiles, en confrontant d'une part le quartile le plus pauvre et le quartile le plus riche et, d'autre part, les deux quartiles intermédiaires. Nous recourrons également au coefficient de Gini, couramment utilisé pour mesurer l'inégalité d'une distribution.

Il n'y a cependant pas de consensus sur la question de savoir quelle serait la valeur idéale de distribution des

Distribution lissée du revenu d'équivalence 2004 (fonction de densité)

G 25



Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁵⁶ Les probabilités sont estimées en fonction des fréquences pour le lissage de la courbe.

⁵⁷ Les revenus négatifs sont surtout explicables par les prélèvements sur le patrimoine (on «vit de ses économies»), qui ne sont pas considérés comme un revenu.

revenus. Il y a un assez large accord autour de l'opinion qu'une égalité absolue ne serait ni réalisable, ni souhaitable. Mais on ne conteste guère le fait qu'une trop grande inégalité est ressentie comme une injustice par une grande partie de la population et qu'elle peut mener à des tensions sociales. Observer quelle est la situation, et surtout quelle est l'évolution, en matière d'inégalité (des revenus) est donc une mission importante de la statistique publique. Ci-dessous, nous examinerons non seulement cette évolution de l'inégalité dans le temps, mais aussi par rapport aux trois niveaux du revenu déjà distingués, revenu brut, revenu disponible et revenu disponible à court terme – étant entendu que nous considérons ici toujours les revenus d'équivalence.

9.1 Revenu d'équivalence brut 2004

T8 Distribution du revenu d'équivalence brut 2004

Part du 1 ^{er} décile	4,3%	S90/S10	4,6
Part du 10 ^e décile	19,6%		
Part du 1 ^{er} quartile	13,1%	QA4/QA1	3,1
Part du 4 ^e quartile	40,6%		
Part du 2 ^e quartile	19,7%	QA3/QA2	1,35
Part du 3 ^e quartile	26,6%		

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

En 2004, les 10% de la population disposant des revenus les plus élevés (le 10^e décile) ont reçu 19,6% du revenu total. Les 10% les plus pauvres (le 1^{er} décile) ont reçu 4,6 fois moins, soit 4,3% du revenu total. Si l'on considère des groupes plus importants, la différence se

réduit: le quartile le plus riche a bénéficié de 40,6% du revenu total, alors que le quart de la population le plus pauvre en a reçu trois fois moins (13,1%). La différence entre les deux classes de revenus intermédiaires est modérée, avec un facteur 1,35. Le 3^e quartile (que l'on pourrait aussi désigner comme la classe moyenne supérieure) dispose d'une part du gâteau légèrement supérieure à la moyenne, soit 26,6%, alors que le 2^e quartile doit se contenter de 19,7%.

Un coup d'œil sur le graphique G26 montre que la courbe croît de façon régulière jusqu'au 9^e décile, à partir duquel la pente s'accroît nettement. L'inégalité constatable entre deux classes de revenus voisines est plus ou moins la même jusqu'à l'avant-dernière classe, mais le 10^e décile se détache nettement. C'est entre le 3^e et le 6^e décile que la courbe est la plus plate, ce qui signifie que les classes de revenus moyennes (inférieures) sont relativement homogènes quant aux écarts entre les revenus bruts.

Le coefficient de Gini (une mesure qui exprime numériquement l'inégalité d'une distribution) est de 0,265 pour le revenu brut 2004.

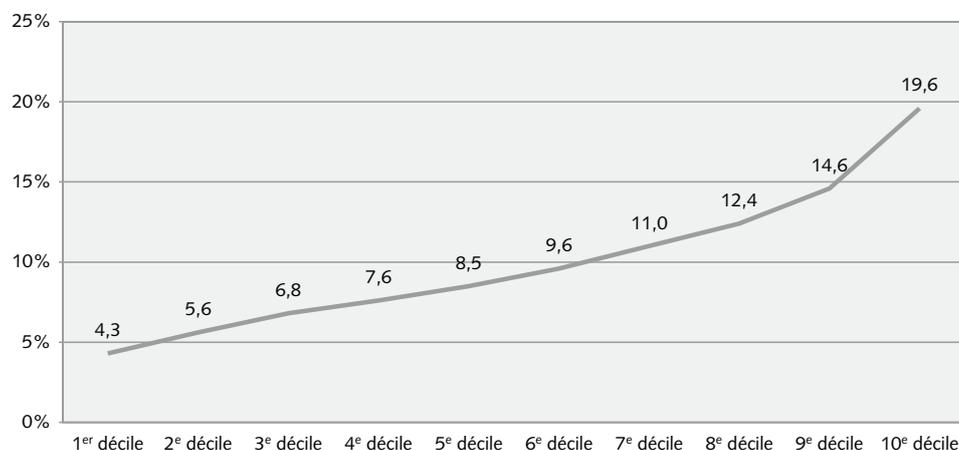
9.2 Revenu d'équivalence disponible 2004

Au second niveau du revenu ici considéré, le revenu moyen se réduit à 3947 francs.

La distribution du revenu disponible est semblable à celle du revenu brut. Les déciles et les quartiles disposent pratiquement des mêmes parts du revenu total; seul le décile inférieur est perdant, avec un recul de 4,3 à 4,0%, ce qui se traduit par une élévation du quotient S90/S10 et par un léger coude de la courbe du graphique G27

Revenu d'équivalence brut 2004, part (par décile) en pour cent

G 26



Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

T9 Distribution du revenu d'équivalence disponible 2004

Part du 1 ^{er} décile	4,0%	S90/S10	4,9
Part du 10 ^e décile	19,5%		
Part du 1 ^{er} quartile	13,0%	QA4/QA1	3,1
Part du 4 ^e quartile	40,3%		
Part du 2 ^e quartile	20,0%	QA3/QA2	1,33
Part du 3 ^e quartile	26,7%		

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

dans le 2^e décile. Le coefficient de Gini réagit à cette différence en s'élevant, légèrement, à 0,267.

En fait, entre le niveau du revenu brut et celui du revenu disponible, il devrait intervenir un transfert qui diminue l'inégalité. On ne constate pourtant pas de tel transfert. Comme on l'a vu plus haut, les cotisations sociales et les impôts directs engendrent des transferts dans des directions opposées qui, en fin de compte, s'annulent pratiquement.

9.3 Revenu d'équivalence disponible à court terme 2004

Au niveau du revenu disponible à court terme (de 2872 francs en moyenne en 2004), l'inégalité augmente sensiblement. Ici, les 10% de la population les plus pauvres ne reçoivent plus que 2,3% du revenu total, le décile supérieur pouvant par contre compter sur une part 9 fois plus élevée. L'inégalité entre les deux quartiles extrêmes est elle aussi importante, avec un quotient de 4,2, tandis que les classes de revenus intermédiaires disposent ici

pratiquement des mêmes parts du revenu total qu'aux niveaux de revenu précédents.

T10 Distribution du revenu d'équivalence disponible à court terme 2004

Part du 1 ^{er} décile	2,3%	S90/S10	9,1
Part du 10 ^e décile	21,0%		
Part du 1 ^{er} quartile	10,3%	QA4/QA1	4,2
Part du 4 ^e quartile	43,3%		
Part du 2 ^e quartile	19,4%	QA3/QA2	1,40
Part du 3 ^e quartile	27,1%		

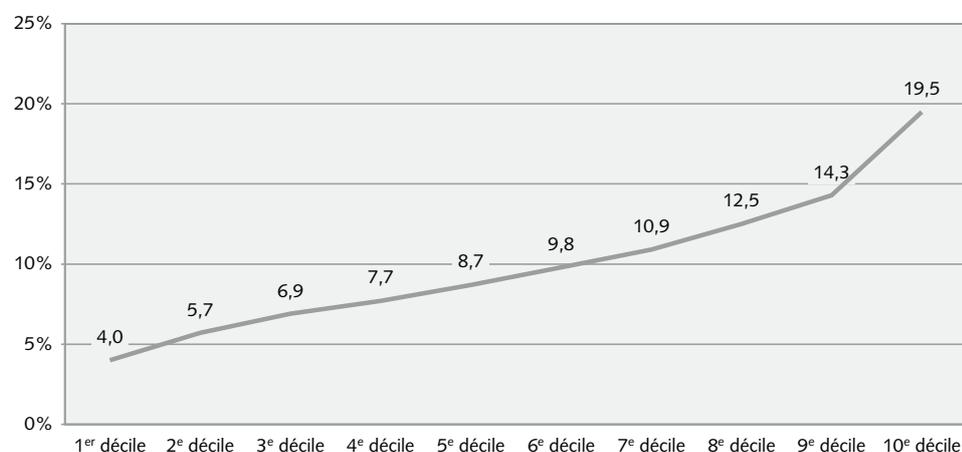
Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

Le graphique G28 illustre cette distribution: on remarque que la ligne ascendante vers le 10^e décile est un peu plus marquée et la ligne descendante vers le 1^{er} décile nettement plus forte. En passant du revenu disponible au revenu disponible à court terme, on constate une nette augmentation de l'inégalité, qui se traduit aussi par une très claire augmentation du coefficient de Gini, qui passe à 0,319. Même l'écart entre les deux quartiles intermédiaires augmente ici légèrement (QA3/QA2).

Bien que cette croissance de l'inégalité soit nette, le résultat ne surprend pas. L'écart entre le revenu disponible et le revenu disponible à court terme est en effet imputable à 81% au coût du logement. Or le marché libre du logement n'exerce pas d'effet redistributif de réduction des inégalités (c'est-à-dire allant de haut en bas): tous s'y battent à armes égales. Mais lorsqu'on a un petit budget, le montant restant, après déduction des coûts du logement, est proportionnellement plus petit, ce qui entraîne une augmentation de l'inégalité relative.

Revenu d'équivalence disponible 2004, part (par décile) en pour cent

G 27

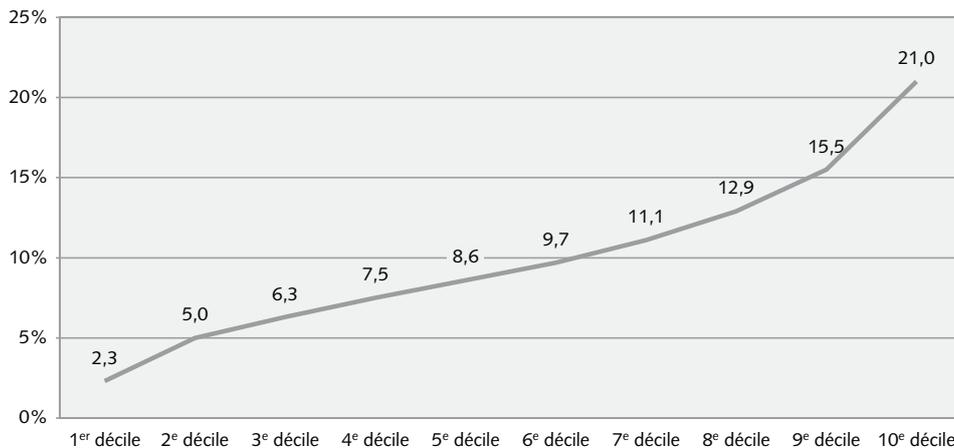


Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Revenu d'équivalence disponible à court terme 2004, part (par décile) en pour cent

G 28



Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

9.4 Evolution de 1998 à 2004

L'évolution au cours de ces sept années montre dans tous les niveaux de revenu une hausse légère jusqu'en 2002 puis un recul (T5). En 2004, le revenu brut d'équivalence se montait à 5335 francs, le revenu disponible à 3947 francs et le revenu disponible à court terme à 2872 francs.

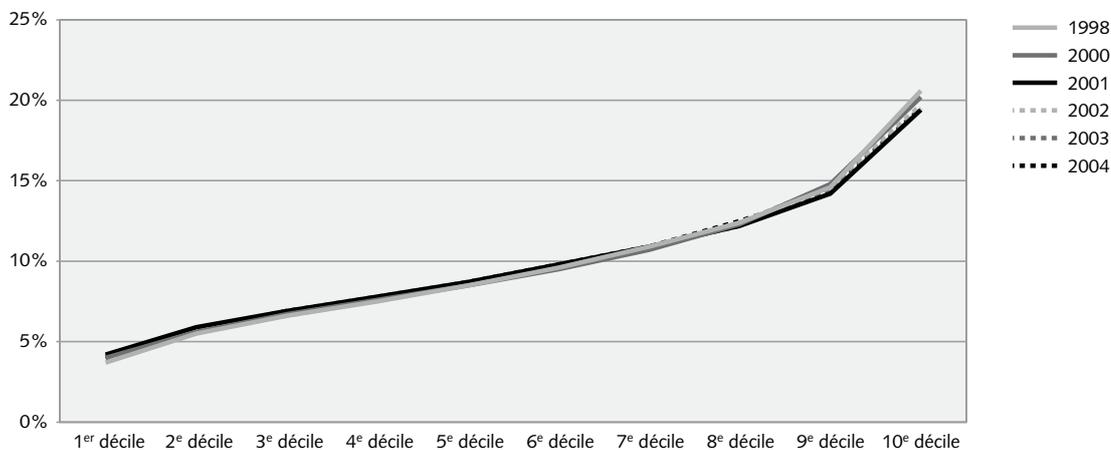
L'examen des parts respectives des différents déciles dans le graphique G29 montre que la distribution du revenu disponible n'a guère varié, elle non plus, dans les années considérées. Ce n'est que pour le 10^e décile que les courbes divergent légèrement: la part du revenu total des 10% les plus riches a légèrement diminué (de 20,6% à 19,5%), ce qui signifie que leur contribution à l'inégalité de l'ensemble a reculé. On peut faire la même obser-

vation à tous les niveaux du revenu: pour le revenu disponible à court terme, on constate un recul de 22,5% en 1998 à 21,0% en 2004.

L'évolution de l'indice de Gini dans la période examinée (graphique G30) montre qu'il y a une légère diminution de l'inégalité et confirme que la distribution du revenu brut et celle du revenu disponible ne se différencient guère.

Revenu d'équivalence disponible 1998–2004, part (par décile) en pour cent

G 29

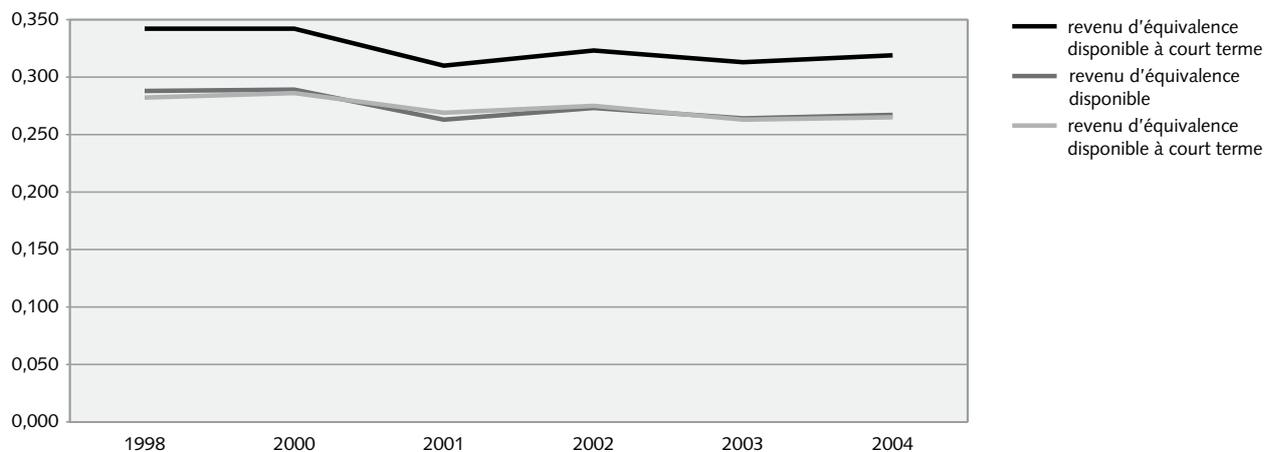


Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Inégalités de revenu pour les différents niveaux du revenu: coefficient de Gini, de 1998 à 2004

G 30



Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

9.5 Ménages d'actifs et ménages de rentiers

Les ménages de rentiers ne se distinguent pas seulement des ménages d'actifs par le fait qu'ils ont un revenu moyen inférieur: c'est dans l'importance relative des différentes composantes du revenu que l'on constate les plus grandes différences. C'est pourquoi il semble utile d'étudier ces deux groupes séparément. Il faut toutefois noter que, pour les ménages de rentiers, les résultats dont nous disposons se basent seulement sur les ménages et qu'ils ne tiennent donc pas compte des personnes âgées vivant dans des ménages collectifs, comme les homes et les EMS. En outre, nous n'avons pas pu non plus tenir compte de l'état de la propriété: les revenus de la propriété sont pris en considération, mais pas les prélèvements sur le patrimoine.

En 2004, les ménages d'actifs ont eu un revenu brut moyen de 5518 francs; les ménages de rentiers ont reçu un cinquième de moins (4470 francs; voir T5). Le revenu disponible de ces deux groupes s'est établi respective-

T11 Distribution du revenu d'équivalence disponible à court terme 2004, membres de ménages actifs seulement

Part du 1 ^{er} décile	2,4%	S90/S10	8,6
Part du 10 ^e décile	20,8%		
Part du 1 ^{er} quartile	10,7%	QA4/QA1	4,0
Part du 4 ^e quartile	42,8%		
Part du 2 ^e quartile	19,5%	QA3/QA2	1,39
Part du 3 ^e quartile	27,0%		

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

T12 Distribution du revenu d'équivalence disponible à court terme 2004, membres de ménages de rentiers seulement

Part du 1 ^{er} décile	-	S90/S10	()
Part du 10 ^e décile	-		
Part du 1 ^{er} quartile	9,5%	QA4/QA1	4,7
Part du 4 ^e quartile	44,7%		
Part du 2 ^e quartile	18,5%	QA3/QA2	1,48
Part du 3 ^e quartile	27,3%		

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

ment à 4071 et à 3360 francs, le revenu disponible à court terme se situant à 2970 et à 2405 francs. Pour examiner la distribution du revenu dans ces deux groupes, nous nous limiterons à ce dernier niveau du revenu.

On observe (tableaux T11 et T12) que l'inégalité est plus grande parmi les ménages de rentiers (QA4/QA1: 4,7) que parmi les ménages actifs (QA4/QA1: 4,2). Cette observation confirme des constatations faites ces dernières années et qui, prises en elles-mêmes, semblent se contredire: on note, d'une part, que les rentiers de Suisse jouissent dans l'ensemble d'une bonne situation économique et, d'autre part, que les personnes de grand âge sont particulièrement exposées au risque de tomber dans la pauvreté⁵⁸.

⁵⁸ Leu, Burri, Priester 1997.

10 Conclusion

Dans l'ensemble, l'analyse faisant intervenir les trois niveaux de revenu susmentionnés nous apporte les informations suivantes. On ne constate pas d'effet redistributif significatif des instruments de politique sociale pris en compte. Une des raisons en est que le revenu brut, qui est notre donnée de départ, est déjà le résultat de certains mécanismes de redistribution. On ne pourra analyser l'ensemble du processus de redistribution que lorsqu'on pourra partir d'un revenu avant transferts (voir à ce propos notre remarque sous 7.1).

Par ailleurs, les différentes composantes utilisées pour calculer le revenu disponible peuvent, selon le type de ménage en question, receler des effets redistributifs divers, et parfois opposés, qui s'annulent pratiquement dans l'analyse d'ensemble. C'est pourquoi on devrait envisager de réaliser des analyses plus approfondies, susceptibles de tenir compte aussi bien des différentes situations individuelles des personnes concernées que des différents instruments en question⁵⁹.

Que l'on considère l'évolution dans le temps ou les différences entre les trois niveaux du revenu, c'est plutôt dans les extrêmes de la distribution, c'est-à-dire dans le 1^{er} et le 10^e décile, que des changements se dessinent, tandis que les classes de revenus intermédiaires voient plutôt leur situation s'améliorer. C'est donc notamment la dynamique du segment inférieur des revenus qu'il faudrait examiner dans le cadre des travaux de l'OFS sur le thème de la pauvreté. Par ailleurs, la tendance que nous avons observée dans les groupes intermédiaires ne devrait pas être interprétée comme un motif de mettre fin à la discussion en cours sur la situation de la classe moyenne. Que nous ayons constaté – en moyenne – peu de changements, ou des changements positifs, dans la situation des classes de revenus intermédiaires ne signifie pas qu'il n'y ait pas de perdants parmi elles, mais

seulement que les pertes que pourrait avoir subies un groupe de la classe moyenne ont été compensées par des gains réalisés par un autre groupe de la même classe. L'OFS prévoit de réaliser dans les prochaines années d'autres analyses et rapports portant sur ces thèmes.

⁵⁹ Jusqu'à présent, la taille des échantillons annuels disponibles n'a permis d'effectuer que des analyses relativement grossières. Cependant, la faible importance – confirmée par ce rapport – des changements intervenus dans les dernières années facilitera l'application d'un procédé qui permettra de réaliser des analyses beaucoup plus fines: l'agrégation (*pooling*) des échantillons sur plusieurs années.

Annexes

A Définition des composantes principales du revenu global dans les comptes nationaux

1 Revenus du travail

Revenus des salariés = rémunération des salariés (y compris les cotisations sociales à la charge des employeurs) = D.1

$\Sigma = \mathbf{D.1}$ dans le compte d'affectation des revenus primaires

2 Revenus mixtes

Revenus professionnels des indépendants = excédent net d'exploitation (bénéfices des entreprises) = B.2n

$\Sigma = \mathbf{B.2n}$ dans le compte d'affectation des revenus primaires

3 Revenus de la propriété

Revenus de la propriété = intérêts + revenus distribués des sociétés

Intérêts = D.41 (ressources)

Revenus distribués des sociétés = D.42 (ressources)

$\Sigma = \mathbf{D.41 + D.42}$ dans le compte d'affectation des revenus primaires

4 Revenus des transferts

Revenus des transferts = prestations de sécurité sociale en espèces (D.621) + prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622) + prestations d'assistance sociale en espèces (D.624) + autres transferts courants (D.7) = prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62) – prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623) + autres transferts courants (D.7) Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature = D.62 (ressources)

Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs = D.623 (ressources); salaires versés par l'employeur en cas de maladie de l'employé; on les déduit pour éviter les comptages à double, car ils figurent déjà dans les revenus du travail sous D.122 *Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs*

Autres transferts courants = D.7 (ressources) = D.72, indemnités d'assurance-dommages (ressources) + D.75, transferts courants divers (ressources)

$\Sigma = \mathbf{D.62 - D.623 + D.7}$ dans le compte de distribution secondaire du revenu

B Principales différences entre le concept de revenu selon le Groupe de Canberra et le concept de revenu utilisé dans la présente publication

Concept de revenu du groupe de Canberra*	Concept de revenu utilisé ici
1. Employee income	1. Revenu des salariés
2. Income from self-employment	2. Revenu des indépendants
3. Rentals	3. Revenus provenant de la location Dans les CN suisses, ils n'apparaissent pas séparément mais sont compris dans les revenus des indépendants.
4. Property Income En ce qui concerne les intérêts, le solde considéré correspond à la différence entre les intérêts prélevés et les intérêts payés.	4. Revenus de la propriété Sont considérés les intérêts bruts; les intérêts payés ne sont pas déduits. Les loyers des terrains n'apparaissent pas séparément. Ils sont compris dans les revenus de l'intérêt.
5. Current transfers received Les prestations des assurances-dommages ne sont pas comprises.	5. Revenus issus de transferts Sont comprises les prestations du système de sécurité sociale, mais aussi celles des assurances-dommages. Les successions et les gains de loterie ou de paris sont comptés sous cette rubrique.
= Total income	= Revenu global

* Voir Canberra Group 2001, p. 18 (tableau 2.1).

C Statistiques utilisées

Remarque préliminaire: le concept intérieur

Dans le concept intérieur, on considère les activités productives qui s'accomplissent sur le territoire économique de la Suisse, qu'elles soient le fait de la population résidente ou de personnes domiciliées à l'étranger. Le concept intérieur est un critère de délimitation qui s'applique par exemple à la population active occupée, aux emplois ou aux heures de travail. Les activités productives selon le concept intérieur sont les activités productives accomplies sur le territoire économique suisse par les groupes de population suivants: personnes de nationalité suisse, étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de séjour (y compris les réfugiés reconnus), frontaliers, saisonniers (ce statut a été supprimé le 1^{er} juin 2002), titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, personnes dont la demande d'asile est en cours de traitement, personnel des ambassades et des consulats suisses à l'étranger, membres de la flotte maritime suisse. Les activités professionnelles des employés des ambassades et des consulats étrangers en Suisse, des fonctionnaires internationaux en Suisse et des frontaliers domiciliés en Suisse et travaillant à l'étranger ne sont pas prises en considération dans le concept intérieur. Sources statistiques: La statistique de la population active occu-

pée et la statistique du volume de travail se fondent sur le concept intérieur. Le concept intérieur est utilisé également dans les comptes nationaux.

Comptes nationaux (CN)

Les comptes nationaux sont une statistique économique de synthèse qui décrit, dans un cadre comptable cohérent et pendant une période donnée, les relations macroéconomiques existant entre les acteurs et les secteurs économiques du pays. Le but est de reproduire la réalité économique aussi fidèlement que possible. Le principal agrégat des CN est le produit intérieur brut (PIB). Le PIB équivaut soit à la somme des valeurs ajoutées, soit à la somme des dépenses. Le PIB repose sur le concept intérieur: il comprend toutes les transactions qui s'opèrent sur le territoire économique suisse, quel que soit le lieu de résidence des auteurs des transactions.

Principales sources statistiques des CN: statistique de la valeur ajoutée (OFS), statistique des banques (BNS), rapport sur les institutions d'assurances privées (OFAP), statistique des caisses de pensions (OFS), statistique de l'assurance-maladie obligatoire (OFSP), statistique des finances publiques (AFF), enquête sur les revenus et la consommation (OFS), enquête suisse sur la construction et les loge-

ments (OFS), balance des paiements (BNS), statistique du commerce extérieur (AFD), indices des prix (OFS).

Les CN ont été révisés en décembre 2003. Ils s'appuient depuis cette révision sur le Système européen des comptes (SEC 1995). Ils étaient fondés auparavant sur le Système européen de comptes économiques intégrés de 1978.

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête suisse sur la population active est réalisée chaque année depuis 1991 auprès des ménages. Elle vise à établir la structure de l'emploi et la participation de la population résidente permanente à la vie active. Comme elle se fonde sur les définitions utilisées dans ce domaine au niveau international, elle permet de comparer les données suisses avec celles des autres pays de l'OCDE et avec celles des pays membres de l'Union européenne.

Enquête par échantillonnage auprès des ménages: enquête réalisée par téléphone auprès d'un échantillon de quelque 33'000 personnes (16'000 jusqu'en 2001). Les ménages sont tirés au sort dans l'annuaire téléphonique. Depuis 2003, l'échantillon de l'ESPA est complété par 15'000 personnes de nationalité étrangère faisant partie de la population résidente permanente, qui sont tirées au sort dans le Registre central des étrangers (RCE). Les personnes participant à l'enquête sont interviewées pendant cinq années consécutives.

Univers de base et unité d'enquête: population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus.

Enquête sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête sur la structure des salaires (elle existe depuis 1994) est réalisée à l'aide d'un questionnaire qui est envoyé tous les deux ans en octobre aux entreprises (échantillon d'environ 42'000 entreprises totalisant 1,1 million d'employés). Elle permet de définir régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans toutes les branches des secteurs secondaire et tertiaire (et dans l'horticulture). Elle porte sur la taille des entreprises, sur leur répartition par branches économiques et sur certaines caractéristiques des personnes employées et des postes de travail. Des informations sont recueillies sur la formation et la situation professionnelle des employés, sur leur niveau de qualification et sur les activités exercées par les entreprises.

Univers de base et unité d'enquête: personnes employées dans les secteurs secondaire et tertiaire (+ horticulture) selon le concept intérieur (sans les apprentis, les stagiaires, les propriétaires d'entreprise, les membres de la famille travaillant dans l'entreprise sans contrat, les

personnes travaillant sur mandat, les travailleurs temporaires, les travailleurs à domicile, les employés touchant une rente partielle, les personnes travaillant dans des entreprises comptant moins de deux employés et les employés du service public à l'échelon communal).

Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

Enquête par échantillonnage qui établit chaque année depuis 2000 un relevé détaillé des dépenses et des revenus d'environ 3000 ménages choisis au hasard.

Univers de base et unité d'enquête: l'univers de base est constitué par la population résidente permanente de la Suisse. L'unité d'enquête est le ménage privé.

Indice suisse des prix à la consommation (IPC)

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure chaque mois depuis 1914 l'évolution des prix des principales marchandises et des principaux services consommés par les ménages. Il indique de combien les consommateurs doivent augmenter ou diminuer leurs dépenses pour maintenir le même volume de consommation malgré les variations de prix.

Enquête par échantillonnage réalisée dans 3000 points de vente et portant sur quelque 35'000 prix par mois.

Univers de base et unités d'enquête: consommation des ménages privés en Suisse.

Recensement fédéral de la population (RFP)

Le recensement de la population permet de retracer l'évolution démographique, spatiale, sociale et économique de la Suisse depuis 1850. Les résultats du recensement sont utilisés à des fins de planification ou de décision dans de nombreux domaines: politique de l'emploi, de l'éducation et de la formation, politique sociale et familiale, protection de l'environnement, politique des transports et de l'aménagement du territoire, promotion économique. Les résultats du recensement sont par ailleurs indispensables pour exploiter les données des enquêtes par échantillonnage (pondération et extrapolation) et pour effectuer des calculs en rapport avec d'autres statistiques (taux mensuel de chômage dans les cantons et les communes, par exemple).

Enquête exhaustive par questionnaire. La participation au recensement de la population est obligatoire.

Univers de base et unités d'enquête: personnes et ménages de la population résidente (personnes ayant leur domicile économique et civil en Suisse), bâtiments et logements géocodés (y c. les lieux de travail et les écoles).

Statistique de la population active occupée (SPAO)

La statistique de la population active occupée est une statistique de synthèse. Elle établit chaque trimestre depuis 1948 le nombre de personnes actives occupées en Suisse. Sont considérées comme des personnes actives occupées les personnes qui exercent une activité productive au sens des CN pendant au moins une heure par semaine.

Univers de base et unités d'enquête: personnes actives occupées selon le concept intérieur.

Les principales sources de la SPAO sont l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le Registre central des étrangers (RCE) et la statistique de l'emploi (STATEM).

Statistique des chômeurs du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Une statistique du chômage existe en Suisse depuis 1936. Elle est établie aujourd'hui par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Elle enregistre le nombre de chômeurs inscrits en fin de mois, les chômeurs nouvellement inscrits et ceux qui ont retrouvé un travail. Depuis l'automne 1997, le SECO publie en outre le nombre des demandeurs d'emploi inscrits. Les données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits (chômeurs et non chômeurs) sont établies par les offices régionaux de placement (ORP). La statistique du SECO se fonde sur un relevé exhaustif des chômeurs et des demandeurs d'emploi inscrits. Les données peuvent par conséquent être ventilées selon des critères très détaillés.

Univers de base et unité statistique: population résidente de la Suisse.

Statistique du volume de travail (SVOLTA)

La statistique du volume de travail est une statistique de synthèse qui donne chaque année depuis 1991 des informations sur le nombre d'heures de travail effectuées, sur la durée normale du travail, sur les absences et sur les heures supplémentaires. Le volume effectif de travail correspond, au sens des CN, aux heures de travail productif effectivement fournies.

Univers de base et unité statistique: définies selon le concept intérieur.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) constitue la source principale de données de la SVOLTA. D'autres sources sont fournies par les statistiques du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et par le Registre central des étrangers (RCE).

D Comparaison CN – ERC

La composition des revenus des ménages peut aussi être estimée à partir de micro-données, comme les enquêtes auprès des ménages et des personnes. C'est le cas notamment de l'ERC, effectuée chaque année auprès d'un échantillon de la population. La composition des revenus établie à partir de l'ERC ne donne pas les mêmes résultats que celle provenant des CN, car les deux statistiques utilisent des méthodes et des sources différentes, comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessous.

CN	ERC
Statistique de synthèse qui utilise différentes sources pour donner une représentation macro-économique des activités économiques de la Suisse; données disponibles chaque année à partir de 1990	Enquête auprès des ménages, par échantillon (résultats avec intervalle de confiance); données sur les revenus disponibles en 1998, puis chaque année à partir de 2000
Ménages: <ul style="list-style-type: none"> – ménages, y compris les personnes vivant en permanence en collectivité (homes, hôpitaux, internats, etc.) – ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages: syndicats, associations de consommateurs, etc.) 	Ménages: <ul style="list-style-type: none"> – ménages privés
Revenus des salariés: <ul style="list-style-type: none"> – inclut les cotisations sociales de l'employeur 	Revenus des salariés: <ul style="list-style-type: none"> – sans les cotisations sociales de l'employeur
Revenus des indépendants: <ul style="list-style-type: none"> – inclut les indépendants sous les formes juridiques suivantes: raison individuelle, société simple, société en nom collectif, société en commandite – inclut également les revenus locatifs des ménages (maison, appartement) 	Revenus des indépendants: <ul style="list-style-type: none"> – inclut tous les indépendants, y compris les salariés propriétaires de leur entreprise; ce dernier groupe peut être identifié et traité séparément
Revenus de la propriété: <ul style="list-style-type: none"> – inclut les loyers des terrains – données fiscales et bancaires, en principe exhaustives 	Revenus de la propriété: <ul style="list-style-type: none"> – revenus de la location et de la fortune – difficile à estimer par sondage étant donné la distribution très inégale de la propriété → sous-estimation probable du total des revenus de la propriété des ménages

Chacune des statistiques possède des avantages et des inconvénients, le choix de l'une ou de l'autre dépend évidemment de la problématique traitée et des questions posées. Ce que l'on peut relever:

- Les CN disposent d'une plus longue série, les données étant disponibles à partir de 1990.
- L'estimation des revenus professionnels des indépendants est particulièrement problématique dans les CN.
- Les CN sont une meilleure source pour analyser l'ensemble des revenus de la propriété. En effet, étant donné la distribution très inégale des revenus de la propriété (concentration très forte d'une grande partie de ces revenus dans très peu de ménages), une enquête par sondage n'est pas forcément adaptée pour estimer le total de ces revenus dans la population. Mais si l'ERC ne permet pas d'estimer sans biais les revenus de la propriété des ménages extrêmement riches, elle fournit par contre des indicateurs plus fiables quant à la distribution des revenus de la propriété pour le reste des ménages.
- Les CN ne permettent pas de déterminer quels groupes de la population sont touchés par une certaine évolution ou comment les revenus sont distribués entre différentes catégories de ménages.
- L'ERC permet d'analyser les différentes composantes des revenus de manière plus détaillée que les CN.

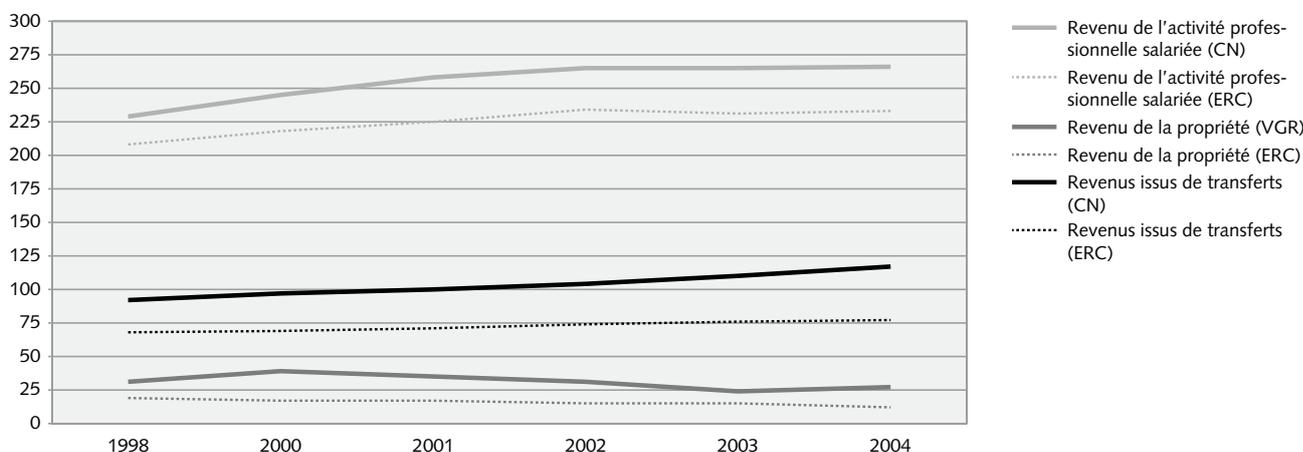
La comparaison des résultats des CN et de l'ERC pour les années 1998 et 2000 à 2004, nous montre que, pour les trois composantes du revenu, les CN ont des valeurs

absolues plus élevées que l'ERC (Graphique 31), ce qui s'explique par les caractéristiques des deux statistiques. Mais par ailleurs, les composantes évoluent en gros de la même manière, que l'on considère les CN ou l'ERC, et on ne relève aucune incohérence majeure entre les deux séries de résultats.

En ce qui concerne les valeurs relatives (graphiques G32 et G33), on ne constate pas non plus de divergences fondamentales entre les deux statistiques. Les revenus de l'activité professionnelle représentent la plus grande partie des revenus des ménages, suivis des revenus des transferts puis des revenus de la propriété. La part des revenus de l'activité professionnelle a légèrement augmenté durant la période considérée – rappelons qu'il s'agit de la période 1998 à 2004 – soit de 1,0 et de 1,5 point de pourcentage pour les CN, respectivement l'ERC. La part des transferts a également augmenté, mais plus fortement dans les CN que dans l'ERC (+2,6, respectivement +1,0 point de pourcentage). Enfin, la part des revenus de la propriété a diminué dans les deux statistiques, mais la diminution est plus marquée dans l'ERC que dans les CN (-2,5, respectivement -1,8 point de pourcentage).

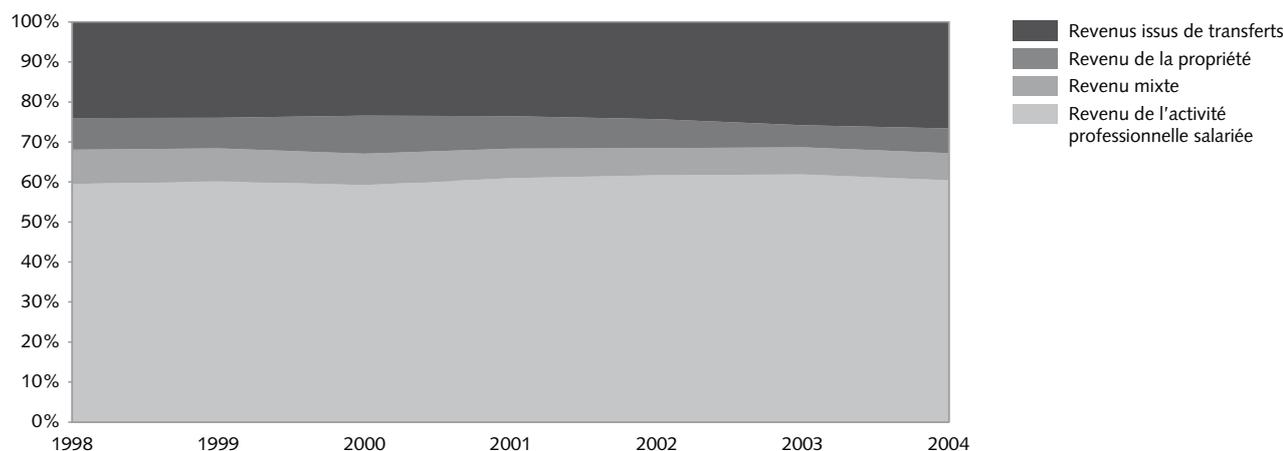
Evolution de la composition des revenus CN et EVE, en mio. de Frs, à prix courants, 1998–2004

G 31



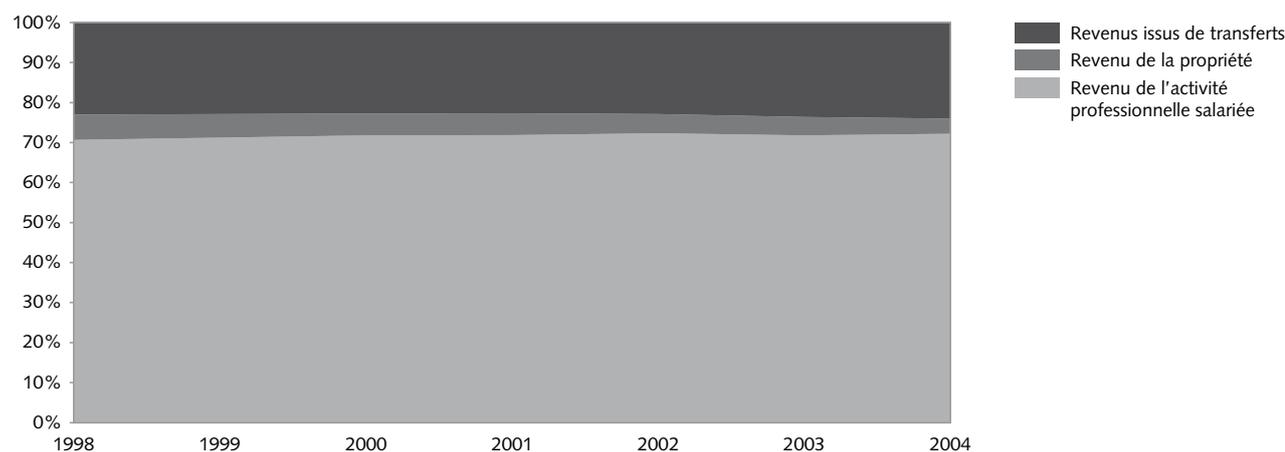
Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC), Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Composition des revenus CN, en pour cent**G 32**

Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Composition des revenus ERC, en pour cent**G 33**

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

E Glossaire**Correction de l'inflation**

→ Déflation

Décile, quartile

Les déciles et les quartiles (et d'une manière générale les quantiles) servent à décrire une distribution. La population observée est classée selon une variable donnée (par exemple le revenu), puis subdivisée en dix (ou quatre) groupes égaux. On peut alors calculer la part des revenus dont dispose chaque dixième (ou chaque quart) de la population. Si la répartition des revenus était égalitaire, chaque dixième ou chaque quart de la population disposerait d'un dixième ou d'un quart des revenus.

Dans la réalité, les revenus comme la propriété sont répartis inégalement entre les ménages. Les rapports entre les quantiles donnent une mesure de l'ampleur des inégalités. A l'analyse, on peut considérer a) la somme des revenus de chaque quantile ou b) les valeurs limites entre les quantiles. Dans le premier cas, on dira que le dixième le plus riche de la population gagne, par exemple, 5,3 fois plus que le dixième le plus pauvre. Ce rapport de 5,3 est appelé rapport S90/S10. Dans le deuxième cas, on dira que le dixième le plus riche a un revenu minimum de X francs et que ce revenu est Y fois supérieur au revenu maximum du dixième le plus pauvre. Le rapport Y est appelé rapport P90/P10. La valeur limite entre le 2^e et le 3^e quartile est la → médiane.

Déflation

Sauf indication contraire, les montants en francs sont corrigés de l'effet de prix. Les données sont exprimées aux prix de l'année précédente. Elles sont ensuite chaînées sur une année de base (2004) à l'aide de leur taux d'évolution. Sauf indication contraire, les montants sont déflatés sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Dans la deuxième partie du rapport, l'indice annuel moyen officiel, qui se rapporte au mois de mai, a été modifié de façon à rendre possible l'utilisation des revenus nominaux de l'ERC 2004.

Dépenses obligatoires

→ Revenu disponible

Dépenses périodiques liées à des engagements à moyen ou long terme

→ Revenu disponible à court terme

Distribution

Les biens rares (c'est-à-dire les biens disponibles en quantités limitées) ne sont pas accessibles sans restriction à tous les membres de la société. Leur distribution entre les individus est assurée par différents mécanismes de régulation. Dans une économie sociale de marché comme la nôtre, le principal mécanisme de régulation est le marché. Mais comme le marché ne garantit pas une répartition généralement acceptée des richesses, l'Etat social intervient pour corriger les inégalités. Il utilise notamment à cet effet l'instrument de la → redistribution.

Indice de Gini, coefficient de Gini

L'indice ou coefficient de Gini sert à mesurer l'(in)égalité d'une distribution. Il peut prendre des valeurs comprises entre 0 (distribution égale: tous les revenus sont égaux) et 1 (inégalité maximale: un seul individu a tout, les autres n'ont rien).

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées (ordonnées de la plus basse à la plus haute) en deux moitiés égales. La moitié des valeurs observées est au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

A la différence de la → moyenne arithmétique (autre grandeur couramment utilisée pour déterminer la «tendance centrale» d'une distribution), la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. Si la distribution est symétrique, la médiane coïncide avec la moyenne arith-

métique. Si la distribution est asymétrique (c'est le cas avec les revenus), la médiane diffère de la moyenne arithmétique. Elle est inférieure à la moyenne arithmétique si la distribution est étalée vers le haut et supérieure à la moyenne arithmétique si la distribution est étalée vers le bas. Plus l'asymétrie est marquée, plus l'écart est grand entre la moyenne arithmétique et la médiane. La médiane peut être utilisée pour décrire la tendance centrale d'une distribution asymétrique.

Ménages actifs, ménages de rentiers

Les ménages de rentiers sont les ménages dont la → personne de référence bénéficie d'une rente AVS, d'une rente AI ou d'une retraite anticipée, et n'exerce pas d'activité professionnelle. Les autres ménages entrent dans la catégorie des ménages actifs.

Moyenne (arithmétique)

La moyenne arithmétique, souvent appelée moyenne tout court, est la somme des valeurs observées divisée par leur nombre.

A la différence de la → médiane (autre grandeur couramment utilisée pour déterminer la «tendance centrale» d'une distribution), la moyenne arithmétique est fortement influencée par les valeurs extrêmes de la distribution. Si la distribution est symétrique, la moyenne arithmétique coïncide avec la médiane. Si la distribution est asymétrique (c'est le cas avec les revenus), la moyenne arithmétique diffère de la médiane. Elle est supérieure à la médiane si la distribution est étalée vers le haut et inférieure à la médiane si la distribution est étalée vers le bas. Plus l'asymétrie est marquée, plus l'écart est grand entre la moyenne arithmétique et la médiane. La moyenne arithmétique n'est pertinente que si la distribution est à peu près symétrique. La moyenne pondérée, qui attribue un poids à chaque observation, constitue une variante de la moyenne arithmétique.

Personne de référence

La personne de référence est le membre du ménage qui contribue le plus au revenu global du ménage.

Productivité du travail

La productivité du travail mesure l'efficacité avec laquelle les ressources humaines sont engagées dans le processus de production. Pour plus de détails, voir www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/volkswirtschaft/produktivitaet/blank/kennzahlen/02.html

Quartile

→ Décile

Redistribution

La redistribution permet de corriger une → distribution trop inégale des revenus. Elle vise à empêcher de trop grandes inégalités en redistribuant des biens de ménages aisés aux ménages défavorisés (→ transferts). L'Etat social dispose pour ce faire de divers instruments: la progression fiscale, le plafonnement des rentes AVS, les bourses d'études, l'aide aux chômeurs, l'aide sociale, etc.

Revenu brut des ménages

Le revenu brut d'un ménage comprend tous les revenus de tous les membres du ménage, à savoir les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus provenant d'une activité indépendante, les rentes, les intérêts, les revenus en nature (prestations en nature de l'employeur, cadeaux, produits du jardin), les remboursements, etc.

Revenu disponible

Le revenu disponible des ménages se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses de transferts obligatoires, telles que les cotisations aux assurances sociales (AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance maladie de base, les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. les pensions alimentaires) et les taxes immobilières du domicile principal.

Revenu disponible à court terme

Le revenu disponible à court terme se calcule en déduisant du → revenu disponible les dépenses périodiques liées à des engagements à moyen ou long terme: frais du logement principal (loyer ou intérêts hypothécaires/ amortissements, frais de chauffage et d'énergie, taxes d'enlèvement des déchets et d'épuration des eaux, frais d'entretien courants), cotisations au troisième pilier, primes d'assurances, transferts à d'autres ménages (sans les pensions alimentaires, qui ne sont pas comprises dans le revenu disponible) et autres taxes (taxe d'exemption du service militaire, impôts sur les chiens, etc.).

Revenu équivalent ou revenu d'équivalence

Dans la présente étude, le revenu est considéré comme un indicateur de bien-être. Dans l'évaluation du revenu des ménages, il faut par conséquent tenir compte de la taille et de la composition de ceux-ci. Les coûts d'entretien des ménages, en effet, n'augmentent pas proportion-

nellement à leur taille. Un ménage de deux personnes, par exemple, n'a pas besoin d'un revenu deux fois plus élevé qu'un ménage d'une personne pour jouir du même niveau de vie. Pour tenir compte de cet effet d'échelle, le → revenu brut des ménages (ainsi que le → revenu disponible et le → revenu disponible à court terme) a été converti en un revenu pondéré par tête. L'opération a consisté à diviser le revenu par la «taille pondérée» du ménage, qui a été calculée en attribuant une valeur de pondération à chaque membre du ménage: 1,0 au premier membre adulte, 0,5 à chaque autre membre de 15 ans ou plus, 0,3 à chaque enfant de moins de 15 ans (conformément à l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE). La taille pondérée d'un ménage est la somme des valeurs de pondération de tous les membres du ménage. La notion de revenu équivalent est fondée sur l'hypothèse selon laquelle un ménage est une unité économique dont le revenu bénéficie également à tous ses membres.

Revenu global

Le revenu global des ménages correspond au revenu qui est enregistré du côté des ressources dans le système des comptes nationaux. Il inclut le revenu de l'activité professionnelle salariée et indépendante, le revenu de la propriété et les revenus issus de transferts.

Transferts

Les transferts sont un instrument de → redistribution sociale.

Unité d'analyse

Pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages, qui n'ont pas tous la même taille, nous avons calculé pour chacun d'eux un revenu pondéré par tête (→ revenu d'équivalence). L'unité d'analyse n'est donc pas le ménage, mais l'individu. On tient ainsi compte du fait que les ménages à faible revenu sont en moyenne plus grands que les ménages aisés. Prendre le ménage comme unité d'analyse aurait entraîné une surestimation du niveau de vie de la population, car la population à faible revenu aurait alors été sous-représentée dans nos chiffres tandis que la population à haut revenu y aurait été surreprésentée.

F Liste des abréviations

AA	Assurance-accidents	LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
AAC	Assurance-accidents des chômeurs	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
AANP	Assurance-accidents non professionnels	OFAP	Office fédéral des assurances privées
AAP	Assurance accidents professionnels	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
AC	Assurance-chômage	OFS	Office fédéral de la statistique
AFD	Administration fédérale des douanes	OFSP	Office fédéral de la santé publique
AFF	Administration fédérale des finances	ORP	Office régional de placement
AI	Assurance-invalidité	PIB	Produit intérieur brut
AOS	Assurance obligatoire des soins	PP	Prévoyance professionnelle
APG	Allocations pour perte de gain	R&D	Recherche et développement
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	RCE	Registre central des étrangers
BNS	Banque nationale suisse	RFP	Recensement fédéral de la population
CN	Comptes nationaux	S.à r.l.	Société à responsabilité limitée
CSAA	Commission des statistiques de l'assurance-accidents	SA	Société anonyme
EPF	Ecole polytechnique fédérale	SEC	Système européen des comptes nationaux et régionaux
ERC	Enquête sur les revenus et la consommation	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
ESPA	Enquête suisse sur la population active	SPAO	Statistique de la population active occupée
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires	SPI	Swiss Performance Index
IARIW	International Association for Research in Income and Wealth	STATEM	Statistique de l'emploi
IPC	Indice des prix à la consommation	SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages	SVOLTA	Statistique du volume du travail
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Bibliographie

- Banque nationale suisse (2006): Comptes financiers de la Suisse 2004. Stocks des actifs et passifs financiers. Zurich.
- Bucks Brian and Moore Kevin (2006): Measuring the Role of Self-Employment in Earnings Inequality; contribution présentée dans le cadre de la 29^e Conférence générale de IARIW (International Association for Research in Income and Wealth). Joensuu, Finlande.
- Canberra Group (2001): Expert Group on Household Income Statistics. Final Report and Recommendations. Ottawa.
- Leu, Robert / Burri, Stefan / Priester, Tom (1997): Lebensqualität und Armut in der Schweiz. 2^e édition. Bern/Stuttgart/Wien.
- Message (2005) concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (5^e révision de l'AI) du 22 juin 2005, FF 2005, 4215t.
- Office fédéral des assurances sociales (2006): Statistique des assurances sociales suisses. Comptes globaux, résultats principaux, séries AVS, AI, PC, PP, AM, AA, APG, AC, AF. Berne. Voir aussi: <http://www.sozialversicherungen.admin.ch/index.php?lng=fr>
- Office fédéral de la santé publique (2007): Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2005. Berne. Voir aussi: <http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/01156/index.html?lang=fr>
- Office fédéral de la statistique (2003): Travailler et être pauvre. Les working poor en Suisse. Ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'Enquête suisse sur la population active 2002 (ESPA). Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2004): Travailler et être pauvre. Les working poor en Suisse. Ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'Enquête suisse sur la population active 2003 (ESPA). Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (différentes années): Annuaire statistique de la Suisse. Zurich.
- Office fédéral de la statistique (2005): L'économie suisse des années 90 à nos jours. Faits marquants et analyses conjoncturelles. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2006): L'activité indépendante en Suisse. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2007): La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005. Neuchâtel.
- SEC Eurostat (1996): Système européen des comptes SEC 1995. Bruxelles/Luxembourg.
- Torrini Roberto (2006): Self-Employment Incidence, Overall Income Inequality and Wage Compression; contribution présentée dans le cadre de la 29^e Conférence générale de IARIW (International Association for Research in Income and Wealth). Joensuu, Finlande.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Situation économique et sociale de la population

Revenus, consommation et fortune

Enquête sur les revenus et la consommation 2004 (ERC 2004). Résultats commentés et tableaux, OFS, Neuchâtel 2007, gratuit, numéro de commande: 014-0402

Qualité de vie et pauvreté

La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005, OFS, Neuchâtel 2007, gratuit, numéro de commande: 852-0500

Données sociales – Suisse. Intégration et réseaux sociaux.

Déterminants de l'isolement social en Suisse,

OFS, Neuchâtel 2006, 8 francs (TVA excl.), numéro de commande: 526-0300

Travail non rémunéré

Le ménage pour lieu de travail: le temps consacré au travail domestique et familial et son estimation monétaire. Bases statistiques et tableaux pour une évaluation du préjudice ménager sur la base de l'ESPA 2004 et de l'ESS 2004, OFS, Neuchâtel 2006, gratuit, numéro de commande: 779-0600

Compte satellite de production des ménages. Projet pilote pour la Suisse, OFS, Neuchâtel 2004, 10 francs (TVA excl.), numéro de commande: 643-0400

Le revenu des ménages privés est une donnée importante tant du point de vue économique que du point de vue sociopolitique. Dans l'optique macro-économique, le revenu est soit consommé, soit épargné. Il est l'un des principaux piliers de la conjoncture. Le revenu est par ailleurs un indicateur du bien-être: plus le revenu d'un ménage est élevé, plus sa situation matérielle est bonne.

La première partie de la publication présente l'évolution du niveau et de la composition du revenu global des ménages en se basant sur les chiffres des Comptes nationaux (CN). Les revenus des ménages peuvent provenir de l'activité professionnelle, des transferts et de la propriété. Comment cette composition a-t-elle évolué au cours des 15 dernières années et comment peut-on interpréter les changements? La seconde partie traite du rapport entre revenu brut, revenu disponible et revenu disponible à court terme, en utilisant les données de l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC). Le poids est mis sur la question de la distribution et redistribution des revenus entre les ménages.

N° de commande

880-0700

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch**Prix**

9 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-20019-3



Erratum

Pour la publication «Situation financière des ménages»

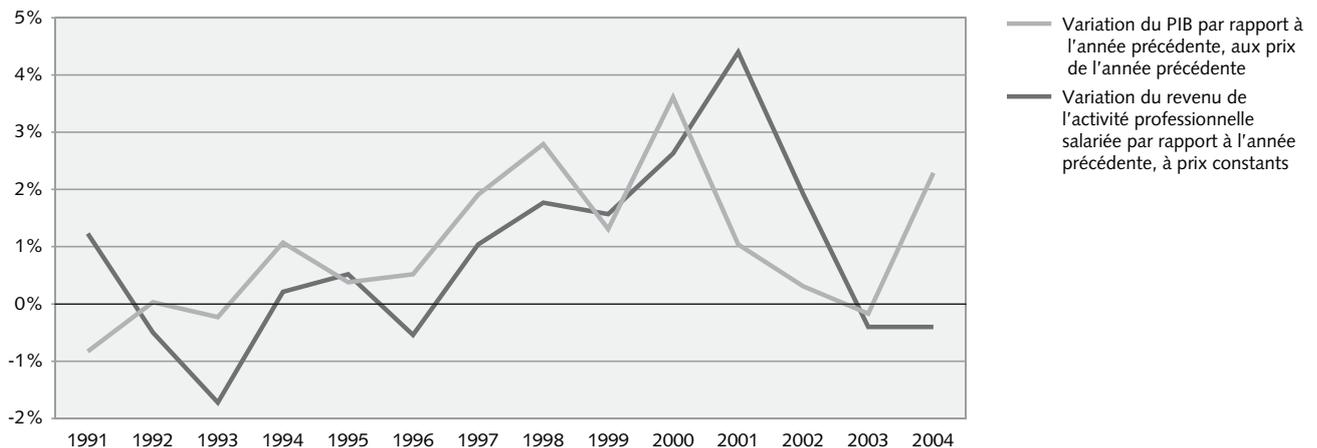
ISBN 978-3-303-20019-3

A la page 12 de la publication dans le graphique G4 la variation du revenu de l'activité professionnelle salariée est fautive pour l'année 2004: la variation pour l'année 2004 est de -0.4% au lieu de 0%.

Voici le graphique correct:

Variations du PIB et du revenu de l'activité professionnelle salariée, 1991–2004

G 4



Source: Comptes nationaux (CN)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

A la page 49 de la publication dans le tableau T11, des valeurs erronées ont été publiées.

Voici le tableau correct:

T11 Distribution du revenu d'équivalence disponible à court terme 2004, membres de ménages actifs seulement

Part du 1 ^{er} décile	2,4%	S90/S10	8,6
Part du 10 ^e décile	20,8%		
Part du 1 ^{er} quartile	10,7%	QA4/QA1	4,0
Part du 4 ^e quartile	42,8%		
Part du 2 ^e quartile	19,5%	QA3/QA2	1,39
Part du 3 ^e quartile	27,0%		

Source: Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

A la page 58 de la publication, dans la définition du revenu équivalent ou revenu d'équivalence, l'âge de 15 ans doit être remplacé par 14 ans (colonne de droite, lignes 11 et 12):

Voici la phrase correcte:

...0,5 à chaque autre membre de 14 ans ou plus, 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans